

**BRP INC.**

# **RAPPORT DE GESTION**

**POUR LE TRIMESTRE ET L'EXERCICE CLOS LE  
31 JANVIER 2024**



***CRÉATEURS D'AVENTURES***

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Glossaire .....  | 2  |
| Mode de présentation .....   | 3  |
| Énoncés prospectifs et mesures non conformes aux normes IFRS.....                                      | 3  |
| Aperçu des activités .....   | 5  |
| Secteurs à présenter.....  | 5  |
| Facteurs ayant une incidence sur la performance de la Société.....                                     | 6  |
| Sommaire.....  | 8  |
| Performance dans le secteur du détail et statistiques du marché .....                                  | 9  |
| Résultats d'exploitation .....   | 10 |
| <i>Analyse des résultats pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024</i> .....                      | 10 |
| <i>Analyse des résultats sectoriels pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024</i> .....           | 12 |
| <i>Tendances géographiques pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024</i> .....                    | 13 |
| <i>Analyse des résultats pour l'exercice clos le 31 janvier 2024</i> .....                             | 14 |
| <i>Analyse des résultats sectoriels pour l'exercice clos le 31 janvier 2024</i> .....                  | 16 |
| <i>Tendances géographiques pour l'exercice clos le 31 janvier 2024</i> .....                           | 17 |
| Évaluation de la performance de la Société par rapport aux prévisions fixées pour l'exercice 2024..... | 18 |
| Taux de change .....   | 18 |
| Situation de trésorerie et sources de financement .....  | 19 |
| <i>Obligations contractuelles</i> .....  | 21 |
| <i>Sources de financement</i> .....  | 22 |
| Situation financière consolidée .....  | 25 |
| Avantages postérieurs à l'emploi .....   | 25 |
| Arrangements hors bilan .....  | 27 |
| Transactions entre parties liées .....   | 28 |
| Instruments financiers .....   | 29 |
| Mesures non conformes aux normes IFRS et tableaux de rapprochement .....                               | 31 |
| <i>Tableaux de rapprochement</i> .....   | 33 |
| <i>Sommaire des résultats consolidés trimestriels</i> .....  | 36 |
| Tableau de rapprochement des résultats consolidés trimestriels.....                                    | 37 |
| Principales données financières consolidées .....  | 38 |
| Estimations comptables critiques.....  | 39 |
| Modifications comptables futures.....  | 41 |
| Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance .....   | 42 |
| Contrôles et procédures.....   | 43 |
| Facteurs de risque .....   | 44 |
| Information sur les actions en circulation.....  | 74 |
| Information supplémentaire.....  | 74 |

## Glossaire

| <b>Abréviations</b>       | <b>Description</b>                                   | <b>Abréviations</b>      | <b>Description</b>  |
|---------------------------|--|--------------------------|---|
| <b>BAIIA</b>              | Bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements     | <b>OEM</b>               | Original Equipment Manufacturer   |
| <b>ESG</b>                | Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance | <b>PAV</b>               | Pièces, accessoires et vêtements  |
| <b>EURIBOR</b>            | Euro Interbank Offered Rate                          | <b>pb</b>                | Points de base  |
| <b>Fonds de roulement</b> | Les actifs courants moins les passifs courants       | <b>SOFR</b>              | Secured Overnight Financing Rate  |
| <b>LVHA</b>               | Low Voltage & Human Assisted                         | <b>Taux SOFR à terme</b> | Défini comme le taux d'intérêt à terme prospectif fondé sur le SOFR majoré d'un ajustement usuel au titre de l'écart de crédit, s'il y a lieu |
| <b>IAS</b>                | International Accounting Standards                   | <b>UGT</b>               | Unité génératrice de trésorerie   |
| <b>IFRS</b>               | International Financial Reporting Standards          | <b>V3R</b>               | Véhicules à trois roues   |
| <b>International</b>      | Toutes les régions sauf les États-Unis et le Canada  | <b>VCC</b>               | Véhicules côte à côte   |
| <b>LIBOR</b>              | London Interbank Offered Rate                        | <b>VTT</b>               | Véhicules tout-terrain  |

## Mode de présentation

Le présent rapport de gestion fournit de l'information sur la situation financière et les résultats d'exploitation de BRP inc. (la « Société » ou « BRP ») pour l'exercice clos le 31 janvier 2024. Il devrait être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023. Certaines informations figurant dans le présent rapport de gestion contiennent des déclarations prospectives assorties de risques et d'incertitudes. Les résultats réels pourraient différer de façon importante des énoncés prospectifs sous-jacents en raison de divers facteurs, y compris ceux décrits à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion. Le présent rapport de gestion reflète l'information dont dispose la Société au 27 mars 2024.

Les états financiers consolidés audités de la Société ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS »). Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toute référence dans ce rapport de gestion à l'« exercice 2024 », à l'« exercice 2023 » et à l'« exercice 2022 » de la Société s'entend des exercices clos les 31 janvier 2024, 2023 et 2022, respectivement.

Le présent rapport de gestion a été approuvé par le conseil d'administration le 27 mars 2024 et il se fonde sur les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

## Énoncés prospectifs et mesures non conformes aux normes IFRS

### *Énoncés prospectifs*

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui portent sur les plans, les perspectives, les attentes, les anticipations, les estimations et intentions, les résultats, le degré d'activité, la performance, les objectifs, les cibles, les buts ou les réalisations, y compris les cibles, les buts et les initiatives environnementaux, sociaux et de gouvernance de la Société énoncés dans le cadre de son programme RSE25, et son intention annoncée d'électrifier ses gammes de produits existants et de lancer de nouvelles gammes de produits électriques, les priorités et stratégies, la situation financière, la position sur le marché, les capacités, la position en regard de la concurrence et les opinions de la Société actuels et futurs, ainsi que sur les perspectives et les tendances actuelles et futures des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, la croissance prévue de la demande pour les produits et les services sur les marchés dans lesquels la Société offre ses produits, les activités de recherche et développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées de produits à venir et les dates prévues de leur mise en marché, et les besoins financiers prévus et la disponibilité des sources de financement et des liquidités, ou sur d'autres événements ou faits nouveaux à venir, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « prévisions », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis que », « estimer », « perspectives », « prédire », « prévoir », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'aider les lecteurs à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que de mieux comprendre les activités de la Société et l'environnement dans lequel la Société prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont prévenus que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins; les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. La Société met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser et que, en raison du contexte macroéconomique et géopolitique difficile dans lequel la Société évolue, ces hypothèses, qui étaient considérées comme raisonnables au moment où elles ont été formulées, pourraient comporter un degré d'incertitude élevé. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou la

performance réels de la Société ou du secteur diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou de la performance futurs sous-entendus par ces énoncés. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou la performance réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs de risque décrits de façon plus détaillée dans la rubrique « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont faits en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser afin de refléter des événements futurs ou des changements de circonstances ou d'opinions, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable. Si la Société décidait de mettre à jour un énoncé prospectif contenu dans le présent rapport de gestion, il ne faudrait pas en conclure que la Société fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé prospectif.

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation dans la préparation et la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion, notamment les hypothèses sous-jacentes aux cibles, aux buts et aux initiatives environnementaux, sociaux et de gouvernance de la Société dans le cadre de son programme RSE25, qui sont énoncées à la rubrique « Énoncés prospectifs » de son rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise (il est entendu que cette référence se limite à la rubrique « Énoncés prospectifs » et ne doit pas être considérée comme étant l'intégration par renvoi du contenu du rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise dans le présent rapport de gestion), ainsi que les hypothèses suivantes : une croissance raisonnable du secteur, allant d'une baisse à une légère hausse; le maintien ou l'augmentation modérée de la part de marché; un ralentissement de la croissance économique mondiale; une incidence limitée du conflit armé actuel entre la Russie et l'Ukraine; aucune détérioration additionnelle du conflit au Moyen-Orient; les principales monnaies dans lesquelles la Société exerce ses activités demeureront près des niveaux actuels; des taux d'inflation qui s'améliorent, mais qui demeurent élevés; il n'y aura aucun changement important aux lois fiscales, aux accords de libre-échange ou aux traités applicables à la Société; les marges de la Société devraient subir les pressions découlant de la baisse des volumes; la base d'approvisionnement pourra continuer de soutenir le développement de produits et les taux de production prévus selon des modalités commercialement acceptables en temps opportun; aucune nouvelle barrière commerciale ne sera imposée entre les territoires où la Société exerce ses activités; l'absence de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, en particulier en période de pointe. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser et que, en raison du contexte macroéconomique et géopolitique difficile dans lequel la Société évolue, ces hypothèses, qui étaient considérées comme raisonnables au moment où elles ont été formulées, pourraient comporter un degré d'incertitude élevé.

#### *Prévisions pour l'exercice 2025*

Nos prévisions pour l'exercice 2025 sont présentées dans notre communiqué de presse sur les résultats daté du 28 mars 2024, à la rubrique « Prévisions pour l'exercice 2025 ». Ce communiqué de presse est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

#### *Mesures non conformes aux normes IFRS*

Le présent rapport de gestion renvoie à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures conformes aux normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS.

La Société définit et rapproche ces mesures dans la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS et tableaux de rapprochement » du présent rapport de gestion.

## **Aperçu des activités**

BRP inc. est un chef de file mondial dans l'industrie des produits de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux qui repose sur 80 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à sa clientèle. Grâce à son portefeuille de marques distinctives et de premier plan, qui comprend les motoneiges *Ski-Doo* et *Lynx*, les motomarines et les pontons *Sea-Doo*, les véhicules hors route et sur route *Can-Am*, les bateaux *Alumacraft* et *Quintrex*, les pontons *Manitou*, les systèmes de propulsion marine *Rotax*, les moteurs *Rotax* pour karts et avions de loisir de même que les boîtes à engrenages *Pinion*, BRP ouvre la voie à des aventures exaltantes et donne accès à des expériences sur différents terrains de jeux. La Société complète ses gammes de produits par un portefeuille dédié de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'optimiser pleinement l'expérience de conduite. Engagée à croître de façon responsable, BRP développe des modèles électriques pour ses gammes de produits existantes et explore de nouvelles catégories de produits à basse tension et à assistance humaine.

Au 31 janvier 2024, la Société emploie près de 20 000 personnes, principalement dans des centres de fabrication et de distribution situés au Mexique, au Canada, en Autriche, aux États-Unis, en Finlande, en Australie et en Allemagne. La Société vend ses produits dans plus de 130 pays. Les produits sont vendus directement par l'intermédiaire d'un réseau d'environ 2 450 concessionnaires dans 22 pays, ainsi que par l'intermédiaire d'un réseau d'environ 150 distributeurs servant environ 360 concessionnaires additionnels.

## **Secteurs à présenter**

BRP et ses filiales (la « Société ») conçoivent, développent, fabriquent et vendent des produits de sports motorisés et des produits marins. La Société compte deux secteurs opérationnels à présenter, soit le secteur Groupe sports motorisés (produits toutes saisons, produits saisonniers et PAV et moteurs pour OEM) et le secteur Groupe marin.

À la suite de l'acquisition, au cours de l'exercice 2023, de Pinion GmbH (« Pinion ») et de la quasi-totalité des actifs liés aux activités de sports motorisés de Kongsberg Automotive ASA et de sa filiale Kongsberg Inc., situées à Shawinigan, au Québec (« KA Shawinigan »), la Société a créé le « Groupe LVHA » (Low Voltage & Human Assisted). La mise sur pied du Groupe LVHA vise à permettre à la Société de poursuivre sa stratégie de croissance dans des catégories de produits à basse tension et à assistance humaine à l'intersection de la mobilité, des loisirs et de l'utilité.

### **Groupe sports motorisés**

#### *Produits toutes saisons*

Les produits toutes saisons se composent des véhicules de BRP qui sont vendus et utilisés tout au long de l'année dans la plupart des climats, et ils comprennent les gammes de VTT, de VCC et de V3R. Tous les produits de la catégorie des produits toutes saisons sont vendus sous la marque *Can-Am*. Les VTT, les VCC et les V3R *Can-Am* emploient tous les moteurs *Rotax* de BRP.

#### *Produits saisonniers*

Les produits saisonniers se composent des produits de BRP qui s'emploient généralement pendant des saisons précises. Ces produits comprennent les motoneiges, qui sont principalement utilisées en hiver et pour lesquelles les ventes aux concessionnaires se concentrent dans les mois de septembre à janvier, ainsi que les motomarines et les pontons *Sea-Doo*, qui sont principalement utilisés en été, pour lesquels les ventes aux concessionnaires se concentrent dans les mois de janvier à avril. Ces produits emploient tous les moteurs *Rotax* de BRP.

#### *Pièces, accessoires et vêtements et moteurs pour OEM*

Les PAV et les moteurs *Rotax* comprennent les pièces, accessoires et vêtements (les « PAV »), les moteurs pour les karts et les avions récréatifs, les boîtes à engrenages *Pinion* ainsi que les autres services.

## Groupe marin

Le Groupe marin comprend des bateaux, des pontons, des moteurs à jet à injection directe et des moteurs hors-bord pour bateaux, ainsi que des PAV et autres services connexes. BRP offre, dans la catégorie des bateaux, les bateaux *Alumacraft* et *Quintrex* ainsi que les pontons *Manitou*, et dans la catégorie des moteurs marins, les moteurs *Rotax* pour bateaux à jet à injection directe et les moteurs hors-bord avec technologie furtive.

Le tableau suivant présente le pourcentage du total des revenus pour chaque secteur.

| Proportion du total des revenus<br>(en pourcentage)      | Trimestres clos les |                    | Exercices clos les |                    |                    |
|--|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|  | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2022 |
| Produits toutes saisons                                  | 50,7 %              | 40,8 %             | 51,5 %             | 48,1 %             | 45,3 %             |
| Produits saisonniers                                     | 35,4 %              | 42,9 %             | 32,9 %             | 34,3 %             | 33,0 %             |
| PAV liés aux véhicules récréatifs et<br>moteurs pour OEM | 10,8 %              | 12,3 %             | 11,4 %             | 12,7 %             | 15,0 %             |
| <b>Total – Groupe sports motorisés</b>                   | 96,9 %              | 96,0 %             | 95,8 %             | 95,1 %             | 93,3 %             |
| <b>Groupe marin</b>                                      | 3,1 %               | 4,0 %              | 4,2 %              | 4,9 %              | 6,7 %              |
| <b>Total des revenus</b>                                 | 100,0 %             | 100,0 %            | 100,0 %            | 100,0 %            | 100,0 %            |

## Facteurs ayant une incidence sur la performance de la Société

### Revenus et coûts du programme de vente

Les revenus de la Société sont principalement tirés de la vente aux concessionnaires et aux distributeurs des véhicules qu'elle fabrique, y compris les produits toutes saisons, les produits saisonniers, les PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ainsi que les produits marins. Les revenus sont habituellement comptabilisés lorsque les produits sont expédiés aux concessionnaires ou aux distributeurs depuis les installations de la Société.

Afin de soutenir les activités de vente en gros de la Société et les activités de détail des concessionnaires et des distributeurs, la Société peut fournir divers programmes de vente consistant en des incitatifs monétaires et non monétaires. Les incitatifs monétaires se composent principalement de rabais et d'une ristourne accordés aux concessionnaires et aux distributeurs, d'une période de couverture gratuite ou prolongée accordée en vertu de programmes de financement des stocks à l'intention des concessionnaires et des distributeurs et de programmes de financement au détail. Le coût de ces incitatifs monétaires est comptabilisé en réduction des revenus. Les incitatifs non monétaires se composent principalement de garanties prolongées ou de PAV gratuits. Quand une garantie prolongée est accordée lors de l'achat d'un produit, une tranche des revenus comptabilisés lors de la vente de ce produit devrait être différée et comptabilisée pendant la période de couverture de la garantie prolongée. Le coût des PAV gratuits est comptabilisé dans le coût des ventes.

Le soutien fourni aux concessionnaires, aux distributeurs et aux clients a tendance à augmenter lorsque la conjoncture économique est difficile, lorsque les conditions du marché changent et exigent le lancement de nouveaux programmes ou de programmes plus concurrentiels, ou lorsque le niveau des stocks des concessionnaires et des distributeurs est jugé trop élevé.

En vertu des ententes de financement des stocks des concessionnaires et des distributeurs, la Société pourrait avoir à racheter des produits repris neufs inutilisés advenant certains manquements de la part de concessionnaires ou de distributeurs. Les coûts de reprise de possession ont tendance à être plus élevés lorsque les concessionnaires ou les distributeurs font face à des conditions de vente au détail difficiles persistantes et lorsque leur niveau de stocks non courants est élevé. Au cours du dernier exercice et de l'exercice en cours, la Société n'a pas connu de reprises de possession importantes en vertu des ententes de financement des stocks des concessionnaires et des distributeurs. Se reporter à la rubrique « Arrangements hors bilan » du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur les ententes de financement relatives aux stocks des concessionnaires et des distributeurs.

## **Coût des matières**

Environ 75 % du coût des ventes de la Société se compose des matières utilisées lors du processus de fabrication. Par conséquent, la Société est exposée à la fluctuation du prix de certaines matières premières, comme l'aluminium, l'acier, le plastique, les résines, l'acier inoxydable, le cuivre, le caoutchouc et certains métaux du groupe des terres rares. La Société est également exposée à la fluctuation des prix du carburant relativement à ses activités d'approvisionnement et de distribution. La Société ne couvre pas son exposition à long terme à de telles fluctuations des prix; par conséquent, une hausse du prix des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où celle-ci serait incapable de transférer de telles hausses de coûts à ses concessionnaires, à ses distributeurs ou à ses consommateurs.

## **Coût au titre des garanties**

Les garanties régulières offertes par la Société couvrent généralement des périodes allant de six mois à cinq ans pour la plupart des produits. Dans certaines circonstances, en vertu par exemple de certains programmes de vente, pour certains comptes commerciaux ou conformément à des règlements locaux, la Société offre des garanties prolongées. Au cours de la période de garantie, la Société s'engage à rembourser aux concessionnaires et aux distributeurs la totalité du coût des réparations ou des remplacements effectués relativement aux produits (à savoir principalement les pièces ou les accessoires fournis par la Société et les coûts de main-d'œuvre engagés par les concessionnaires ou les distributeurs). De plus, la Société vend, dans le cours normal des activités, et donne, en vertu de certains programmes de vente, des garanties prolongées sur ses produits.

Dans le cadre de son processus de développement, la Société s'assure que chaque stade du développement d'un nouveau produit respectera des normes de qualité supérieure. Cette approche comprend la conception de spécifications détaillées des produits, l'évaluation de la qualité du réseau d'approvisionnement et des méthodes de fabrication, ainsi que des exigences de tests détaillés lors du stade de développement des produits. Des inspections de qualité, effectuées durant le processus de fabrication et une fois celui-ci clos, assurent également la qualité des produits.

La Société enregistre une provision au titre des garanties régulières lorsque les produits sont vendus. Bien que la direction soit d'avis que la Société, en fonction de l'information actuellement disponible, dispose de provisions suffisantes pour couvrir les réclamations futures au titre des garanties sur les produits vendus, les montants des réclamations futures pourraient différer de façon importante des provisions comptabilisées aux états consolidés de la situation financière. Dans le cas des garanties prolongées, les réclamations sont inscrites dans le coût des ventes lorsqu'elles sont engagées.

## **Taux de change**

Les revenus de la Société sont présentés en dollars canadiens, mais sont principalement générés en dollars américains, en dollars canadiens et en euros. Les revenus de la Société présentés en dollars canadiens sont exposés, dans une moindre mesure, aux fluctuations du dollar australien, du real brésilien, de la couronne suédoise, de la couronne norvégienne, de la livre sterling, du dollar néo-zélandais, du peso mexicain, du yuan chinois et du yen japonais. Les coûts engagés par la Société sont principalement libellés en dollars canadiens, en dollars américains et en euros, et, dans une moindre mesure, en pesos mexicains. Par conséquent, les revenus, la marge brute et le bénéfice d'exploitation présentés en dollars canadiens sont exposés aux fluctuations des taux de change. Les installations de la Société, qui sont situées dans différents pays, permettent d'atténuer son exposition par rapport aux différentes devises.

Au 31 janvier 2024, la Société avait un solde exigible de 1 957,0 millions \$ US (2 609,7 millions \$) en vertu de sa facilité à terme de 1 965,8 millions \$ US (2 631,5 millions \$) (la « facilité à terme »), ce qui donne lieu à un gain ou à une perte au résultat de la Société lorsque le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, à la clôture d'une période, varie par rapport à celui à l'ouverture de cette période. Les charges d'intérêts de la Société sur la facilité à terme sont également exposées aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Actuellement, la Société ne couvre pas l'exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien découlant de sa facilité à terme; par conséquent, une hausse de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence défavorable sur le bénéfice net de la Société.



Pour plus de détails sur l'exposition de la Société aux fluctuations des taux de change, se reporter à la rubrique « Instruments financiers – Risque de change » du présent rapport de gestion.

### ***Frais financiers nets (frais financiers diminués des produits financiers)***

Les frais financiers nets sont principalement engagés relativement à la dette à long terme, au passif au titre des régimes de retraite à prestations définies et aux facilités de crédit renouvelables. Au 31 janvier 2024, la dette à long terme de la Société s'établissait à 2 763,1 millions \$, montant principalement composé de la facilité à terme (B-1, B-2 et B-3), qui porte intérêt au taux SOFR à terme majoré de 2,00 %, au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % et au taux SOFR à terme majoré de 2,75 %, respectivement. La Société a conclu des contrats de taux plafonds garantis limitant son exposition aux hausses des taux d'intérêt.

### ***Impôt sur le résultat***

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat des juridictions, pays, états et provinces où elle exerce des activités. Le taux d'imposition prévu par la loi canadienne s'établissait à 26,5 % pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2024. Cependant, le taux d'imposition effectif consolidé de la Société dépend de divers facteurs, dont la répartition des profits ou des pertes comptables avant impôt enregistrés dans différentes juridictions fiscales au sein desquelles elle exerce ses activités et le gain ou la perte de change sur la facilité à terme. La Société s'attend à payer des impôts en trésorerie dans toutes les juridictions où elle exerce des activités pour l'exercice 2024.

### ***Caractère saisonnier***

Les revenus et le bénéfice d'exploitation de la Société subissent d'importantes fluctuations d'un trimestre à l'autre. En général, les ventes en gros de produits de la Société sont les plus élevées au cours de la période précédant immédiatement leur saison d'utilisation respective, ainsi qu'au cours de cette saison. Cependant, la composition des produits vendus peut varier de façon importante dans le temps en raison des variations de la demande saisonnière et géographique, de l'introduction de nouveaux modèles et produits et de l'échéancier de production de certains types de produits. Par conséquent, il est probable que les résultats financiers de la Société varieront de façon importante d'une période à l'autre.

## **Sommaire**

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, la Société a enregistré une baisse du volume des expéditions et des revenus par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2023. Les résultats du quatrième trimestre de l'exercice considéré sont principalement attribuables à une baisse des livraisons de produits saisonniers, car les résultats du quatrième trimestre de l'exercice considéré se comparent de façon défavorable aux résultats solides enregistrés au quatrième trimestre de l'exercice précédent, où les expéditions de produits saisonniers ont été effectuées après le point culminant de la saison de vente au détail en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement au cours de l'exercice précédent. Les revenus ont également subi l'incidence négative de la hausse des incitatifs liés aux ventes et des conditions hivernales défavorables, principalement en Amérique du Nord, où la courte saison de conduite a entraîné une baisse de la demande pour les PAV par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les ventes au détail trimestrielles de la Société en Amérique du Nord ont diminué pour toutes les gammes de produits, sauf les VCC, ce qui s'est traduit par une baisse globale des ventes au détail par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Bien que la Société continue de faire des gains d'efficacité dans la production en raison des améliorations de la chaîne d'approvisionnement, la baisse du volume de ventes et la hausse des programmes de vente ont donné lieu à une diminution du pourcentage de marge pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les gains de parts de marché de la Société et la composition favorable des ventes ont contribué à une hausse de 3 % des revenus pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Enfin, les ventes au détail de produits de sports motorisés de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 8 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

## Faits saillants financiers

| (en millions \$ CA,<br>sauf les données par action<br>et la marge) | Trimestres clos les |                    |               |              | Exercices clos les |                    |               |              |
|--|---------------------|--------------------|---------------|--------------|--------------------|--------------------|---------------|--------------|
|  | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 | Écart<br>(\$) | Écart<br>(%) | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 | Écart<br>(\$) | Écart<br>(%) |
| <b>État du résultat net</b>  |                     |                    |               |              |                    |                    |               |              |
| Revenus  | 2 691,8 \$          | 3 076,3 \$         | (384,5) \$    | (12,5) %     | 10 367,0 \$        | 10 033,4 \$        | 333,6 \$      | 3,3 %        |
| Marge brute  | 652,8               | 787,6              | (134,8)       | (17,1) %     | 2 601,3            | 2 499,4            | 101,9         | 4,1 %        |
| Pourcentage de marge brute   | 24,3 %              | 25,6 %             | s.o.          | (130) pb     | 25,1 %             | 24,9 %             | s.o.          | 20 pb        |
| Bénéfice d'exploitation  | 178,5               | 436,9              | (258,4)       | (59,1) %     | 1 157,0            | 1 367,1            | (210,1)       | (15,4) %     |
| BAlIA normalisé <sup>1</sup>                                       | 404,5               | 528,0              | (123,5)       | (23,4) %     | 1 699,6            | 1 706,3            | (6,7)         | (0,4) %      |
| Bénéfice net   | 188,2               | 365,1              | (176,9)       | (48,5) %     | 744,5              | 865,4              | (120,9)       | (14,0) %     |
| Bénéfice net normalisé <sup>1</sup>                                | 188,0               | 309,2              | (121,2)       | (39,2) %     | 873,4              | 976,7              | (103,3)       | (10,6) %     |
| Bénéfice par action – dilué  | 2,46                | 4,54               | (2,08)        | (45,8) %     | 9,47               | 10,67              | (1,20)        | (11,2) %     |
| Bénéfice normalisé par<br>action – dilué <sup>1</sup>              | 2,46                | 3,85               | (1,39)        | (36,1) %     | 11,11              | 12,05              | (0,94)        | (7,8) %      |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

## Performance dans le secteur du détail et statistiques du marché

### Ventes au détail en Amérique du Nord – pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024

Les ventes au détail de produits de sports motorisés de la Société en Amérique du Nord ont diminué de 10 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat est principalement attribuable à la baisse des ventes au détail de motoneiges et de motomarines pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des expéditions tardives effectuées après le point culminant de la saison de vente au détail au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023. De plus, les conditions hivernales défavorables ont eu une incidence sur notre saison au chapitre des motoneiges pour l'exercice considéré. La diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse des ventes au détail de VCC pour le trimestre clos le 31 janvier 2024.

- Les ventes au détail de produits toutes saisons en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 10 à 20 pour cent par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2023. L'industrie des produits toutes saisons a affiché une hausse d'un niveau de pourcentage se situant dans le milieu de la tranche de 1 à 10 pour cent au cours de la même période.
- Les ventes au détail de produits saisonniers en Amérique du Nord ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 20 à 30 pour cent, même sans tenir compte des pontons *Sea-Doo*, par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2023. L'industrie des produits saisonniers a affiché une baisse d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 10 à 20 pour cent au cours de la même période.

Les ventes au détail de produits marins de la Société en Amérique du Nord ont diminué de 14 % par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2023 en raison du ralentissement de la demande des consommateurs au sein de l'industrie de la navigation de plaisance.

### Ventes au détail en Amérique du Nord – pour l'exercice clos le 31 janvier 2024

Les ventes au détail de produits de sports motorisés de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 8 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 janvier 2023, principalement en raison de la hausse des ventes au détail de VCC, de motomarines, de pontons *Sea-Doo* et de VTT. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la baisse des ventes au détail de motoneiges et de V3R.

- Les ventes au détail de produits toutes saisons en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent par rapport à l'exercice clos le 31 janvier 2023. L'industrie des produits toutes saisons a affiché une hausse se situant dans le bas de la tranche de 1 à 10 pour cent au cours de la même période.
- Les ventes au détail de produits saisonniers en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le milieu de la tranche de 1 à 10 pour cent, et dans le bas de la tranche de 1 à 10 pour cent compte non tenu des pontons *Sea-Doo*, par rapport à l'exercice clos le 31 janvier 2023. L'industrie des produits saisonniers est demeurée stable au cours de la même période.

Les ventes au détail de produits marins de la Société en Amérique du Nord ont diminué de 39 % par rapport à l'exercice clos le 31 janvier 2023 en raison du ralentissement de la demande des consommateurs au sein de l'industrie de la navigation de plaisance et de la disponibilité plus faible des produits nouvellement lancés.

### **Stocks des concessionnaires nord-américains**

Au 31 janvier 2024, les stocks de produits de sports motorisés des concessionnaires nord-américains ont augmenté de 36 % par rapport au 31 janvier 2023. L'augmentation touche la plupart des gammes de produits et s'explique principalement par les bas niveaux des stocks au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, dont les effets se faisaient toujours sentir au sein de l'industrie durant cette période, malgré les améliorations.

## **Résultats d'exploitation**

### **Analyse des résultats pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024**

La rubrique suivante présente un sommaire de la performance financière de la Société pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, par rapport à la période correspondante close le 31 janvier 2023.

| <i>(en millions \$ CA, sauf les données sur la marge)</i> | <b>Trimestres clos les</b> |                        |                   |                  |
|---|----------------------------|------------------------|-------------------|------------------|
|   | <b>31 janvier 2024</b>     | <b>31 janvier 2023</b> | <b>Écart (\$)</b> | <b>Écart (%)</b> |
| <b>État du résultat net</b>                               |                            |                        |                   |                  |
| Revenus   | <b>2 691,8 \$</b>          | 3 076,3 \$             | (384,5) \$        | (12,5) %         |
| Marge brute   | <b>652,8</b>               | 787,6                  | (134,8)           | (17,1) %         |
| Pourcentage de marge brute                                | <b>24,3 %</b>              | 25,6 %                 | s.o.              | (130) pb         |
| Charges d'exploitation                                    | <b>474,3</b>               | 350,7                  | 123,6             | 35,2 %           |
| BAIIA normalisé <sup>1</sup>                              | <b>404,5</b>               | 528,0                  | (123,5)           | (23,4) %         |
| Frais financiers nets                                     | <b>47,0</b>                | 36,0                   | 11,0              | 30,6 %           |
| Impôt sur le résultat                                     | <b>40,4</b>                | 92,0                   | (51,6)            | (56,1) %         |
| Bénéfice net  | <b>188,2</b>               | 365,1                  | (176,9)           | (48,5) %         |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

### **Revenus**

La diminution des revenus est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes dans la plupart des gammes de produits, qui découle des expéditions tardives de produits saisonniers pour la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi qu'au ralentissement de la demande des consommateurs, surtout sur les marchés à l'International, à la hausse des programmes de vente dans la plupart des gammes de produits et aux conditions hivernales défavorables, qui ont eu une incidence sur notre saison au chapitre des PAV liés aux motoneiges. La diminution a été partiellement contrebalancée par la composition favorable des ventes de produits toutes saisons et par les prix favorables dans la plupart des gammes de produits. La diminution comprend une fluctuation favorable des taux de change de 4 millions \$.

### Marge brute

La diminution de la marge brute et du pourcentage de marge brute découle de la baisse du volume de ventes, comme mentionné précédemment, et de la hausse des programmes de vente. La diminution a été partiellement contrebalancée par les prix favorables et la composition favorable des ventes dans la plupart des gammes de produits, ainsi que par la baisse du coût des matières et des coûts liés à la logistique découlant de l'efficacité accrue de la chaîne d'approvisionnement. La diminution de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 12 millions \$.

### Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente la répartition des charges d'exploitation de la Société pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2023.

| (en millions \$ CA)                     | Trimestres clos les |                 |                 |                   |
|---|---------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
|   | 31 janvier 2024     | 31 janvier 2023 | Écart (\$)      | Écart (%)         |
| Vente et marketing                      | 117,6 \$            | 117,8 \$        | (0,2) \$        | (0,2) %           |
| Recherche et développement              | 122,7               | 121,0           | 1,7             | 1,4 %             |
| Frais généraux et administratifs        | 114,9               | 121,8           | (6,9)           | (5,7) %           |
| Autres charges (revenus) d'exploitation | 2,8                 | (9,9)           | 12,7            | n.s. <sup>1</sup> |
| Charge de perte de valeur               | 116,3               | —               | 116,3           | n.s. <sup>1</sup> |
| <b>Charges d'exploitation</b>           | <b>474,3 \$</b>     | <b>350,7 \$</b> | <b>123,6 \$</b> | <b>35,2 %</b>     |

1. n.s. : non significatif.

L'augmentation des charges d'exploitation est principalement attribuable à la charge de perte de valeur comptabilisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 pour le secteur Groupe marin. Cette augmentation des charges d'exploitation comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 6 millions \$.

### BAlIA normalisé<sup>1</sup>

La diminution du BAlIA normalisé<sup>1</sup> est principalement attribuable à la baisse de la marge brute et à la hausse des charges d'exploitation, même sans tenir compte de la charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin.

### Frais financiers nets

L'augmentation des frais financiers nets est principalement attribuable à la hausse des charges d'intérêts sur la facilité à terme, en raison de la hausse du taux d'intérêt moyen, ainsi qu'à la hausse des coûts de transaction sur la dette à long terme, en raison de la décomptabilisation des coûts de transaction non amortis relativement au refinancement de l'emprunt à terme B-1 de la Société.

### Impôt sur le résultat

La diminution de la charge d'impôt est principalement attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation, qui comprend une charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin, et à la hausse des frais financiers déductibles. La diminution a été partiellement contrebalancée par la baisse des avantages liés à des incitatifs fiscaux et par une répartition défavorable des profits et des pertes comptables enregistrés dans différentes juridictions fiscales. Le taux d'imposition effectif s'est établi à 17,7 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, comparativement à 20,1 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2023. La diminution est surtout attribuable au traitement fiscal et comptable (du gain) de la perte de change relativement à la facilité à terme. La diminution a été partiellement contrebalancée par la baisse des avantages liés à des incitatifs fiscaux et par une répartition défavorable des profits et des pertes comptables enregistrés dans différentes juridictions fiscales.

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

### Bénéfice net

La diminution du bénéfice net est principalement attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation découlant de la charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin comptabilisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, ainsi qu'à une augmentation des frais financiers, partiellement contrebalancées par une fluctuation favorable des taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains, ainsi que par la baisse de la charge d'impôt et la hausse des produits financiers.

### Analyse des résultats sectoriels pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024

La rubrique suivante présente un sommaire de la performance financière des secteurs de la Société pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, par rapport à la période correspondante close le 31 janvier 2023. Les transactions intersectorielles sont comprises dans cette analyse.

| Résultats sectoriels<br>(en millions \$ CA)           | Trimestres clos les |                    | Écart (\$)    | Écart (%)         |
|---|---------------------|--------------------|---------------|-------------------|
|   | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 |               |                   |
| <b>Revenus<sup>1</sup></b>                            |                     |                    |               |                   |
| <b>Groupe sports motorisés</b>                        |                     |                    |               |                   |
| Produits toutes saisons                               | 1 363,9 \$          | 1 254,8 \$         | 109,1 \$      | 8,7 %             |
| Produits saisonniers                                  | 952,6               | 1 319,5            | (366,9)       | (27,8) %          |
| PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM | 291,0               | 378,3              | (87,3)        | (23,1) %          |
| <b>Groupe marin</b>                                   | <b>90,1</b>         | <b>128,5</b>       | <b>(38,4)</b> | <b>(29,9) %</b>   |
| <b>Marge (perte) brute</b>                            |                     |                    |               |                   |
| <b>Groupe sports motorisés</b>                        |                     |                    |               |                   |
|   | 657,9               | 790,6              | (132,7)       | (16,8) %          |
| <i>En pourcentage des revenus</i>                     | 25,2 %              | 26,8 %             | s.o.          | (160) pb          |
| <b>Groupe marin</b>                                   |                     |                    |               |                   |
|   | (5,1)               | (3,0)              | (2,1)         | (70,0) %          |
| <i>En pourcentage des revenus</i>                     | -5,7 %              | -2,3 %             | s.o.          | n.s. <sup>2</sup> |

1. Incluant les transactions intersectorielles.

2. n.s. : non significatif.

### Groupe sports motorisés

#### Revenus

#### Produits toutes saisons

L'augmentation des revenus tirés des produits toutes saisons découle principalement d'une composition favorable des ventes en raison de l'introduction de nouveaux modèles et de la hausse du volume de ventes de V3R en raison du moment où les expéditions ont été effectuées entre le troisième et le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'augmentation des revenus a été contrebalancée en partie par la hausse des programmes de vente et par la baisse du volume de ventes de VTT et de VCC. L'augmentation comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 1 million \$.

#### Produits saisonniers

La diminution des revenus tirés des produits saisonniers est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de produits et à la hausse des programmes de vente, surtout au chapitre des motoneiges en raison des conditions hivernales défavorables. La baisse du volume s'explique principalement par les expéditions tardives au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023 par rapport à l'exercice considéré. La diminution a été partiellement contrebalancée par les prix favorables dans toutes les gammes de produits. La diminution comprend également une fluctuation favorable des taux de change de 2 millions \$.

#### PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM

La diminution des revenus est attribuable à la baisse du volume de ventes de PAV, qui s'explique essentiellement par la baisse des commandes des concessionnaires en raison des stocks plus élevés dans leur inventaire et des conditions hivernales défavorables, principalement en Amérique du Nord, qui ont eu une incidence sur la saison de conduite de motoneige et sur les revenus connexes tirés des PAV. La diminution comprend également une fluctuation favorable des taux de change de 4 millions \$.

### Marge brute

La diminution de la marge brute et du pourcentage de marge brute découle de la baisse du volume de ventes, comme mentionné précédemment, et de la hausse des programmes de vente. La diminution a été partiellement contrebalancée par les prix favorables et la composition favorable des ventes dans la plupart des gammes de produits, ainsi que par la baisse du coût des matières et des coûts liés à la logistique découlant de l'efficacité accrue de la chaîne d'approvisionnement. La diminution de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 11 millions \$.

### Groupe marin

#### Revenus

La diminution des revenus tirés du secteur Groupe marin est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de produits, à la hausse des programmes de vente et à une composition défavorable des ventes. La baisse du volume s'explique principalement par le ralentissement de la demande des consommateurs au sein de l'industrie. La diminution a été partiellement contrebalancée par les prix favorables dans la plupart des gammes de produits. La diminution comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 1 million \$.

#### Marge (perte) brute

La diminution de la marge brute et du pourcentage de marge brute découle de la baisse du volume de ventes, comme mentionné précédemment, et de la hausse des programmes de vente. La diminution a été partiellement contrebalancée par des gains d'efficacité dans la production.

### Tendances géographiques pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024

#### Revenus

| Revenus par territoire<br>(en millions \$ CA) | Trimestres clos les |                    | Écart (\$) | Écart (%) |
|---|---------------------|--------------------|------------|-----------|
|   | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 |            |           |
| <b>Revenus (\$)</b>                           |                     |                    |            |           |
| États-Unis                                    | 1 508,8 \$          | 1 764,9 \$         | (256,1)    | (14,5) %  |
| Canada  | 398,5               | 478,5              | (80,0)     | (16,7) %  |
| International                                 | 784,5               | 832,9              | (48,4)     | (5,8) %   |
| <b>Total des revenus (\$)</b>                 | <b>2 691,8</b>      | <b>3 076,3</b>     |            |           |
| <b>Revenus (%)</b>                            |                     |                    |            |           |
| États-Unis                                    | 56,1 %              | 57,3 %             | s.o.       | (120) pb  |
| Canada  | 14,8 %              | 15,6 %             | s.o.       | (80) pb   |
| International                                 | 29,1 %              | 27,1 %             | s.o.       | 200 pb    |
| <b>Total des revenus (%)</b>                  | <b>100,0 %</b>      | <b>100,0 %</b>     |            |           |

#### États-Unis

La diminution des revenus enregistrés aux États-Unis est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de produits saisonniers et à la hausse des programmes de vente, partiellement contrebalancées par la hausse du volume de ventes de produits toutes saisons, la composition favorable des ventes dans la plupart des gammes de produits et les prix favorables. La diminution comprend une incidence favorable du change de 19 millions \$.

#### Canada

La diminution des revenus enregistrés au Canada est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de produits saisonniers et à la hausse des programmes de vente, partiellement contrebalancées par la hausse du volume de ventes de produits toutes saisons, la composition favorable des ventes et les prix favorables dans la plupart des gammes de produits.

## International

La diminution des revenus enregistrés à l'International est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes dans la plupart des gammes de produits et à la hausse des programmes de vente. La diminution a été partiellement contrebalancée par la composition favorable des ventes et les prix favorables dans la plupart des gammes de produits. La diminution comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 15 millions \$.

### **Analyse des résultats pour l'exercice clos le 31 janvier 2024**

La rubrique suivante présente un sommaire de la performance financière de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, par rapport à la période correspondante close le 31 janvier 2023.

| (en millions \$ CA, sauf les données sur la marge) | Trimestres clos les |                    |            |           |
|--|---------------------|--------------------|------------|-----------|
|  | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 | Écart (\$) | Écart (%) |
| <b>État du résultat net</b>                        |                     |                    |            |           |
| Revenus  | 10 367,0 \$         | 10 033,4 \$        | 333,6 \$   | 3,3 %     |
| Marge brute  | 2 601,3             | 2 499,4            | 101,9      | 4,1 %     |
| Pourcentage de marge brute                         | 25,1 %              | 24,9 %             | s.o.       | 20 pb     |
| Charges d'exploitation                             | 1 444,3             | 1 132,3            | 312,0      | 27,6 %    |
| BAIIA normalisé <sup>1</sup>                       | 1 699,6             | 1 706,3            | (6,7)      | (0,4) %   |
| Frais financiers nets                              | 192,7               | 108,8              | 83,9       | 77,1 %    |
| Impôt sur le résultat                              | 209,6               | 300,5              | (90,9)     | (30,2) %  |
| Bénéfice net                                       | 744,5               | 865,4              | (120,9)    | (14,0) %  |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

#### *Revenus*

L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de VCC et de VTT, à l'augmentation des livraisons de pontons *Sea-Doo*, à la composition favorable des ventes dans la plupart des gammes de produits, ainsi qu'aux prix favorables dans toutes les gammes de produits. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la hausse des programmes de vente, qui est principalement attribuable aux mesures incitatives visant les ventes au détail, et par la baisse du volume de ventes dans les autres gammes de produits. L'augmentation comprend une fluctuation favorable des taux de change de 187 millions \$.

#### *Marge brute*

L'augmentation de la marge brute et du pourcentage de marge brute s'explique par la hausse du volume de ventes, comme mentionné précédemment, par les prix favorables dans toutes les gammes de produits, par la composition favorable des ventes dans la plupart des gammes de produits et par la baisse du coût des matières et des coûts liés à la logistique découlant de l'efficacité accrue de la chaîne d'approvisionnement. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la hausse des programmes de vente. L'augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 41 millions \$.



### Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente la répartition des charges d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 janvier 2023.

| (en millions \$ CA)                     | Trimestres clos les |                   |                 |                   |
|---|---------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
|   | 31 janvier 2024     | 31 janvier 2023   | Écart (\$)      | Écart (%)         |
| Vente et marketing                      | 480,0 \$            | 433,8 \$          | 46,2 \$         | 10,7 %            |
| Recherche et développement              | 441,5               | 367,7             | 73,8            | 20,1 %            |
| Frais généraux et administratifs        | 380,2               | 341,1             | 39,1            | 11,5 %            |
| Autres charges (revenus) d'exploitation | 26,3                | (10,3)            | 36,6            | n.s. <sup>1</sup> |
| Charge de perte de valeur               | 116,3               | —                 | 116,3           | n.s. <sup>1</sup> |
| <b>Charges d'exploitation</b>           | <b>1 444,3 \$</b>   | <b>1 132,3 \$</b> | <b>312,0 \$</b> | <b>27,6 %</b>     |

1. n.s. : non significatif.

L'augmentation des charges d'exploitation est principalement attribuable à la charge de perte de valeur comptabilisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 pour le secteur Groupe marin, à l'augmentation des frais de recherche et développement en vue de soutenir la croissance future, ainsi qu'à la hausse des frais de vente et de marketing, qui s'explique principalement par les investissements continus dans les produits. L'augmentation est également attribuable à la hausse des frais généraux et administratifs, principalement aux fins de la modernisation de l'infrastructure logicielle de la Société. Cette augmentation des charges d'exploitation comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 56 millions \$.

### BAIIA normalisé<sup>1</sup>

La diminution du BAIIA normalisé<sup>1</sup> est principalement attribuable à la hausse des charges d'exploitation, même sans tenir compte de la charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin, partiellement contrebalancée par la hausse de la marge brute.

### Frais financiers nets

L'augmentation des frais financiers nets est principalement attribuable à la hausse des charges d'intérêts sur la facilité à terme, en raison de la hausse du taux d'intérêt moyen et de la hausse du montant nominal restant dû, ainsi qu'à la hausse des coûts de transaction sur la dette à long terme, en raison de la décomptabilisation des coûts de transaction non amortis relativement à la refixation du taux de l'emprunt à terme B-2 de la Société et au refinancement de l'emprunt à terme B-1 de la Société.

### Impôt sur le résultat

La diminution de la charge d'impôt est principalement attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation, qui comprend une charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin, à la hausse des frais financiers déductibles et à la hausse des avantages liés à des incitatifs fiscaux. Le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,0 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, comparativement à 25,8 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2023. La diminution est principalement attribuable au traitement fiscal et comptable (du gain) de la perte de change relativement à la facilité à terme et à la hausse des avantages liés à des incitatifs fiscaux.

### Bénéfice net

La diminution du bénéfice net est principalement attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation découlant de la charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin comptabilisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 et à une augmentation des frais financiers, partiellement contrebalancées par l'incidence favorable de la fluctuation des taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains, ainsi que par la baisse de la charge d'impôt et la hausse des produits financiers.

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».



## Analyse des résultats sectoriels pour l'exercice clos le 31 janvier 2024

La rubrique suivante présente un sommaire de la performance financière des secteurs de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, par rapport à la période correspondante close le 31 janvier 2023. Les transactions intersectorielles sont comprises dans cette analyse.

| Résultats sectoriels<br>(en millions \$ CA)           | Exercices clos les |                    | Écart (\$)    | Écart (%)               |
|---|--------------------|--------------------|---------------|-------------------------|
|   | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |               |                         |
| <b>Revenus<sup>1</sup></b>                            |                    |                    |               |                         |
| <b>Groupe sports motorisés</b>                        |                    |                    |               |                         |
| Produits toutes saisons                               | 5 339,4 \$         | 4 827,1 \$         | 512,3 \$      | 10,6 %                  |
| Produits saisonniers                                  | 3 410,7            | 3 440,3            | (29,6)        | (0,9) %                 |
| PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM | 1 184,6            | 1 277,4            | (92,8)        | (7,3) %                 |
| <b>Groupe marin</b>                                   | <b>446,0</b>       | <b>518,9</b>       | <b>(72,9)</b> | <b>(14,0) %</b>         |
| <b>Marge (perte) brute</b>                            |                    |                    |               |                         |
| <b>Groupe sports motorisés</b>                        | <b>2 636,0</b>     | <b>2 457,1</b>     | <b>178,9</b>  | <b>7,3 %</b>            |
| <i>En pourcentage des revenus</i>                     | <b>26,5 %</b>      | <b>25,7 %</b>      | <i>s.o.</i>   | <i>80 pb</i>            |
| <b>Groupe marin</b>                                   | <b>(34,7)</b>      | <b>42,3</b>        | <b>(77,0)</b> | <b>(182,0) %</b>        |
| <i>En pourcentage des revenus</i>                     | <b>-7,8 %</b>      | <b>8,2 %</b>       | <i>s.o.</i>   | <i>n.s.<sup>2</sup></i> |

1. Incluant les transactions intersectorielles.

2. n.s. : non significatif.

### Groupe sports motorisés

#### Revenus

##### Produits toutes saisons

L'augmentation des revenus tirés des produits toutes saisons est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de VCC et de VTT, qui s'explique par les gains continus de parts de marché, ainsi qu'à la composition favorable des ventes et aux prix favorables dans toutes les gammes de produits, facteurs contrebalancés en partie par la baisse du volume de ventes de V3R et la hausse des programmes de vente. L'augmentation comprend une fluctuation favorable des taux de change de 107 millions \$.

##### Produits saisonniers

La diminution des revenus tirés des produits saisonniers est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de motomarines et de motoneiges, qui découle principalement du réapprovisionnement des stocks au sein du réseau de concessionnaires au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'à la hausse des programmes de vente dans toutes les gammes de produits. La diminution a été partiellement contrebalancée par un volume de ventes favorable pour les pontons *Sea-Do*, ainsi que par les prix favorables et la composition favorable des ventes dans toutes les gammes de produits. La diminution comprend une fluctuation favorable des taux de change de 41 millions \$.

##### PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM

La diminution des revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes, qui s'explique essentiellement par la baisse des commandes des concessionnaires en raison des stocks plus élevés dans leur inventaire et des conditions hivernales défavorables qui ont eu une incidence sur la saison de conduite de motoneige et sur les revenus connexes tirés des PAV. La diminution a été contrebalancée en partie par la hausse des prix, la composition favorable des ventes et l'acquisition de Pinion. La diminution comprend une fluctuation favorable des taux de change de 31 millions \$.

### Marge brute

L'augmentation de la marge brute et du pourcentage de marge brute s'explique par la hausse du volume de ventes, comme mentionné précédemment, par les prix favorables dans toutes les gammes de produits, par la composition favorable des ventes dans la plupart des gammes de produits et par la baisse du coût des matières et des coûts liés à la logistique découlant de l'efficacité accrue de la chaîne d'approvisionnement. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la hausse des programmes de vente. L'augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 38 millions \$.

### Groupe marin

#### Revenus

La diminution des revenus tirés du secteur Groupe marin est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes en raison du ralentissement de la demande des consommateurs, à l'accélération plus progressive de la cadence de production à la suite de l'introduction de nouveaux produits et aux problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à la hausse des programmes de vente. La diminution a été partiellement contrebalancée par les prix favorables. La diminution comprend une fluctuation favorable des taux de change de 8 millions \$.

### Marge brute

La diminution de la marge brute et du pourcentage de marge brute s'explique par la baisse du volume de ventes, comme mentionné précédemment, par la hausse des coûts liés aux marchandises et à la main-d'œuvre en raison des inefficacités de production, ainsi que par la hausse des programmes de vente. La diminution a été partiellement contrebalancée par les prix favorables.

### Tendances géographiques pour l'exercice clos le 31 janvier 2024

#### Revenus

| Revenus par territoire<br>(en millions \$ CA) | Exercices clos les |                    | Écart (\$) | Écart (%) |
|---|--------------------|--------------------|------------|-----------|
|   | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |            |           |
| <b>Revenus (\$)</b>                           |                    |                    |            |           |
| États-Unis                                    | 6 242,2 \$         | 6 029,7 \$         | 212,5 \$   | 3,5 %     |
| Canada  | 1 609,8            | 1 556,4            | 53,4       | 3,4 %     |
| International                                 | 2 515,0            | 2 447,3            | 67,7       | 2,8 %     |
| <b>Total des revenus (\$)</b>                 | <b>10 367,0 \$</b> | <b>10 033,4 \$</b> |            |           |
| <b>Revenus (%)</b>                            |                    |                    |            |           |
| États-Unis                                    | 60,2 %             | 60,1 %             | s.o.       | 10 pb     |
| Canada  | 15,5 %             | 15,5 %             | s.o.       | –         |
| International                                 | 24,3 %             | 24,4 %             | s.o.       | (10) pb   |
| <b>Total des revenus (%)</b>                  | <b>100,0 %</b>     | <b>100,0 %</b>     |            |           |

#### États-Unis

L'augmentation des revenus enregistrés aux États-Unis est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de produits toutes saisons, ainsi qu'à la composition favorable des ventes et aux prix favorables dans toutes les gammes de produits, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse du volume de ventes de produits saisonniers et la hausse des programmes de vente. L'augmentation comprend une incidence favorable du change de 137 millions \$.

#### Canada

L'augmentation des revenus enregistrés au Canada est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de produits toutes saisons, ainsi qu'à la composition favorable des ventes et aux prix favorables dans toutes les gammes de produits, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse du volume de ventes de produits saisonniers et la hausse des programmes de vente.

## International

L'augmentation des revenus enregistrés à l'International est principalement attribuable à la composition favorable des ventes de produits et aux prix favorables dans toutes les gammes de produits, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse du volume des ventes et la hausse des programmes de vente. L'augmentation comprend une incidence favorable du change de 50 millions \$.

## Évaluation de la performance de la Société par rapport aux prévisions fixées pour l'exercice 2024

Le 23 mars 2023, la Société a publié ses prévisions annuelles complètes pour l'exercice se clôturant le 31 janvier 2024. Les prévisions ont été révisées chaque trimestre afin d'ajuster les revenus, le BAIIA normalisé<sup>1</sup>, le taux d'imposition effectif normalisé<sup>1</sup>, le bénéfice dilué par action normalisé<sup>1</sup> et le bénéfice net, et les prévisions finales de la Société ont été publiées le 30 novembre 2023. Le tableau suivant présente une comparaison de la performance déclarée de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 par rapport à ses objectifs publiés et révisés pour cet exercice.

|  | Cible pour l'exercice 2024<br>(par rapport à l'exercice 2023) |  |   |                                 |
|--|---|--|---|---------------------------------|
|  | Données publiées le<br>23 mars 2023                           | Selon les révisions du<br>30 novembre 2023 | Résultats de l'exercice 2024<br>(par rapport à l'exercice 2023) |                                 |
| Revenus  | Hausse de 9 % à 12 %  | Hausse de 4 % à 5 %                        | Hausse de 3 %   | Légèrement inférieur à la cible |
| BAIIA normalisé <sup>1</sup>                       | Hausse de 9 % à 13 %  | Stable ou hausse jusqu'à 2 %               | Baisse de 0,4 %   | Légèrement inférieur à la cible |
| Taux d'imposition effectif normalisé <sup>1</sup>  | 24,5 % à 25,5 %   | 24,0 % à 24,5 %                            | 23,6 %  | Légèrement inférieur à la cible |
| Bénéfice normalisé par action – dilué <sup>1</sup> | 12,25 \$ à 12,75 \$   | 11,10 \$ à 11,35 \$                        | 11,11 \$  | Conforme à la cible             |
| Bénéfice net                                       | 985 millions \$ à 1 025 millions \$                           | 740 millions \$ à 765 millions \$          | 745 millions \$   | Conforme à la cible             |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

## Taux de change

Les principaux taux de change moyens ayant servi à convertir les revenus et les charges libellés en devises, sans tenir compte de l'incidence des programmes de couverture de la Société, s'établissaient comme suit pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2024 :

|                                  | Trimestres clos les |                    | Exercices clos les |                    |
|----------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                  | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
| Dollars américains (\$ CA/\$ US) | 1,3524              | 1,3485             | 1,3495             | 1,3083             |
| Euros (\$ CA/€)                  | 1,4702              | 1,4191             | 1,4608             | 1,3720             |

Les principaux taux de change de clôture ayant servi à convertir les actifs et les passifs libellés en devises s'établissaient comme suit :

|                                  | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Dollars américains (\$ CA/\$ US) | 1,3387             | 1,3333             |
| Euros (\$ CA/€)                  | 1,4530             | 1,4476             |

Lorsque l'on compare le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant impôt du trimestre et de l'exercice clos le 31 janvier 2024, l'incidence des fluctuations des taux de change s'établit comme suit :

| <i>(en millions \$ CA)</i>  | <b>(Gain) perte de change</b> |                 |
|---|-------------------------------|-----------------|
|   | <b>Trimestre</b>              | <b>Exercice</b> |
| Revenus   | (4,0) \$                      | (186,7) \$      |
| Coût des ventes   | 16,3                          | 227,2           |
| <b>Incidence des fluctuations des taux de change sur la marge brute</b>             | <b>12,3</b>                   | <b>40,5</b>     |
| Charges d'exploitation  | 5,9                           | 56,4            |
| <b>Incidence des fluctuations des taux de change sur le bénéfice d'exploitation</b> | <b>18,2</b>                   | <b>96,9</b>     |
| Dette à long terme  | (40,9)                        | (82,2)          |
| Frais financiers nets   | 0,2                           | 6,0             |
| <b>Incidence des fluctuations des taux de change sur le bénéfice avant impôt</b>    | <b>(22,5) \$</b>              | <b>20,7 \$</b>  |

## Situation de trésorerie et sources de financement

### Situation de trésorerie

Les principales sources de trésorerie de la Société sont les soldes existants en espèces, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts disponibles en vertu des facilités de crédit renouvelables, de la facilité à terme, des emprunts à terme et du découvert bancaire.

La Société utilise principalement la trésorerie pour financer ses activités, ses besoins en matière de fonds de roulement et ses dépenses d'investissement relatives au développement de produits et aux infrastructures. La variation des besoins en matière de fonds de roulement découle principalement du caractère saisonnier du calendrier de production et des expéditions de produits de la Société.

Le tableau suivant résume les flux de trésorerie nets par activité pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

| <i>(en millions \$ CA)</i>   | <b>Exercices clos les</b> |                        |
|--|---------------------------|------------------------|
|  | <b>31 janvier 2024</b>    | <b>31 janvier 2023</b> |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation                                   | <b>1 658,1 \$</b>         | 649,5 \$               |
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement                                  | <b>(574,9)</b>            | (853,4)                |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement                    | <b>(796,8)</b>            | 190,3                  |
| Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | <b>3,1</b>                | (49,9)                 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                | <b>289,5</b>              | (63,5)                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période                                   | <b>202,3</b>              | 265,8                  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>                            | <b>491,8 \$</b>           | <b>202,3 \$</b>        |
| Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>  | <b>1 072,3 \$</b>         | (9,9) \$               |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

### Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

Le tableau suivant résume les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

| (en millions \$ CA)   | Exercices clos les |                    |
|---|--------------------|--------------------|
|   | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
| Bénéfice net  | 744,5 \$           | 865,4 \$           |
| Éléments hors exploitation et sans effet de trésorerie                | 941,6              | 822,0              |
| Variations du fonds de roulement                                      | 228,2              | (689,3)            |
| Impôt payé, déduction faite des remboursements                        | (256,2)            | (348,6)            |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b> | <b>1 658,1 \$</b>  | <b>649,5 \$</b>    |

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 1 658,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, comparativement à 649,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023. L'augmentation de 1 008,6 millions \$ des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable aux variations favorables du fonds de roulement et à la baisse de l'impôt payé. La diminution des investissements dans le fonds de roulement est principalement attribuable aux investissements importants dans le fonds de roulement qui ont été nécessaires au cours de l'exercice 2023 pour maintenir les niveaux de production en raison des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, mais qui n'étaient plus nécessaires au cours de l'exercice 2024. L'augmentation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation a été partiellement contrebalancée par la baisse de la rentabilité.

### Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement

Le tableau suivant résume les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

| (en millions \$ CA)  | Exercices clos les |                    |
|--|--------------------|--------------------|
|  | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                             | (548,4) \$         | (601,0) \$         |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles                           | (37,4)             | (58,4)             |
| Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise  | —                  | (208,2)            |
| Autres   | 10,9               | 14,2               |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b> | <b>(574,9) \$</b>  | <b>(853,4) \$</b>  |

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 574,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, comparativement à 853,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023. La diminution de 278,5 millions \$ des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement s'explique principalement par la baisse des investissements dans les regroupements d'entreprises et les immobilisations corporelles par rapport à l'exercice clos le 31 janvier 2023.

### Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement

Le tableau suivant résume les flux de trésorerie provenant des activités de financement pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

| (en millions \$ CA)  | Exercices clos les |                    |
|--|--------------------|--------------------|
|  | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
| Rachat d'actions à droit de vote subalterne  | (446,2) \$         | (305,5) \$         |
| Dividendes versés  | (55,6)             | (50,8)             |
| Remboursement de la dette à long terme   | (58,2)             | (251,9)            |
| Intérêts payés   | (167,6)            | (100,7)            |
| Émission de la dette à long terme  | —                  | 920,9              |
| Augmentation (diminution) du découvert bancaire                                      | (29,0)             | 29,0               |
| Autres   | (40,2)             | (50,7)             |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement</b> | <b>(796,8) \$</b>  | <b>190,3 \$</b>    |

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont totalisé 796,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 190,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023. L'augmentation de 987,1 millions \$ des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement est principalement attribuable à l'émission de nouvelle dette à long terme au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, au remboursement du montant prélevé au titre du découvert bancaire, à la hausse des intérêts payés et à la hausse des rachats d'actions à droit de vote subalterne. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par une réduction du remboursement de la dette à long terme pour l'exercice clos le 31 janvier 2024.

### Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles importantes de la Société au 31 janvier 2024.

| (en millions \$ CA)                           | Moins de<br>1 an  | De 1 an à<br>3 ans | De 4 à<br>5 ans   | Plus de<br>5 ans  | Montant<br>total  |
|---|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs et charges à payer               | 1 450,4 \$        | — \$               | — \$              | — \$              | 1 450,4 \$        |
| Dette à long terme (incluant les intérêts)    | 218,7             | 492,1              | 1 035,7           | 2 176,4           | 3 922,9           |
| Obligations locatives (incluant les intérêts) | 52,6              | 82,2               | 40,0              | 36,2              | 211,0             |
| Instruments financiers dérivés                | 6,1               | 1,7                | —                 | —                 | 7,8               |
| Autres passifs financiers                     | 39,8              | 31,2               | 1,1               | 31,0              | 103,1             |
| <b>Total</b>                                  | <b>1 767,6 \$</b> | <b>607,2 \$</b>    | <b>1 076,8 \$</b> | <b>2 243,6 \$</b> | <b>5 695,2 \$</b> |

La Société conclut des ententes d'achat avec des fournisseurs relativement à des matériaux utilisés dans la production. Ces ententes sont généralement conclues avant le début de la production et peuvent établir une quantité fixe ou variable de matériaux qui seront achetés. En raison de l'incertitude en ce qui a trait à la quantité et au prix des matériaux pouvant être achetés, la Société ne peut déterminer avec exactitude ses engagements relatifs à ces ententes d'achat.

La direction est d'avis que les activités d'exploitation et le financement disponible de la Société lui procureront des sources de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins à court et à long terme.

## Sources de financement

### Facilités de crédit renouvelables

Les taux d'intérêt applicables varient en fonction d'un ratio de levier financier défini dans la convention concernant les facilités de crédit renouvelables comme étant le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie consolidés de la Société (le « ratio de levier financier »). Les taux d'intérêt applicables s'établissent comme suit :

| Monnaie                          | Taux d'intérêt applicables  |
|----------------------------------|---|
| Le montant en dollars américains | <ul style="list-style-type: none"><li>au taux SOFR à terme majoré de 1,45 % à 3,00 % par année, ou</li><li>au taux de base américain majoré de 0,45 % à 2,00 % par année, ou</li><li>au taux préférentiel des États-Unis majoré de 0,45 % à 2,00 % par année;</li></ul> |
| Le montant en dollars canadiens  | <ul style="list-style-type: none"><li>au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % à 3,00 % par année, ou</li><li>au taux préférentiel du Canada majoré de 0,45 % à 2,00 % par année;</li></ul>  |
| Le montant en euros              | <ul style="list-style-type: none"><li>au taux EURIBOR majoré de 1,45 % à 3,00 % par année.</li></ul>  |

De plus, la Société paie des commissions d'engagement de 0,25 % à 0,40 % par année sur le montant non prélevé des facilités de crédit renouvelables.

Au 31 janvier 2024, les coûts d'emprunt en vertu des facilités de crédit renouvelables s'établissaient comme suit :

| Monnaie                          | Coûts d'emprunt  |
|----------------------------------|--|
| Le montant en dollars américains | <ul style="list-style-type: none"><li>au taux SOFR à terme majoré de 1,45 % par année, ou</li><li>au taux de base américain majoré de 0,45 % par année, ou</li><li>au taux préférentiel des États-Unis majoré de 0,45 % par année;</li></ul> |
| Le montant en dollars canadiens  | <ul style="list-style-type: none"><li>au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année, ou</li><li>au taux préférentiel du Canada majoré de 0,45 % par année;</li></ul>   |
| Le montant en euros              | <ul style="list-style-type: none"><li>au taux EURIBOR majoré de 1,45 % par année.</li></ul>  |

Au 31 janvier 2024, les commissions d'engagement sur le montant non prélevé des facilités de crédit renouvelables s'établissaient à 0,25 % par année.

Afin d'avoir pleinement accès à ses facilités de crédit renouvelables, la Société doit maintenir, dans certaines circonstances, un ratio minimal de couverture des charges fixes. De plus, le total des emprunts disponibles est assujéti, en vertu des facilités de crédit renouvelables, à un calcul de la capacité d'emprunt correspondant à la somme de 75 % de la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de 50 % de la valeur comptable des stocks.

Aux 31 janvier 2024 et 2023, la Société avait contracté les emprunts suivants :

| (en millions \$ CA)   | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Découvert bancaire  | — \$               | 29,0 \$            |
| Lettres de crédit émises en vertu des facilités de crédit renouvelables | 33,8               | 33,5               |
| Autres lettres de crédit en cours                                       | 5,8                | 6,0                |

### *Facilité à terme*

Le 10 mars 2023, la Société a modifié son emprunt à terme B-1 en remplaçant les références au taux LIBOR par des références au taux SOFR, toutes les autres modalités demeurant inchangées. Le 4 octobre 2023, la Société a refixé le taux de son emprunt à terme B-2, ce qui a réduit les coûts d'emprunt de 0,75 %, toutes les autres modalités demeurant inchangées. La Société a engagé des coûts de transaction de 0,9 million \$, qui ont été comptabilisés dans les frais financiers.

Le 22 janvier 2024, la Société a refinancé son emprunt à terme B-1, ce qui a réduit le solde pour le porter à 465,7 millions \$ US et a donné lieu à la prise en charge d'un nouvel emprunt à terme B-3 de 1 000 millions \$ US. Cette nouvelle tranche viendra à échéance le 22 janvier 2031, et son coût d'emprunt correspond au taux SOFR à terme majoré de 2,75 %. La Société a engagé des coûts de transaction de 10,0 millions \$, qui sont compris dans la valeur comptable de l'emprunt à terme B-3 et amortis sur sa durée prévue, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 janvier 2024, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme s'établissaient comme suit :

| <b>Emprunt</b>      | <b>Coûts d'emprunt</b>   |
|---------------------|--|
| Emprunt à terme B-1 | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ au taux SOFR à terme majoré de 2,00 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,00 %, ou</li><li>▪ au taux de base américain majoré de 1,00 %, ou</li><li>▪ au taux préférentiel des États-Unis majoré de 1,00 %.</li></ul> |
| Emprunt à terme B-2 | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,50 %.</li></ul>   |
| Emprunt à terme B-3 | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,00 %.</li></ul>   |

Conformément à la facilité à terme, les coûts d'emprunt au taux de base américain ou au taux préférentiel des États-Unis ne peuvent être inférieurs aux coûts d'emprunt au taux SOFR.

La Société est tenue de rembourser chaque trimestre au moins 0,25 % du montant nominal, déduction faite de tout remboursement anticipé volontaire déjà effectué. Par conséquent, la Société a remboursé un montant de 18,9 millions \$ US (25,5 millions \$) au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024. En outre, dans l'éventualité où elle affichait une situation de trésorerie excédentaire à la fin de l'exercice et un ratio de levier financier supérieur à un certain seuil, la Société pourrait être tenue de rembourser une partie de la facilité à terme. Aux 31 janvier 2024 et 2023, la Société n'était pas tenue de rembourser une partie de la facilité à terme en vertu de cette exigence.

### *Emprunts à terme autrichiens*

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a conclu une convention d'emprunt non garanti assortie d'un taux d'intérêt favorable en vertu d'un programme du gouvernement autrichien. Ce programme soutient les projets de recherche et développement en fonction des charges engagées par la Société en Autriche. Les emprunts à terme, dont le montant nominal s'élève à 2,3 millions € (3,3 millions \$), portent intérêt à des taux allant de 1,00 % à 4,53 % et viennent à échéance de mars 2027 à décembre 2027.

Au 31 janvier 2024, le montant restant dû par la Société en vertu de ses emprunts à terme autrichiens s'élevait à 109,1 millions € (153,4 millions \$). Ces emprunts portent intérêt à des taux allant de 0,87 % à 5,14 % et viennent à échéance entre mars 2024 et décembre 2030.

### *Obligations locatives*

Au 31 janvier 2024, les obligations contractuelles à l'égard des actifs comptabilisés en vertu de contrats de location s'élevaient à 211,0 millions \$ (219,7 millions \$ au 31 janvier 2023).



### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

Le 30 novembre 2023, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 3 231 999 de ses actions à droit de vote subalterne en circulation au cours de la période de 12 mois commençant le 5 décembre 2023 et se terminant au plus tard le 4 décembre 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours »).

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 885 200 actions à droit de vote subalterne, pour une contrepartie totale de 79,1 millions \$, aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours. De plus, au cours de la même période, la Société a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée et lancée au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente », telle qu'elle est définie ci-après) et racheté aux fins d'annulation 3 519 398 actions à droit de vote subalterne, soit le nombre maximal autorisé dans le cadre du programme, pour une contrepartie totale de 367,1 millions \$. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a racheté un total de 4 404 598 actions à droit de vote subalterne pour une contrepartie totale de 446,2 millions \$.

Le 30 novembre 2022, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 3 519 398 de ses actions à droit de vote subalterne en circulation (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente »), et aucune action n'a été rachetée en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

### *Reclassement*

Le 26 janvier 2024, Bain Capital Integral Investors II, L.P. (« Bain Capital ») a réalisé un reclassement de 2 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de la Société par l'entremise d'un preneur ferme, ainsi qu'une distribution en nature de 171 428 actions à droit de vote subalterne à certaines sociétés liées et à certains commanditaires. Avant cette transaction, Bain Capital avait converti 2 171 428 actions à droit de vote multiple en un nombre équivalent d'actions à droit de vote subalterne. La Société n'a reçu aucune tranche du produit de ces reclassements. Conformément aux modalités de la convention de droits d'inscription conclue relativement au premier appel public à l'épargne visant les actions à droit de vote subalterne de la Société, la Société a engagé des frais et des charges d'environ 0,9 million \$ dans le cadre de ce reclassement.

### *Dividende*

Le 27 mars 2024, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Le dividende sera payé le 22 avril 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 avril 2024.

Le conseil d'administration a déterminé que ce dividende trimestriel était approprié en fonction de plusieurs facteurs pertinents, soit notamment des résultats d'exploitation de la Société, de ses surplus et de ses besoins de trésorerie courants et prévus, ainsi que de sa situation financière, des restrictions contractuelles et des engagements stipulés dans les ententes de financement (y compris les restrictions prévues par la facilité à terme et les facilités de crédit renouvelables ou d'autres conventions importantes) et du contrôle de la solvabilité que le droit commercial lui impose.

Le versement de chaque dividende trimestriel doit être déclaré par le conseil d'administration. Le montant réel, la date de déclaration, la date d'inscription et la date de versement de chaque dividende trimestriel sont déterminés au gré du conseil d'administration.

## Situation financière consolidée

Le tableau ci-dessous présente les principaux écarts observés dans les états consolidés de la situation financière audités de la Société entre le 31 janvier 2024 et le 31 janvier 2023, ainsi que l'incidence de la fluctuation des taux de change sur ces écarts, l'écart net connexe (qui ne tient pas compte de l'incidence de la fluctuation des taux de change sur ces écarts) et les explications de l'écart net.

| (en millions \$ CA)   | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 | Écart   | Incidence<br>des taux de<br>change | Écart net | Explications de l'écart net   |
|---|--------------------|--------------------|---------|------------------------------------|-----------|---|
| Créances clients et autres débiteurs                        | 656,3 \$           | 655,0 \$           | 1,3 \$  | (7,4) \$                           | (6,1) \$  | L'écart n'est pas significatif.   |
| Stocks  | 2 155,6            | 2 290,1            | (134,5) | (0,3)                              | (134,8)   | S'explique principalement par la diminution des produits en cours et des stocks de matières premières, contrebalancée en partie par la hausse des stocks de produits finis pour les livraisons de produits à venir. |
| Immobilisations corporelles                                 | 2 004,3            | 1 810,4            | 193,9   | (0,3)                              | 193,6     | S'explique principalement par les investissements continus liés à la capacité des immobilisations corporelles.  |
| Fournisseurs et charges à payer                             | 1 450,4            | 1 548,2            | (97,8)  | (0,8)                              | (98,6)    | S'explique principalement par des améliorations liées aux paiements aux fournisseurs et par la diminution des charges au titre de la rémunération.  |
| Provisions  | 915,2              | 665,2              | 250,0   | (5,1)                              | 244,9     | S'explique principalement par la hausse des programmes de vente.  |
| Revenus différés  | 203,1              | 226,8              | (23,7)  | (0,4)                              | (24,1)    | S'explique principalement par la comptabilisation des revenus.  |
| Dette à long terme y compris la tranche courante            | 2 763,1            | 2 790,2            | (27,1)  | (10,8)                             | (37,9)    | S'explique principalement par les remboursements sur la dette à long terme.   |
| Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel | 156,3              | 158,0              | (1,7)   | (0,5)                              | (2,2)     | L'écart n'est pas significatif.   |

## Avantages postérieurs à l'emploi

La Société est le promoteur de régimes de retraite à cotisations définies couvrant la majorité de ses employés et de régimes de retraite non contributifs à prestations définies qui procurent des prestations de retraite et d'autres avantages complémentaires de retraite à certains de ses employés, principalement au Canada et en Autriche.

Au Canada, les régimes de retraite à prestations définies de la Société offrent surtout des prestations de retraite aux employés membres de la direction et des prestations d'assurance-vie et de soins de santé à des employés membres de la direction et certains autres employés admissibles. De plus, la Société a conservé les obligations au titre des prestations définies relativement à certains employés actifs et d'anciens employés canadiens pour des services rendus avant 2005.

En Autriche, les régimes de retraite à prestations définies de la Société se résument à un régime d'indemnité de retraite à prestation forfaitaire et à un régime à prestations définies.

Le tableau suivant présente le sommaire de la valeur comptable des passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel des deux derniers exercices et le taux d'actualisation employé pour établir cette valeur comptable.

| (en millions \$ CA)   | 31 janvier 2024 |            |          | 31 janvier 2023 |            |          |
|---|-----------------|------------|----------|-----------------|------------|----------|
|   | Canada          | l'étranger | Total    | Canada          | l'étranger | Total    |
| Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel | 50,2 \$         | 106,1 \$   | 156,3 \$ | 55,1 \$         | 102,9 \$   | 158,0 \$ |
| Taux d'actualisation  | 5,05 %          | 3,48 %     |          | 4,95 %          | 3,56 %     |          |
| Hausse de la rémunération                                   | 3,00 %          | 3,00 %     |          | 3,00 %          | 3,00 %     |          |

Le passif de la Société lié aux obligations au titre des prestations définies dépend dans une large mesure des taux d'actualisation actuels et futurs en vigueur, des hausses futures de la rémunération et de la longévité des participants. Une augmentation ou une diminution de ces facteurs pourrait se traduire par une hausse ou une baisse importante des passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel et des cotisations en trésorerie futures. Au cours de l'exercice 2023, la Société a acheté des contrats d'assurance sous la forme de contrats de rentes sans rachat des engagements admissibles pour le compte de certains régimes à prestations définies afin de réduire le risque lié aux régimes de retraite. Le tableau qui suit présente l'incidence des modifications raisonnablement possibles des hypothèses relatives aux passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel au 31 janvier 2024, en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes.

|  | Augmentation (diminution) des passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel |
|--|---|
| <b>Taux d'actualisation</b>                        |   |
| Incidence d'une augmentation de 0,5 %              | (23,9) \$   |
| Incidence d'une diminution de 0,5 %                | 26,2  |
| <b>Taux de croissance prévu de la rémunération</b> |   |
| Incidence d'une augmentation de 0,5 %              | 4,6   |
| Incidence d'une diminution de 0,5 %                | (4,3)   |
| <b>Longévité des participants</b>                  |   |
| Incidence d'une augmentation de 1 an               | 7,4   |
| Incidence d'une diminution de 1 an                 | (7,2)   |

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus n'est pas forcément représentative de la variation possible des passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel, puisqu'il est peu probable que la modification d'une hypothèse n'ait pas d'incidence sur d'autres hypothèses, certaines d'entre elles pouvant être liées.

Conformément aux exigences en matière de financement minimal en vertu de la réglementation actuelle, la Société prévoit verser un montant de 15,2 millions \$ pour l'ensemble des régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se clôturant le 31 janvier 2025.

La charge de retraite engagée par la Société au titre de ses régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies s'est respectivement établie à 66,1 millions \$ et à 62,6 millions \$ pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023. De ces montants, 5,7 % et 8,3 % se rapportent au coût des services rendus au cours de l'exercice en vertu des régimes à prestations définies.

## Arrangements hors bilan

### Arrangements financiers conclus avec les concessionnaires et les distributeurs

La Société, la plupart de ses concessionnaires indépendants et certains de ses distributeurs indépendants sont parties à des ententes conclues avec des fournisseurs de services financiers externes. Ces ententes leur procurent le financement nécessaire à l'achat des produits de la Société et améliorent le fonds de roulement de la Société en permettant le recouvrement plus rapide des créances auprès des concessionnaires et des distributeurs. Environ les trois quarts des ventes de la Société sont effectués aux termes de telles ententes. Les différentes parties susmentionnées ont conclu des ententes avec Huntington Distribution Finance, Inc., Huntington Commercial Finance Canada Inc., Huntington Commercial Finance LLC et Huntington Commercial Finance New Zealand Ltd (collectivement « Huntington »), qui leur octroient des facilités de financement en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande et avec Wells Fargo Commercial Distribution Finance, Wells Fargo Bank International, Wells Fargo International Finance LLC et Wells Fargo International Finance (New Zealand) Limited (collectivement « Wells Fargo »), qui leur accordent des facilités de financement en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société et Huntington ont conclu une deuxième entente modifiée et mise à jour relative au programme de financement sur stocks pour le Canada et les États-Unis (le « programme de financement modifié »), qui a reporté l'échéance de leur entente initiale au 31 janvier 2028 à des conditions tarifaires semblables, et qui a réuni dans une seule entente toutes les modifications récentes qui y ont été apportées. Dans le cas de la plupart des contrats conclus avec Wells Fargo, la période d'engagement ne pouvait se poursuivre après le 26 mars 2025. Toutefois, le 21 novembre 2023, la Société a signé une prorogation jusqu'au 31 janvier 2026. Le 23 octobre 2023, Wells Fargo a annoncé qu'elle abandonnait ses activités en Australie et en Nouvelle-Zélande et qu'elle ne poursuivrait pas l'entente de financement des concessionnaires en Australie et en Nouvelle-Zélande. Toutefois, Wells Fargo continuera de respecter l'entente jusqu'au 23 octobre 2024, date à laquelle la Société devra trouver un autre partenaire financier. À l'heure actuelle, la Société a repéré des partenaires financiers potentiels pour cette région et a amorcé des discussions en vue de remplacer Wells Fargo en temps opportun.

Le montant du financement accordé aux concessionnaires et aux distributeurs indépendants de la Société a totalisé respectivement 2 394,0 millions \$ et 9 820,2 millions \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2024, comparativement à 2 486,7 millions \$ et à 8 349,6 millions \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2023. Le solde exigible du financement obtenu par les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société auprès des sociétés de financement externes se chiffrait respectivement à 3 469,2 millions \$ et à 2 674,0 millions \$ aux 31 janvier 2024 et 2023.

La répartition du solde exigible par pays et par monnaie locale entre les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société avec les sociétés de financement externes s'établit comme suit aux dates indiquées :

| (en millions)                 | Monnaie    | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
|-------------------------------|------------|--------------------|--------------------|
| <b>Solde exigible</b>         | <b>CAD</b> | <b>3 469,2 \$</b>  | <b>2 674,0 \$</b>  |
| États-Unis                    | USD        | 1 877,6 \$         | 1 480,6 \$         |
| Canada                        | CAD        | 727,1 \$           | 472,1 \$           |
| Europe                        | EUR        | 66,1 €             | 63,3 €             |
| Australie et Nouvelle-Zélande | AUD        | 150,1 \$           | 145,0 \$           |

Les coûts engagés par la Société dans le cadre des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs ont respectivement totalisé 75,3 millions \$ et 217,6 millions \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2024, comparativement à 11,4 millions \$ et à 67,4 millions \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2023. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des stocks des concessionnaires, conjuguée à la hausse des taux d'intérêt.

En vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs, la Société pourrait, dans l'éventualité d'une défaillance du concessionnaire ou du distributeur, être tenue de racheter des sociétés de financement des produits repris neufs inutilisés à un prix équivalant au total du solde exigible du concessionnaire ou du distributeur par les sociétés de financement.

Le montant maximal de l'ensemble des obligations se situe approximativement entre :

- i) 14,0 millions \$ US (18,7 millions \$) ou 15 % du solde exigible moyen du financement sur les 12 mois de l'année civile en vertu des ententes de financement (19,3 millions \$ au 31 janvier 2024); et
- ii) 25,0 millions \$ US (33,5 millions \$) ou 10 % du solde exigible moyen du financement pendant les 12 derniers mois en vertu des ententes de financement (284,7 millions \$ au 31 janvier 2024).

Par conséquent, le solde maximal du financement soumis à l'obligation de rachat par la Société de produits repris neufs inutilisés auprès des sociétés de financement était de 304,0 millions \$ au 31 janvier 2024 et de 186,4 millions \$ au 31 janvier 2023.

La Société n'a pas subi de pertes importantes à la suite de la reprise de possession de produits neufs inutilisés par les sociétés de financement au cours des trimestres et des exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

#### *Financement des unités essentiellement achevées*

Le programme de financement modifié permet le financement des unités essentiellement achevées expédiées aux concessionnaires de la Société (les « unités essentiellement achevées »). Le financement de ces unités essentiellement achevées est limité par certains seuils financiers. Aux termes de ce programme, les concessionnaires de la Société sont tenus de se conformer à certains seuils liés aux unités essentiellement achevées expédiées aux concessionnaires de la Société.

Au 31 janvier 2024, la Société n'avait aucune unité essentiellement achevée dans son réseau, conformément aux exigences.

#### **Conventions de financement offertes à des particuliers**

La Société a des relations contractuelles avec des sociétés de financement externes afin de faciliter l'octroi de crédit aux particuliers pour l'achat de ses produits en Amérique du Nord. Ces conventions permettent généralement à la Société d'offrir un taux d'intérêt privilégié aux particuliers pour une période définie aux termes de certains programmes de vente. Au Canada, la Société a de telles conventions avec Services de financement TD et la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Aux États-Unis, la Société a de telles conventions avec Sheffield Financial, Citi Retail Services et Roadrunner Financial. Les obligations financières de la Société aux termes de ces contrats se rapportent aux engagements qu'elle prend dans le cadre de certains programmes de vente.

## **Transactions entre parties liées**

#### ***Transactions avec les principaux dirigeants***

Les principaux dirigeants de la Société, c'est-à-dire les employés ayant l'autorité et assumant la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, sont considérés comme des parties liées à la Société. Les principaux dirigeants de la Société sont les administrateurs et les hauts dirigeants énumérés dans la notice annuelle de la Société datée du 27 mars 2024 que l'on peut consulter sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

La Société a engagé les charges suivantes au titre des avantages des principaux dirigeants :

| (en millions \$ CA)                                       | Exercices clos les |                 |
|---|--------------------|-----------------|
|   | 31 janvier 2024    | 31 janvier 2023 |
| Rémunération courante                                     | 8,2 \$             | 19,4 \$         |
| Avantages postérieurs à l'emploi                          | 1,0                | 1,4             |
| Indemnités de cessation d'emploi                          | —                  | —               |
| Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions | 8,9                | 9,7             |
| <b>Total</b>  | <b>18,1 \$</b>     | <b>30,5 \$</b>  |

### **Transactions avec un actionnaire principal**

Le 26 janvier 2024, Bain Capital a réalisé un reclassement de 2 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de la Société par l'entremise d'un preneur ferme, ainsi qu'une distribution en nature de 171 428 actions à droit de vote subalterne à certaines sociétés liées et à certains commanditaires. Avant cette transaction, Bain Capital avait converti 2 171 428 actions à droit de vote multiple en un nombre équivalent d'actions à droit de vote subalterne. La Société n'a reçu aucune tranche du produit de ces reclassements. Conformément aux modalités de la convention de droits d'inscription conclue relativement au premier appel public à l'épargne visant les actions à droit de vote subalterne de la Société, la Société a engagé des frais et des charges d'environ 0,9 million \$ dans le cadre de ce reclassement.

### **Transactions avec Bombardier Inc., société liée au groupe Beaudier**

En vertu de la convention d'achat conclue en 2003 relativement à l'acquisition du secteur des produits récréatifs de Bombardier Inc., la Société s'est engagée à rembourser à Bombardier Inc. des montants au titre de l'impôt sur le résultat représentant respectivement 22,4 millions \$ au 31 janvier 2024 et 22,7 millions \$ au 31 janvier 2023. Les versements commenceront lorsque Bombardier Inc. commencera à verser des paiements relatifs à l'impôt sur le résultat au Canada et/ou aux États-Unis. La Société ne s'attend pas à faire de paiements à Bombardier Inc. dans le cadre de cette obligation au cours de l'exercice 2024.

## **Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Société se répartissent en actifs financiers et en passifs financiers et sont évalués à la clôture de chaque période à leur juste valeur ou au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon le classement établi conformément aux normes IFRS. Par leur nature, les actifs financiers sont exposés au risque de crédit, tandis que les passifs financiers sont exposés au risque de liquidité. En outre, les instruments financiers et les transactions de la Société pourraient être libellés en monnaies étrangères, ce qui donnerait lieu à un risque de change qui pourrait être atténué au moyen d'instruments financiers dérivés. Dans une moindre mesure, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt lié à ses facilités de crédit renouvelables, à sa facilité à terme et à ses emprunts à terme autrichiens.

### **Risque de change**

Les éléments présentés dans les états consolidés du résultat net, les états consolidés de la situation financière et les tableaux consolidés des flux de trésorerie et figurant dans les états financiers consolidés audités de la Société, qui sont libellés en dollars canadiens, sont fortement exposés aux fluctuations des taux de change, essentiellement les taux de conversion du dollar américain et de l'euro en dollars canadiens.

Les entrées et les sorties de trésorerie de la Société se font principalement en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. À l'aide de ses opérations commerciales, la Société tient généralement à compenser les entrées et les sorties de trésorerie libellées en dollars américains et en euros.

Dans le cas de certaines devises que la Société ne parvient pas à compenser au moyen de ses opérations commerciales récurrentes, la Société a recours à des contrats de change, conformément à sa stratégie de couverture. La direction examine périodiquement la position de couverture pertinente et peut la couvrir à sa discrétion à l'intérieur des paramètres autorisés définis dans la politique de couverture, jusqu'à concurrence du pourcentage maximal prévu. Les contrats sont comptabilisés selon le modèle de couverture des flux de trésorerie qui tient compte des ventes prévues qui seront très probablement effectuées dans les devises concernées, et les gains ou les pertes sur les instruments dérivés en question ne sont comptabilisés au résultat net que lorsque les ventes prévues se réalisent.

Enfin, pour réduire l'exposition découlant de la réévaluation à la clôture de la période des éléments monétaires libellés dans une autre monnaie fonctionnelle, la Société a recours à des contrats de change. Ces contrats sont comptabilisés dans le résultat net à la clôture de chaque période de façon à limiter les gains ou les pertes découlant de la réévaluation, au taux de fin de période, de ces positions libellées en devises.

Bien que l'application de la stratégie de couverture de la Société protège, dans une certaine mesure, le bénéfice d'exploitation de la Société contre d'importantes fluctuations des taux de change, il n'en reste pas moins que le bénéfice net est exposé de manière importante aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain du fait de la dette à long terme libellée en dollars américains. Cependant, une incidence monétaire pour la Société est possible seulement dans la mesure où la facilité à terme est remboursée.

### ***Risque de liquidité***

La Société pourrait avoir de la difficulté à respecter les obligations liées à ses passifs financiers. Afin de gérer adéquatement son risque de liquidité, la Société surveille continuellement ses besoins en flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, tout en tenant compte du caractère saisonnier des besoins de son fonds de roulement, de même que de la répartition de ses revenus et de ses charges. La Société estime que les flux de trésorerie dégagés par ses activités d'exploitation, ajoutés à ses fonds en banque et aux fonds dont elle peut disposer aux termes de ses facilités de crédit, lui assurent une souplesse financière suffisante et réduisent son risque de liquidité.

### ***Risque de crédit***

La Société pourrait être exposée, dans le cours normal de ses activités, à l'incapacité potentielle de ses concessionnaires, de ses distributeurs et de ses autres partenaires commerciaux à respecter leurs obligations contractuelles à l'égard des actifs financiers et des montants garantis en vertu des ententes de financement conclues par les concessionnaires et les distributeurs avec Huntington et Wells Fargo.

La Société estime que le risque de crédit associé à ses créances clients et à ses responsabilités limitées en vertu des ententes de financement conclues par les concessionnaires et les distributeurs avec Huntington et Wells Fargo ne représente pas une importante concentration de risque et de perte en raison du grand nombre de concessionnaires, de distributeurs et d'autres partenaires commerciaux et de leur répartition dans de nombreuses régions géographiques. De plus, la Société atténue ce risque en exerçant ses activités par l'intermédiaire de ses propres canaux de distribution et en assurant le suivi de la solvabilité des concessionnaires et des distributeurs établis dans diverses régions géographiques.

### ***Risque de taux d'intérêt***

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt surtout sur le taux SOFR à terme, en fonction desquels est calculé l'intérêt sur sa facilité à terme. Toutefois, la Société a conclu des contrats de taux plafonds garantis limitant son exposition à la hausse des taux d'intérêt.

## Mesures non conformes aux normes IFRS et tableaux de rapprochement

La Société utilise des mesures et des ratios non conformes aux normes IFRS, notamment ceux présentés ci-dessous.

| Mesures non conformes aux normes IFRS        | Définition   | Motif   |
|--|--|---|
| <b>BAIIA normalisé</b>                       | Bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la dotation à l'amortissement et les éléments normalisés | Aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la dotation à l'amortissement, la charge de perte de valeur, le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société et le gain ou la perte de change sur certaines des obligations locatives de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration, les coûts liés à la réduction progressive de la production, les gains ou les pertes non récurrents et les frais connexes à l'acquisition, pourraient être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. |
| <b>Bénéfice net normalisé</b>                | Bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments   | En plus de la performance financière des activités d'exploitation, ces mesures tiennent compte de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.  |
| <b>Charge d'impôt normalisée</b>             | Charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour normaliser certains éléments d'impôts spécifiques      | Aider les investisseurs à déterminer la charge d'impôt relative aux éléments normalisés décrits précédemment, car ceux-ci sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société.  |
| <b>Taux d'imposition effectif normalisé</b>  | Fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée   | Aider les investisseurs à déterminer le taux d'imposition effectif, y compris les éléments normalisés décrits précédemment, car ceux-ci sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société.  |
| <b>Bénéfice normalisé par action – dilué</b> | Calculé en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – dilué  | Aider les investisseurs à déterminer la performance financière normalisée des activités par action de la Société.   |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>        | Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles          | Aider les investisseurs à évaluer les capacités de la Société à générer des liquidités qui pourraient être disponibles pour les actionnaires et servir au remboursement de la dette et aux regroupements d'entreprises, après les dépenses d'investissement.  |



La Société est d'avis que les mesures non conformes aux normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non conformes aux normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non conformes aux normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

## Tableaux de rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé<sup>1</sup> et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé<sup>1</sup>.

| (en millions \$ CA)   | Trimestres clos les |                    | Exercices clos les |                    |                    |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|   | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2022 |
| <b>Bénéfice net</b>   | <b>188,2 \$</b>     | 365,1 \$           | <b>744,5 \$</b>    | 865,4 \$           | 794,6 \$           |
| Éléments normalisés   |                     |                    |                    |                    |                    |
| (Gain) perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives               | (97,5)              | (56,6)             | 10,8               | 92,4               | (13,3)             |
| Coûts découlant de l'incident lié à la cybersécurité <sup>2</sup>                           | —                   | 2,2                | —                  | 25,5               | —                  |
| (Gain) perte dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités | —                   | —                  | (4,8)              | (1,8)              | 21,3               |
| Coûts des services passés <sup>3</sup>  | —                   | 4,3                | —                  | 4,3                | —                  |
| Charge de perte de valeur <sup>4</sup>  | 116,3               | —                  | 116,3              | —                  | —                  |
| Coûts liés aux regroupements d'entreprises <sup>5</sup>                                     | 3,8                 | 2,6                | 15,6               | 8,3                | 9,9                |
| Coûts liés au passage de la frontière <sup>6</sup>  | —                   | —                  | 6,2                | —                  | —                  |
| Coûts de sortie liés aux moteurs hors-bord <i>Evinrude</i> <sup>7</sup>                     | —                   | —                  | 15,0               | —                  | 0,4                |
| Gain à la résiliation d'un contrat de location <sup>8</sup>                                 | —                   | —                  | —                  | —                  | (8,7)              |
| Coûts de transaction sur la dette à long terme <sup>9</sup>                                 | 2,7                 | 1,0                | 22,7               | 1,0                | 44,3               |
| Autres éléments <sup>10</sup>   | 5,8                 | (5,1)              | 7,4                | (3,2)              | 3,8                |
| Ajustement au titre de l'impôt <sup>1, 11</sup>   | (31,3)              | (4,3)              | (60,3)             | (15,2)             | (5,8)              |
| <b>Bénéfice net normalisé<sup>1</sup></b>   | <b>188,0</b>        | 309,2              | <b>873,4</b>       | 976,7              | 846,5              |
| Charge d'impôt normalisée <sup>1</sup>  | 71,7                | 96,3               | 269,9              | 315,7              | 287,9              |
| Frais financiers ajustés <sup>1</sup>   | 47,2                | 36,5               | 186,4              | 113,9              | 63,4               |
| Produits financiers ajustés <sup>1</sup>  | (2,9)               | (1,4)              | (11,8)             | (4,2)              | (3,8)              |
| Dotations à l'amortissement ajustée <sup>1</sup>  | 100,5               | 87,4               | 381,7              | 304,2              | 268,1              |
| <b>BAIIA normalisé<sup>1</sup></b>  | <b>404,5 \$</b>     | 528,0 \$           | <b>1 699,6 \$</b>  | 1 706,3 \$         | 1 462,1 \$         |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. Au cours de l'exercice 2023, la Société a engagé des coûts découlant d'un incident lié à la cybersécurité. Ces coûts sont principalement composés des coûts de reprise, des coûts d'inactivité comme le coût de la main-d'œuvre directe pendant l'interruption des activités, etc.

3. Avec prise d'effet le 31 décembre 2022, BRP a approuvé un ajustement ponctuel devant être accordé aux retraités et aux conjoints survivants du régime de retraite pour les employés de BRP (Canada) qui ont pris leur retraite avant 2017. L'incidence de cette augmentation ponctuelle est comptabilisée à titre de coûts des services passés au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

4. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé une charge de perte de valeur de 116,3 millions \$ qui se rapporte au secteur Groupe marin.

5. Coûts de transaction et amortissement des immobilisations incorporelles liés aux regroupements d'entreprises.

6. Au cours de l'exercice 2024, la Société a engagé des coûts de transport et d'inactivité marginaux, comme le coût de la main-d'œuvre directe, lesquels sont liés à des stratégies d'atténuation mises en œuvre pour corriger le ralentissement relatif au passage de la frontière entre Juárez, au Mexique, où la Société possède trois usines, et El Paso, au Texas, aux États-Unis.

7. La Société a engagé des coûts d'inactivité ainsi que d'autres coûts de sortie, et a déprécié les stocks de pièces de rechange relativement à sa production de moteurs hors-bord *Evinrude*.

8. Au cours de l'exercice 2022, la Société a fait l'acquisition de ses deux installations louées au Mexique. La décomptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation connexes et des obligations locatives connexes a donné lieu à un gain de 8,7 millions \$ à la résiliation d'un contrat de location.

9. Décomptabilisation des coûts de transaction non amortis liés à la refixation du taux de l'emprunt à terme B-2 et au refinancement de l'emprunt à terme B-1 au cours de l'exercice 2024; engagement d'une prime de remboursement anticipé de 15,1 millions \$ et décomptabilisation des coûts de transaction non amortis de 29,2 millions \$ liés au remboursement intégral de l'emprunt à terme B-2 en cours de 597,0 millions \$ US au cours de l'exercice 2022.

10. Les autres éléments comprennent un recouvrement d'assurance lié à l'équipement détruit par l'incendie de l'usine Juárez 2 comptabilisé au cours de l'exercice 2023 et les coûts liés aux activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer la flexibilité et l'efficacité, qui sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

11. L'ajustement au titre de l'impôt se rapporte à l'impôt au titre des éléments normalisés assujettis à l'impôt et pour lesquels l'impôt sur le résultat a été comptabilisé, ainsi qu'à l'ajustement au titre de l'incidence de l'écart de change lié aux activités mexicaines.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles<sup>1</sup>.

| <i>(en millions \$ CA)</i>                                     | Exercices clos les |                    |
|--|--------------------|--------------------|
|  | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation | 1 658,1 \$         | 649,5 \$           |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                     | (548,4)            | (601,0)            |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles                   | (37,4)             | (58,4)             |
| <b>Flux de trésorerie disponibles<sup>1</sup></b>              | <b>1 072,3 \$</b>  | <b>(9,9) \$</b>    |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les éléments inclus dans le bénéfice net normalisé<sup>1</sup> et le BAIIA normalisé<sup>1</sup> et les mesures conformes aux normes IFRS respectives, et présente également le calcul du bénéfice normalisé par action – de base et dilué<sup>1</sup>.

| (en millions \$ CA, sauf les données par action)   | Trimestres clos les |                 | Exercices clos les |                 |                 |
|--|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|
|  | 31 janvier 2024     | 31 janvier 2023 | 31 janvier 2024    | 31 janvier 2023 | 31 janvier 2022 |
| <b>Rapprochement de la dotation à l'amortissement</b>                                    |                     |                 |                    |                 |                 |
| Dotation à l'amortissement   | 103,1 \$            | 90,0 \$         | 391,7 \$           | 310,4 \$        | 273,6 \$        |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises    | (2,6)               | (2,6)           | (10,0)             | (6,2)           | (4,1)           |
| Réduction progressive de la production de moteurs hors-bord <i>Evinrude</i> <sup>2</sup> | —                   | —               | —                  | —               | (1,4)           |
| <b>Dotation à l'amortissement ajustée</b>  | <b>100,5 \$</b>     | <b>87,4 \$</b>  | <b>381,7 \$</b>    | <b>304,2 \$</b> | <b>268,1 \$</b> |
| <b>Rapprochement de la charge d'impôt</b>  |                     |                 |                    |                 |                 |
| Charge d'impôt   | 40,4 \$             | 92,0 \$         | 209,6 \$           | 300,5 \$        | 282,1 \$        |
| Ajustement au titre de l'impôt <sup>3</sup>  | 31,3                | 4,3             | 60,3               | 15,2            | 5,8             |
| <b>Charge d'impôt normalisée<sup>1</sup></b>   | <b>71,7 \$</b>      | <b>96,3 \$</b>  | <b>269,9 \$</b>    | <b>315,7 \$</b> | <b>287,9 \$</b> |
| <b>Rapprochement des frais financiers</b>  |                     |                 |                    |                 |                 |
| Frais financiers   | 49,9 \$             | 37,5 \$         | 209,3 \$           | 114,8 \$        | 128,9 \$        |
| Coûts de transaction sur la dette à long terme <sup>4</sup>                              | (2,7)               | (1,0)           | (22,7)             | (0,9)           | (44,3)          |
| Perte dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités     | —                   | —               | —                  | —               | (21,3)          |
| Autres   | —                   | —               | (0,2)              | —               | 0,1             |
| <b>Frais financiers ajustés</b>  | <b>47,2 \$</b>      | <b>36,5 \$</b>  | <b>186,4 \$</b>    | <b>113,9 \$</b> | <b>63,4 \$</b>  |
| <b>Rapprochement des produits financiers</b>   |                     |                 |                    |                 |                 |
| Produits financiers  | (2,9) \$            | (1,4) \$        | (16,6) \$          | (6,0) \$        | (3,8) \$        |
| Gain dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités      | —                   | —               | 4,8                | 1,8             | —               |
| <b>Produits financiers ajustés</b>   | <b>(2,9) \$</b>     | <b>(1,4) \$</b> | <b>(11,8) \$</b>   | <b>(4,2) \$</b> | <b>(3,8) \$</b> |
| <b>Calcul du bénéfice normalisé par action – de base<sup>1</sup></b>                     |                     |                 |                    |                 |                 |
| Bénéfice net normalisé <sup>1</sup>  | 188,0 \$            | 309,2 \$        | 873,4 \$           | 976,7 \$        | 846,5 \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle  | 0,3                 | 0,2             | (1,1)              | (1,5)           | (0,7)           |
| Nombre moyen pondéré d'actions – de base   | 75 475 831          | 78 812 364      | 77 166 505         | 79 382 008      | 82 973 284      |
| <b>Bénéfice normalisé par action – de base<sup>1</sup></b>                               | <b>2,50 \$</b>      | <b>3,93 \$</b>  | <b>11,30 \$</b>    | <b>12,29 \$</b> | <b>10,19 \$</b> |
| <b>Calcul du bénéfice normalisé par action – dilué<sup>1</sup></b>                       |                     |                 |                    |                 |                 |
| Bénéfice net normalisé <sup>1</sup>  | 188,0 \$            | 309,2 \$        | 873,4 \$           | 976,7 \$        | 846,5 \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle  | 0,3                 | 0,2             | (1,1)              | (1,5)           | (0,7)           |
| Nombre moyen pondéré d'actions – dilué   | 76 667 383          | 80 402 213      | 78 523 790         | 80 946 102      | 85 259 520      |
| <b>Bénéfice normalisé par action – dilué<sup>1</sup></b>                                 | <b>2,46 \$</b>      | <b>3,85 \$</b>  | <b>11,11 \$</b>    | <b>12,05 \$</b> | <b>9,92 \$</b>  |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. La Société a engagé des coûts liés à la réduction progressive de la production de moteurs hors-bord qui comprennent notamment des coûts d'inactivité ainsi que d'autres coûts de sortie.

3. L'ajustement au titre de l'impôt se rapporte à l'impôt au titre des éléments normalisés assujettis à l'impôt et pour lesquels l'impôt sur le résultat a été comptabilisé, ainsi qu'à l'ajustement au titre de l'incidence de l'écart de change lié aux activités mexicaines.

4. Décomptabilisation des coûts de transaction non amortis liés à la refixation du taux de l'emprunt à terme B-2 et au refinancement de l'emprunt à terme B-1 au cours de l'exercice 2024; engagement d'une prime de remboursement anticipé de 15,1 millions \$ et décomptabilisation des coûts de transaction non amortis de 29,2 millions \$ liés au remboursement intégral de l'emprunt à terme B-2 en cours de 597,0 millions \$ US au cours de l'exercice 2022.

## Sommaire des résultats consolidés trimestriels

|  | Trimestres clos les |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
|--|---------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
|  | 31 janvier<br>2024  | 31 octobre<br>2023 | 31 juillet<br>2023 | 30 avril<br>2023 | 31 janvier<br>2023 | 31 octobre<br>2022 | 31 juillet<br>2022 | 30 avril<br>2022 |
| (en millions \$ CA, sauf les<br>données par action et la marge<br>brute) | Exercice<br>2024    | Exercice<br>2024   | Exercice<br>2024   | Exercice<br>2024 | Exercice<br>2023   | Exercice<br>2023   | Exercice<br>2023   | Exercice<br>2023 |
| <b>Revenus par catégorie</b>   |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>Groupe sports</b>   |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>motorisés</b>   |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| Produits toutes  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| saisons  | 1 363,9 \$          | 1 180,6 \$         | 1 461,6 \$         | 1 333,3 \$       | 1 254,8 \$         | 1 279,8 \$         | 1 358,1 \$         | 934,4 \$         |
| Produits saisonniers   | 952,6               | 868,7              | 897,5              | 691,9            | 1 319,5            | 1 020,9            | 691,2              | 408,7            |
| PAV liés aux   |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| véhicules récréatifs   |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| et moteurs pour  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| OEM  | 291,0               | 314,5              | 294,2              | 284,9            | 378,1              | 297,5              | 257,3              | 343,5            |
| <b>Groupe marin</b>  | 84,3                | 104,0              | 124,7              | 119,3            | 123,9              | 111,1              | 131,9              | 122,7            |
| <b>Total des revenus</b>   | <b>2 691,8</b>      | <b>2 467,8</b>     | <b>2 778,0</b>     | <b>2 429,4</b>   | <b>3 076,3</b>     | <b>2 709,3</b>     | <b>2 438,5</b>     | <b>1 809,3</b>   |
| <b>Marge brute</b>   | <b>652,8</b>        | <b>627,4</b>       | <b>697,6</b>       | <b>623,5</b>     | <b>787,6</b>       | <b>654,7</b>       | <b>602,7</b>       | <b>454,4</b>     |
| <i>En pourcentage des</i>  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <i>revenus</i>   | 24,3 %              | 25,4 %             | 25,1 %             | 25,7 %           | 25,6 %             | 24,2 %             | 24,7 %             | 25,1 %           |
| <b>Bénéfice net</b>  | <b>188,2</b>        | <b>63,1</b>        | <b>338,7</b>       | <b>154,5</b>     | <b>365,1</b>       | <b>141,6</b>       | <b>237,7</b>       | <b>121,0</b>     |
| <b>BAIIA normalisé<sup>1</sup></b>                                       | <b>404,5</b>        | <b>444,9</b>       | <b>473,1</b>       | <b>377,1</b>     | <b>528,0</b>       | <b>487,9</b>       | <b>418,3</b>       | <b>272,1</b>     |
| <b>Bénéfice net</b>  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>normalisé<sup>1</sup></b>   | <b>188,0</b>        | <b>238,0</b>       | <b>255,4</b>       | <b>192,0</b>     | <b>309,2</b>       | <b>292,5</b>       | <b>237,9</b>       | <b>137,1</b>     |
| <b>Bénéfice de base</b>  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>par action</b>  | <b>2,50 \$</b>      | <b>0,82 \$</b>     | <b>4,34 \$</b>     | <b>1,96 \$</b>   | <b>4,64 \$</b>     | <b>1,79 \$</b>     | <b>3,00 \$</b>     | <b>1,49 \$</b>   |
| <b>Bénéfice dilué par</b>  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>action</b>  | <b>2,46</b>         | <b>0,81</b>        | <b>4,26</b>        | <b>1,92</b>      | <b>4,54</b>        | <b>1,76</b>        | <b>2,94</b>        | <b>1,46</b>      |
| <b>Bénéfice normalisé par</b>  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>action – de base<sup>1</sup></b>                                      | <b>2,50</b>         | <b>3,11</b>        | <b>3,27</b>        | <b>2,43</b>      | <b>3,93</b>        | <b>3,71</b>        | <b>3,00</b>        | <b>1,69</b>      |
| <b>Bénéfice normalisé par</b>  |                     |                    |                    |                  |                    |                    |                    |                  |
| <b>action – dilué<sup>1</sup></b>  | <b>2,46</b>         | <b>3,06</b>        | <b>3,21</b>        | <b>2,38</b>      | <b>3,85</b>        | <b>3,64</b>        | <b>2,94</b>        | <b>1,66</b>      |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

## Tableau de rapprochement des résultats consolidés trimestriels

|   | Trimestres clos les                    |  |  |                                      |  |  |  |                                      |
|---|--|--|--|--------------------------------------|--|--|--|--------------------------------------|
|   | 31 janvier<br>2024<br>Exercice<br>2024 | 31 octobre<br>2023<br>Exercice<br>2024 | 31 juillet<br>2023<br>Exercice<br>2024 | 30 avril<br>2023<br>Exercice<br>2024 | 31 janvier<br>2023<br>Exercice<br>2023 | 31 octobre<br>2022<br>Exercice<br>2023 | 31 juillet<br>2022<br>Exercice<br>2023 | 30 avril<br>2022<br>Exercice<br>2023 |
| (en millions \$ CA)   |  |  |  |                                      |  |  |  |                                      |
| <b>Bénéfice net</b>   | <b>188,2</b>                           | 63,1                                   | 338,7                                  | 154,5                                | 365,1                                  | 141,6                                  | 237,7                                  | 121,0                                |
| Éléments normalisés   |  |  |  |                                      |  |  |  |                                      |
| (Gain) perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives       | (97,5)                                 | 142,1                                  | (77,6)                                 | 43,8                                 | (56,6)                                 | 133,0                                  | (0,1)                                  | 16,1                                 |
| Coûts découlant de l'incident lié à la cybersécurité <sup>2</sup>                   | —                                      | —                                      | —                                      | —                                    | 2,2                                    | 23,3                                   | —                                      | —                                    |
| Gain dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités | —                                      | (1,6)                                  | (3,2)                                  | —                                    | —                                      | —                                      | —                                      | (1,8)                                |
| Coûts des services passés <sup>3</sup>  | —                                      | —                                      | —                                      | —                                    | 4,3                                    | —                                      | —                                      | —                                    |
| Charge de perte de valeur <sup>4</sup>  | 116,3                                  | —                                      | —                                      | —                                    | —                                      | —                                      | —                                      | —                                    |
| Coûts liés aux regroupements d'entreprises <sup>5</sup>                             | 3,8                                    | 5,2                                    | 1,7                                    | 4,9                                  | 2,6                                    | 3,6                                    | 1,0                                    | 1,1                                  |
| Crise liée au passage de la frontière <sup>6</sup>                                  | —                                      | 6,2                                    | —                                      | —                                    | —                                      | —                                      | —                                      | —                                    |
| Coûts de sortie <sup>7</sup>  | —                                      | 15,0                                   | —                                      | —                                    | —                                      | —                                      | —                                      | —                                    |
| Coûts de transaction sur la dette à long terme <sup>8</sup>                         | 2,7                                    | 20,0                                   | —                                      | —                                    | —                                      | —                                      | —                                      | —                                    |
| Autres éléments <sup>9</sup>  | 5,8                                    | 1,4                                    | —                                      | 0,2                                  | (4,1)                                  | 0,8                                    | (0,2)                                  | 1,3                                  |
| Ajustement au titre de l'impôt <sup>1, 10</sup>                                     | (31,3)                                 | (13,4)                                 | (4,2)                                  | (11,4)                               | (4,3)                                  | (9,8)                                  | (0,5)                                  | (0,6)                                |
| <b>Bénéfice net normalisé<sup>1</sup></b>   | <b>188,0</b>                           | 238,0                                  | 255,4                                  | 192,0                                | 309,2                                  | 292,5                                  | 237,9                                  | 137,1                                |
| Charge d'impôt normalisée <sup>1</sup>  | 71,7                                   | 65,4                                   | 80,2                                   | 52,6                                 | 96,3                                   | 87,6                                   | 82,5                                   | 49,3                                 |
| Frais financiers ajustés <sup>1</sup>   | 47,2                                   | 47,9                                   | 47,2                                   | 44,1                                 | 36,5                                   | 33,3                                   | 27,6                                   | 16,5                                 |
| Produits financiers ajustés <sup>1</sup>  | (2,9)                                  | (4,5)                                  | (2,9)                                  | (1,5)                                | (1,4)                                  | (0,3)                                  | (1,5)                                  | (1,0)                                |
| Dotation à l'amortissement ajustée <sup>1</sup>                                     | 100,5                                  | 98,1                                   | 93,2                                   | 89,9                                 | 87,4                                   | 74,8                                   | 71,8                                   | 70,2                                 |
| <b>BAlIA normalisé<sup>1</sup></b>  | <b>404,5</b>                           | 444,9                                  | 473,1                                  | 377,1                                | 528,0                                  | 487,9                                  | 418,3                                  | 272,1                                |

- Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».
- Au cours de l'exercice 2023, la Société a engagé des coûts découlant d'un incident lié à la cybersécurité. Ces coûts sont principalement composés des coûts de reprise, des coûts d'inactivité comme le coût de la main-d'œuvre directe pendant l'interruption des activités, etc.
- Avec prise d'effet le 31 décembre 2022, BRP a approuvé un ajustement ponctuel devant être accordé aux retraités et aux conjoints survivants du régime de retraite pour les employés de BRP (Canada) qui ont pris leur retraite avant 2017. L'incidence de cette augmentation ponctuelle est comptabilisée à titre de coûts des services passés au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.
- Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé une charge de perte de valeur de 116,3 millions \$ qui se rapporte au secteur Groupe marin.
- Coûts de transaction et amortissement des immobilisations incorporelles liés aux regroupements d'entreprises.
- Au cours de l'exercice 2024, la Société a engagé des coûts de transport et d'inactivité marginaux, comme le coût de la main-d'œuvre directe, lesquels sont liés à des stratégies d'atténuation mises en œuvre pour corriger le ralentissement relatif au passage de la frontière entre Juárez, au Mexique, où la Société possède trois usines, et El Paso, au Texas, aux États-Unis.
- La Société a déprécié les stocks de pièces de rechange relativement à sa production de moteurs hors-bord *Evinrude*.
- Décomptabilisation des coûts de transaction non amortis liés à la refixation du taux de l'emprunt à terme B-2 et au refinancement de l'emprunt à terme B-1.
- Les autres éléments comprennent un recouvrement d'assurance lié à l'équipement détruit par l'incendie de l'usine Juárez 2 comptabilisé au cours de l'exercice 2023 et les coûts liés aux activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer la flexibilité et l'efficacité, qui sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.
- L'ajustement au titre de l'impôt se rapporte à l'impôt au titre des éléments normalisés assujettis à l'impôt et pour lesquels l'impôt sur le résultat a été comptabilisé, ainsi qu'à l'ajustement au titre de l'incidence de l'écart de change lié aux activités mexicaines.

## Principales données financières consolidées

Les principales données financières consolidées présentées ci-dessous pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023 sont déterminées en fonction des états financiers consolidés audités et des notes annexes publiés le 27 mars 2024. Les principales données financières consolidées présentées ci-dessous pour l'exercice clos le 31 janvier 2022 sont déterminées en fonction des états financiers consolidés audités et des notes annexes publiés le 22 mars 2023. Les principales données financières consolidées trimestrielles présentées ci-dessous sont déterminées en fonction des états financiers consolidés annuels audités et des notes annexes publiés le 27 mars 2024 et des états financiers consolidés non audités du troisième trimestre et des notes annexes publiés le 29 novembre 2023. Tous ces documents peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### Données sur le bénéfice net

| (en millions \$ CA)   | Trimestres clos les |                    | Exercices clos les |                    |                    |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|   | 31 janvier<br>2024  | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2024 | 31 janvier<br>2023 | 31 janvier<br>2022 |
| <b>Revenus par catégorie</b>                                      |                     |                    |                    |                    |                    |
| <b>Groupe sports motorisés</b>                                    |                     |                    |                    |                    |                    |
| Produits toutes saisons   | 1 363,9 \$          | 1 254,8 \$         | 5 339,4 \$         | 4 827,1 \$         | 3 467,5 \$         |
| Produits saisonniers  | 952,6               | 1 319,5            | 3 410,7            | 3 440,3            | 2 524,1            |
| PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM             | 291,0               | 378,1              | 1 184,6            | 1 276,4            | 1 143,5            |
| <b>Groupe marin</b>   | <b>84,3</b>         | <b>123,9</b>       | <b>432,3</b>       | <b>489,6</b>       | <b>512,8</b>       |
| <b>Total des revenus</b>  | <b>2 691,8</b>      | <b>3 076,3</b>     | <b>10 367,0</b>    | <b>10 033,4</b>    | <b>7 647,9</b>     |
| Coût des ventes   | 2 039,0             | 2 288,7            | 7 765,7            | 7 534,0            | 5 515,7            |
| <b>Marge brute</b>  | <b>652,8</b>        | <b>787,6</b>       | <b>2 601,3</b>     | <b>2 499,4</b>     | <b>2 132,2</b>     |
| <i>En pourcentage des revenus</i>                                 | 24,3 %              | 25,6 %             | 25,1 %             | 24,9 %             | 27,9 %             |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                     |                     |                    |                    |                    |                    |
| Vente et marketing  | 117,6               | 117,8              | 480,0              | 433,8              | 393,9              |
| Recherche et développement  | 122,7               | 121,0              | 441,5              | 367,7              | 289,8              |
| Frais généraux et administratifs                                  | 114,9               | 121,8              | 380,2              | 341,1              | 271,0              |
| Autres charges (revenus) d'exploitation                           | 2,8                 | (9,9)              | 26,3               | (10,3)             | (9,5)              |
| Charge de perte de valeur   | 116,3               | —                  | 116,3              | —                  | —                  |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                           | <b>474,3</b>        | <b>350,7</b>       | <b>1 444,3</b>     | <b>1 132,3</b>     | <b>945,2</b>       |
| <b>Bénéfice d'exploitation</b>                                    | <b>178,5</b>        | <b>436,9</b>       | <b>1 157,0</b>     | <b>1 367,1</b>     | <b>1 187,0</b>     |
| Frais financiers nets   | 47,0                | 36,0               | 192,7              | 108,8              | 125,1              |
| (Gain) perte de change sur la dette à long terme                  | (97,1)              | (56,2)             | 10,2               | 92,4               | (14,8)             |
| <b>Bénéfice avant impôt</b>                                       | <b>228,6</b>        | <b>457,1</b>       | <b>954,1</b>       | <b>1 165,9</b>     | <b>1 076,7</b>     |
| Charge d'impôt  | 40,4                | 92,0               | 209,6              | 300,5              | 282,1              |
| <b>Bénéfice net</b>   | <b>188,2 \$</b>     | <b>365,1 \$</b>    | <b>744,5 \$</b>    | <b>865,4 \$</b>    | <b>794,6 \$</b>    |
| Montant attribuable aux actionnaires                              | 188,5 \$            | 365,3 \$           | 743,4 \$           | 863,9 \$           | 793,9 \$           |
| Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | (0,3) \$            | (0,2) \$           | 1,1 \$             | 1,5 \$             | 0,7 \$             |
| <b>BAIIA normalisé<sup>1</sup></b>                                | <b>404,5 \$</b>     | <b>528,0 \$</b>    | <b>1 699,6 \$</b>  | <b>1 706,3 \$</b>  | <b>1 462,1 \$</b>  |
| <b>Bénéfice net normalisé<sup>1</sup></b>                         | <b>188,0 \$</b>     | <b>309,2 \$</b>    | <b>873,4 \$</b>    | <b>976,7 \$</b>    | <b>846,5 \$</b>    |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

## Autres données financières

| (en millions \$ CA, sauf les données par action)     | Trimestres clos les |                 | Exercices clos les |                 |                 |
|--|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|
|  | 31 janvier 2024     | 31 janvier 2023 | 31 janvier 2024    | 31 janvier 2023 | 31 janvier 2022 |
| Nombre moyen pondéré d'actions – de base             | 75 475 831          | 78 812 364      | 77 166 505         | 79 382 008      | 82 973 284      |
| Nombre moyen pondéré d'actions – dilué               | 76 667 383          | 80 402 213      | 78 523 790         | 80 946 102      | 85 259 520      |
| Bénéfice par action – de base                        | 2,50 \$             | 4,64 \$         | 9,63 \$            | 10,88 \$        | 9,57 \$         |
| Bénéfice par action – dilué                          | 2,46                | 4,54            | 9,47               | 10,67           | 9,31            |
| Bénéfice normalisé par action – de base <sup>1</sup> | 2,50                | 3,93            | 11,30              | 12,29           | 10,19           |
| Bénéfice normalisé par action – dilué <sup>1</sup>   | 2,46                | 3,85            | 11,11              | 12,05           | 9,92            |
| Dividendes déclarés par action                       | 0,18 \$             | 0,16 \$         | 0,72 \$            | 0,64 \$         | 0,52 \$         |

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

## Données sur la situation financière

| (en millions \$ CA)                       | Au 31 janvier 2024 | Au 31 janvier 2023 | Au 31 janvier 2022 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 491,8 \$           | 202,3 \$           | 265,8 \$           |
| Fonds de roulement                        | 1 023,7            | 897,3              | 48,7               |
| Immobilisations corporelles               | 2 004,3            | 1 810,4            | 1 441,9            |
| Total de l'actif                          | 6 775,5            | 6 464,6            | 5 030,9            |
| Total des passifs financiers non courants | 2 912,1            | 2 942,8            | 2 088,9            |
| Total du passif                           | 5 961,6            | 5 924,5            | 5 163,7            |
| Total des capitaux propres                | 813,9              | 540,1              | (132,8)            |
| Dette à long terme                        | 2 763,1            | 2 790,2            | 2 040,5            |

## Estimations comptables critiques

### Estimations et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables de la Société exige de la direction qu'elle formule des jugements et des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, ainsi que sur les montants connexes relatifs aux revenus et aux charges, aux autres éléments du bénéfice global et aux informations fournies.

Les meilleures estimations de la Société sont fondées sur les renseignements, les données et les faits connus à la date à laquelle elles sont formulées. La direction s'appuie sur son expérience et sur certains renseignements, sur la conjoncture économique et les tendances en général, ainsi que sur des hypothèses concernant les résultats futurs probables pour formuler les estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement, et les incidences de toute variation sont comptabilisées immédiatement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et ces différences pourraient être importantes.

Le budget d'exploitation annuel de la Société et les révisions du budget qu'elle réalise durant l'exercice (collectivement le « Budget »), de même que le plan stratégique de la Société, comprennent des données fondamentales qui sont utilisées comme base pour établir certaines estimations importantes nécessaires à la préparation des présents états financiers consolidés. Chaque année, la direction prépare son budget d'exploitation et son plan stratégique annuels selon un processus en fonction duquel un budget détaillé sur un an et un plan stratégique sur trois ans sont établis par chaque entité, puis consolidés.



Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le Budget sont fondés sur les commandes actuelles et futures prévues, la conjoncture générale des marchés, les structures de coûts actuelles, les variations de coûts prévues et les ententes actuelles avec des tiers. La direction utilise des données du budget d'exploitation annuel et des projections ou des hypothèses additionnelles pour calculer les résultats prévus en ce qui a trait au plan stratégique et aux périodes ultérieures.

Le Budget et le plan stratégique sont approuvés par la direction et le conseil d'administration. La direction assure ensuite le suivi du rendement par rapport au Budget. Des écarts importants entre le rendement réel et le rendement prévu constituent un indicateur clé du besoin d'évaluer si certaines des estimations utilisées pour la préparation de l'information financière devraient être révisées.

La direction doit s'appuyer sur des estimations aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société, et elle est d'avis que les estimations les plus importantes sont les suivantes :

*Estimation de la valeur nette de réalisation des stocks*

La valeur nette de réalisation des matériaux et des produits en cours est déterminée d'après la comparaison des éléments et de la valeur des stocks avec les besoins en matière de production, les caractéristiques actuelles et futures des produits, les coûts de production prévus devant être engagés et la rentabilité prévue des produits finis. La valeur nette de réalisation des produits finis ainsi que des pièces, accessoires et vêtements est déterminée d'après la comparaison des éléments et de la valeur des stocks avec les prix de vente prévus, les programmes de vente et les caractéristiques des nouveaux produits.

*Estimation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé*

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement si la direction juge probable qu'ils seront réalisés selon le budget annuel, le plan stratégique et des projections additionnelles permettant de calculer les résultats prévus pour des périodes ultérieures.

*Estimation des provisions au titre des garanties régulières liées aux produits, des passifs liés aux produits et des programmes de vente*

Le coût de la garantie régulière est établi pour chaque gamme de produits et comptabilisé au moment de la vente en fonction de la meilleure estimation faite par la direction d'après les taux et les tendances historiques au titre des coûts. Les provisions relatives aux garanties régulières sont ajustées lorsque la Société détecte un problème important et récurrent relatif à des produits vendus ou lorsqu'elle constate des écarts en matière de coûts et de tendances par suite de l'analyse des réclamations au titre des garanties.

La provision au titre des passifs liés aux produits à la fin de la période est calculée en fonction de la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait aux montants nécessaires au règlement des réclamations existantes. De plus, la provision au titre des passifs liés aux produits à la fin de la période de présentation de l'information financière comprend les réclamations engagées, mais non présentées, d'après les coûts historiques moyens.

La provision liée au programme de vente est estimée selon les caractéristiques actuelles du programme, les données historiques et les ventes au détail prévues pour chaque gamme de produits.

*Estimation des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les charges et le passif au titre des régimes à prestations définies*

Afin de déterminer les taux d'actualisation utilisés pour calculer les charges et le passif au titre des régimes à prestations définies, la direction consulte des cabinets d'actuaire externes pour qu'ils lui fournissent des taux d'actualisation utilisés couramment et applicables, qui sont fondés sur le rendement de placements à revenu fixe dans des sociétés de première qualité ayant des flux de trésorerie qui correspondent au versement prévu des prestations pour chaque régime à prestations définies. La direction se fonde sur ses connaissances et sur sa compréhension des facteurs économiques généraux pour tirer une conclusion sur l'exactitude des taux d'actualisation utilisés.

### *Estimation de la durée du contrat de location*

À la date de début du contrat, lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances faisant que la Société a un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Des options de prolongation ou des périodes assujetties aux options de résiliation sont incluses dans la durée du contrat de location uniquement s'il existe une certitude raisonnable que ce dernier sera prolongé ou qu'il ne sera pas résilié. Cette évaluation est révisée s'il se produit un changement de circonstances important qui dépend de la volonté de la Société.

### **Jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables de la Société**

La direction doit poser certains jugements lors de l'application des méthodes comptables de la Société, particulièrement en ce qui a trait aux éléments suivants :

#### *Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation*

La Société opère selon un niveau élevé d'intégration et d'interdépendance aux fins de ses activités de conception, de développement, de fabrication et de distribution. Les entrées de trésorerie générées par chaque gamme de produits nécessitent le recours à divers actifs de la Société, ce qui limite les tests de dépréciation à effectuer pour un seul actif. Par conséquent, la direction effectue les tests de dépréciation en regroupant les actifs en UGT.

#### *Monnaie fonctionnelle*

La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale, mais ses activités de conception, de développement, de fabrication et de distribution font l'objet d'un niveau élevé d'intégration, et la direction doit exercer un jugement important pour déterminer la monnaie fonctionnelle de chaque entité à l'aide des facteurs énoncés dans IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (« IAS 21 »). La direction a déterminé que la monnaie fonctionnelle de chaque entité est sa monnaie locale, à moins que l'évaluation des critères utilisés aux fins de l'évaluation de la monnaie fonctionnelle énoncés dans IAS 21 ne détermine qu'une autre monnaie constitue la monnaie fonctionnelle. Les critères énoncés dans IAS 21 qui sont applicables à chaque entité font l'objet d'un examen annuel.

### **Modifications comptables futures**

#### *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier ses exigences pour la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. La modification clarifie que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et précise que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement d'un passif. Elle établit également la définition de règlement pour préciser que, par règlement, on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1). Ces modifications précisent que les clauses restrictives que l'entité doit respecter après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement d'une dette en tant que passif courant ou non courant à la date de clôture.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications.

#### *Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21)*

En août 2023, l'IASB a publié des modifications d'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, qui renferme des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change en l'absence de convertibilité. Les modifications apportent davantage de précisions sur les indicateurs permettant de déterminer si une monnaie est convertible ou non ainsi que sur le taux de change à appliquer en l'absence de convertibilité, et elles exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une monnaie n'est pas convertible.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1<sup>er</sup> février 2025. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications.

### Autres normes ou modifications

L'IASB a publié d'autres normes ou modifications aux normes existantes qui ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

## **Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance**

La Société s'engage à assumer sa responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »), particulièrement en ce qui a trait à l'environnement, à la sécurité des produits, à la santé et à la sécurité, au bien-être collectif et à la prospérité économique, et ce, partout où elle exerce ses activités. La Société reconnaît que ces facteurs sont essentiels à sa croissance et à sa réussite.

En avril 2022, la Société a annoncé son engagement visant à renforcer sa RSE par l'entremise du lancement de son nouveau programme RSE25, qui vise à favoriser la création de valeur en fonction de trois grands piliers – Environnement, Social et Gouvernance. Le programme RSE25 comprend des objectifs axés sur les employés, les communautés, les activités et les produits de la Société, pour lesquels la responsabilité a été confiée à de hauts dirigeants afin de tirer le meilleur parti de leur expertise unique. Ces objectifs se définissent comme suit :

- Réduire l'empreinte carbone générée par nos activités et nos produits;
- Assurer un impact positif et durable au sein de nos communautés et dans le quotidien de nos employés;
- Continuer à prendre des décisions stratégiques éclairées, à respecter des normes élevées en matière d'éthique et à mener nos activités de manière durable.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité finale des questions en matière d'ESG, et a établi une structure claire en matière d'autorité et de supervision au niveau des comités, comme il est décrit ci-dessous :

- Le comité de nomination, de gouvernance et de responsabilité sociale s'est vu confier le pouvoir d'examiner et d'évaluer annuellement les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à son programme RSE25;
- Le comité d'audit s'est vu confier le pouvoir de superviser les documents d'information en matière de RSE et d'ESG ainsi que les contrôles en place afin d'évaluer la pertinence et l'exhaustivité de l'information financière que ces documents contiennent.

En plus du rôle de supervision du conseil d'administration et de ses comités, l'équipe de la haute direction et l'équipe spécialisée composée de professionnels de la RSE (l'« équipe de la RSE ») ont mis en place un cadre de gouvernance en matière de RSE qui fait appel, régulièrement et de façon proactive, aux parties prenantes pertinentes provenant de tous les échelons de l'organisation. Ils ont également mis en place des groupes de travail internes chargés de surveiller des éléments particuliers de la stratégie de RSE et de mettre en œuvre des programmes et des initiatives efficaces au sein des divers secteurs. L'équipe de la RSE reçoit des mises à jour sur l'avancement des travaux par rapport aux priorités du programme de la part des hauts dirigeants et des groupes de travail internes auxquels ces priorités ont été confiées, et elle a la responsabilité de présenter des rapports sur ces progrès à l'équipe de la haute direction régulièrement, ainsi que trimestriellement au conseil d'administration.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (l'« ISSB ») a publié ses premières normes, à savoir IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. IFRS S1 énonce les exigences générales en matière d'informations à fournir qui ont été élaborées pour aider les sociétés à présenter de l'information sur leurs risques et leurs occasions au chapitre de la durabilité d'une manière qui est utile pour les investisseurs. IFRS S2 précise les informations à fournir liées aux changements climatiques et elle doit être utilisée en parallèle avec IFRS S1. La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses informations à fournir à l'externe.

Pour plus de détails sur le programme RSE25 de BRP, sur ses initiatives connexes et sur son plus récent rapport sur la RSE, veuillez consulter la section Responsabilité sociale d'entreprise sur le site [www.brp.com](http://www.brp.com). Il est entendu que les rapports sur la RSE et toute information qu'ils contiennent, ainsi que toute information sur le programme de RSE qui se trouve sur le site Web de la Société, ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent document.

## Contrôles et procédures

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi que dans la règle 13a-15(e) et la règle 15d-15(e) de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, dans leur version modifiée.

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information afin de fournir une assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société leur a été communiquée;
- l'information qui doit être présentée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière. En s'appuyant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 janvier 2024.

### **Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, ce contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS.

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ni détecter les inexactitudes. Les projections de la direction quant au résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures comportent le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue. Une faiblesse significative est une lacune ou un ensemble de lacunes relatives au contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui suggèrent la possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la Société ne puisse être évitée ou décelée en temps opportun.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière. Dans le cadre de cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont utilisé les critères établis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») dans le document *Internal Control-Integrated Framework* de 2013. En s'appuyant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 janvier 2024.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, a effectué l'audit de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 janvier 2024 et de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2024. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis dans son rapport une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 janvier 2024.

### **Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 janvier 2024, aucun changement apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a eu d'incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de celle-ci.

## FACTEURS DE RISQUE

---

Les risques et incertitudes décrits dans le présent rapport de gestion sont ceux qui paraissent importants à la Société à l'heure actuelle, mais ce ne sont pas les seuls auxquels elle fait face. Si les risques suivants, ou d'autres risques et incertitudes que la Société ignore ou juge sans importance pour le moment, se matérialisent ou gagnent en importance, les activités, l'orientation, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société pourraient être gravement affectés, ce qui pourrait avoir un effet très préjudiciable sur le cours des actions à droit de vote subalterne.

*Les conditions économiques qui ont une incidence sur les dépenses à la consommation pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

Les activités de la Société sont de nature cyclique et les consommateurs peuvent consacrer leur revenu discrétionnaire et leur temps libre à divers produits et activités récréatifs qui concurrencent ceux de la Société. Les résultats d'exploitation de la Société sont sensibles aux changements dans la conjoncture économique, principalement en Amérique du Nord et en Europe, qui ont une incidence sur les dépenses des consommateurs, particulièrement les dépenses discrétionnaires. La volatilité des facteurs économiques peut avoir une incidence négative sur le revenu disponible des consommateurs, comme les niveaux de revenu personnel, la disponibilité du crédit à la consommation, le taux de chômage, la confiance des consommateurs, la conjoncture économique, des changements dans le marché immobilier, les marchés financiers, l'inflation, les taux d'imposition, les taux d'épargne, les taux d'intérêt, les taux de change, le coût du carburant et de l'énergie ou les tarifs. Les catastrophes naturelles, les actes de terrorisme, les épidémies, les pandémies et d'autres événements semblables pourraient aussi réduire les dépenses de consommation de façon générale ou les dépenses discrétionnaires, en particulier. Ces réductions pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. Des changements dans la conjoncture économique pourraient aussi entraîner la détérioration du marché du crédit ou l'accroissement de sa volatilité, ce qui risquerait de nuire aux consommateurs qui ont recours au crédit pour financer leur achat de produits de la Société auprès de concessionnaires, et d'avoir des effets négatifs sur la disponibilité d'accords de financement des stocks pour les concessionnaires et les distributeurs. Si le financement n'était pas offert aux consommateurs, aux concessionnaires ou aux distributeurs à des conditions acceptables, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient subir de graves contrecoups. De plus, des incertitudes macroéconomiques continues pourraient entraîner une baisse du cours des actions à droit de vote subalterne ou donner lieu à la formulation de griefs ou à de l'activisme de la part des actionnaires. Enfin, le risque de récession dans un ou plusieurs des pays où la Société exerce ses activités subsiste, notamment en raison des taux d'intérêt élevés et de l'inflation accrue, et pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

*Le fléchissement de l'acceptation sociale de la Société ou des produits de la Société ou l'augmentation des restrictions sur l'accès ou l'utilisation de ces produits à certains endroits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

La demande pour les produits de la Société dépend en partie de leur acceptation sociale et de celle de la Société dans son ensemble. Si le public s'inquiétait de l'incidence environnementale ou de la sécurité des produits de la Société, leur acceptation sociale pourrait diminuer. Certaines circonstances indépendantes de la volonté de la Société, comme une action sociale visant à réduire l'utilisation de combustibles fossiles, pourraient également nuire à la perception qu'ont les consommateurs des produits de la Société. Toute baisse de l'acceptation sociale des produits de la Société pourrait réduire leurs ventes et entraîner la modification des lois, règles et règlements de sorte que soit interdit l'accès de ces produits à certains endroits, comme des sentiers et des lacs, ou que soit restreinte leur utilisation ou la façon dont ils sont utilisés dans certaines régions ou à certains moments. En outre, bien que la Société ait mis en œuvre diverses initiatives visant à réduire ces risques, notamment par l'amélioration de l'empreinte environnementale et de la sécurité de ses produits, rien ne garantit que la perception des clients de la Société ne changera pas. L'attitude des consommateurs envers les produits de la Société et les activités dans le cadre desquelles ils sont utilisés touchent également la demande. L'incapacité de la Société à maintenir l'acceptation sociale de ses produits pourrait réduire sa capacité à conserver ses clients existants ou à en attirer de nouveaux, ce qui pourrait avoir un effet très préjudiciable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur la réputation de la Société, y compris la perception qu'en ont les parties prenantes de la Société et les industries dans lesquelles elle exerce ses activités, perception qui peut être influencée par les nouveaux risques de conformité en constante évolution auxquels la Société a été confrontée. En effet, ces dernières années, les exigences, les normes et la présentation de l'information en matière de performance ESG ont fait l'objet d'une attention accrue, accompagnée d'une augmentation corrélative du risque d'atteinte à la réputation de la Société et à la valeur de ses marques si elle n'agit pas de façon responsable ou si elle ne se conforme pas aux exigences réglementaires dans plusieurs domaines, tels que la santé et la sécurité, le développement durable et la gestion de l'environnement, la présentation obligatoire d'informations concernant les changements climatiques, la diversité, la philanthropie, le soutien aux collectivités locales et les droits de la personne. Par exemple, en Australie et au Canada, des lois ou règlements tels que la *Modern Slavery Act 2018 (Cth) (Commonwealth Act)* et le projet de loi S-211 récemment adopté, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, obligent la Société à déposer des rapports publics sur les mesures qu'elle a prises pour détecter, aborder et prévenir le travail forcé, le travail en milieu carcéral et le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Cette nouvelle réglementation illustre que les droits de la personne sont de plus en plus considérés comme une priorité, notamment du point de vue de la présentation de l'information, et fait en sorte que la réputation de la Société pourrait subir des contrecoups si ses pratiques de communication ne sont pas à la hauteur de celles de ses pairs. Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les questions ESG, bien que la Société ait mis en place des programmes et pris des engagements et qu'elle ait annoncé publiquement, au cours des dernières années, des objectifs et des engagements ambitieux en matière d'ESG dans le cadre plus large de son programme RSE25, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de répondre de manière adéquate à toutes les pressions et exigences potentielles en matière d'ESG afin de conserver la confiance des parties prenantes et sa capacité à mettre en œuvre ses programmes et ses engagements en matière d'ESG est susceptible d'être comparée à celle de ses pairs. De plus, au cours de la dernière année, un éventail de règles nouvelles ou en cours d'élaboration en matière de durabilité ont été adoptées et proposées par diverses autorités de réglementation et divers territoires, y compris la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) publiée par le Parlement européen et le projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), ce qui fait en sorte qu'il est plus complexe pour la Société de se conformer à de multiples exigences qui pourraient ne pas être parfaitement convergentes et d'affecter des ressources en conséquence. Cette réglementation assujettira également la Société à de nouvelles exigences en matière de communication de l'information, qui pourraient faire en sorte que notre réputation ou la demande des consommateurs pour nos produits subissent des contrecoups si nous ne répondons pas aux normes et aux attentes de plus en plus élevées des parties prenantes. En outre, la capacité de la Société à atteindre ces objectifs dépend de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques, qui pourraient rendre les hypothèses ou les estimations de la Société inexactes et faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces objectifs. L'incapacité de la Société à atteindre ses objectifs ESG, à gérer efficacement les questions ESG et à présenter suffisamment d'informations sur celles-ci, ou la perception par les principales parties prenantes que les objectifs ESG de la Société sont insuffisants, pourrait nuire à la réputation de la Société et à sa capacité d'attirer des capitaux d'institutions financières et d'investisseurs intégrant la durabilité et les critères ESG dans leurs portefeuilles ou adoptant des politiques de décarbonisation restrictives (voir « Facteurs de risque – Le succès de la Société est tributaire de la vigueur soutenue de sa réputation et de ses marques. »).

*La Société est endettée et s'attend à le demeurer. Rien ne garantit qu'elle pourra rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance.*

La Société est endettée et s'attend à le demeurer, notamment en raison des obligations aux termes des facilités de crédit renouvelables et des obligations aux termes de la facilité à terme. De plus, des difficultés économiques ou d'autres facteurs touchant la Société pourraient l'amener à s'endetter encore davantage, notamment en raison du caractère saisonnier de ses activités ou de perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement augmentant ses besoins en fonds de roulement. Le niveau d'endettement de la Société pourrait à l'occasion, entre autres, restreindre sa capacité de réunir de nouveaux financements, la forcer à affecter une part substantielle des flux de trésorerie provenant de son exploitation au remboursement de sa dette ou de ses frais fixes (ce qui réduirait d'autant les fonds disponibles à d'autres fins), la rendre plus vulnérable à un ralentissement économique ou atténuer la planification et la réactivité

de la Société à l'égard de l'évolution de la conjoncture et du marché et, du même coup, de son caractère concurrentiel et ainsi avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. La Société a toutefois prolongé de façon proactive de 7 ans l'échéance d'une tranche de 1 000 millions \$ US de son prêt à terme B le 22 janvier 2024, ce qui lui donne plus de souplesse pour exercer ses activités et investir en vue de sa croissance à long terme.

La capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations de paiement sur sa dette dépendra, entre autres, du rendement de son exploitation futur et de sa capacité de refinancer sa dette, au besoin. De plus, comme la Société est appelée à souscrire des emprunts portant principalement intérêt à des taux variables et principalement libellés en dollars américains, toute hausse des taux d'intérêt ou toute appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien risque d'augmenter d'autant ses charges d'intérêts, comme ce fut le cas au cours de la dernière année avec l'augmentation significative des taux d'intérêt, qui n'ont pas encore été réduits. Bien que la Société gère activement son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et qu'elle conclue de temps à autre des dérivés sur taux d'intérêt, ces contrats pourraient limiter l'exposition à la hausse des taux d'intérêt. En outre, la Société n'a pas mis en place de contrats de dérivés sur taux d'intérêt visant tous ses titres d'emprunt et couvrant l'ensemble de leur profil en matière d'échéance. Par conséquent, rien ne garantit que l'approche de la Société en matière de gestion de son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sera efficace dans l'avenir ou que la Société sera en mesure de conclure des contrats de dérivés sur taux d'intérêt selon les besoins à des conditions satisfaisantes. Chacun de ces facteurs est, dans une large mesure, lui-même dépendant de facteurs d'ordre notamment économique, financier, concurrentiel, réglementaire et opérationnel qui, pour une bonne part, échappent à la volonté de la Société. L'incapacité de la Société à tirer de ses activités suffisamment de liquidités pour assurer le service de sa dette et l'acquittement de ses autres obligations financières pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*La Société utilise l'argent généré par ses activités d'exploitation pour financer son entreprise et mettre en œuvre sa stratégie de croissance et pourrait avoir besoin de plus de capital que celui auquel elle a accès.*

La Société se sert des flux de trésorerie nets générés par ses activités d'exploitation comme principale source de liquidités. Pour financer ses activités et mettre en œuvre sa stratégie de croissance, la Société devra continuer de générer suffisamment de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, notamment pour payer les membres du personnel, investir davantage dans ses infrastructures et ses installations et investir dans la recherche et le développement (voir « Facteurs de risque – La Société pourrait être incapable de mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de croissance. »). En cas de diminution de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, la période de récupération de la Société pourrait être retardée à cause de facteurs tels que la nature cyclique des affaires de la Société, l'aspect saisonnier de certains de ses produits, et le niveau des stocks de la Société et celui de ses distributeurs et concessionnaires. Si les activités d'exploitation de la Société ne produisent pas suffisamment de flux de trésorerie pour assurer son financement ou si elle ne peut se financer à l'aide de ses facilités de crédit, la Société pourrait être obligée de réunir du capital supplémentaire, au moyen de financements par emprunt ou par actions, pour financer ses activités ou mettre en œuvre sa stratégie de croissance. Les conditions des marchés du crédit (comme la disponibilité des financements, la fluctuation des taux d'intérêt, la détérioration de la conjoncture économique mondiale, l'impact des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, la présence de conflits politiques et de tensions à l'échelle mondiale ainsi que d'autres conditions macroéconomiques) pourraient nuire à la capacité de la Société d'obtenir ce financement ou de l'obtenir à des conditions intéressantes. Les financements par emprunt que la Société pourrait réaliser risquent d'être dispendieux et de lui imposer des restrictions qui limitent ses activités et ses initiatives stratégiques, notamment des limites sur sa capacité à contracter des charges ou des dettes supplémentaires, à verser des dividendes, à racheter ses actions, à faire des placements ou à réaliser une fusion, un regroupement ou un achat d'actifs. Le financement par actions pourrait également avoir un effet dilutif pour les actionnaires de la Société, et le prix auquel de nouveaux investisseurs seraient disposés à souscrire des titres de participation pourrait être inférieur au cours des actions à droit de vote subalterne de la Société. Si de nouvelles sources de financement sont nécessaires, mais ne sont pas attrayantes, suffisantes ou accessibles, la Société pourrait devoir modifier son plan d'affaires ou sa stratégie de croissance en fonction du financement disponible, le cas échéant, ce qui risquerait d'avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*La survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption d'ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux, notamment en raison du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

Les principales matières premières utilisées dans la fabrication des produits de la Société sont l'aluminium, l'acier, le plastique, les résines, l'acier inoxydable, le cuivre, le caoutchouc et certains métaux du groupe des terres rares. Certains fournisseurs fournissent à la Société certaines pièces et composantes de produits. Dans certains cas, la Société achète aussi des systèmes, des composantes, des matières premières et des pièces qui proviennent d'une seule source, ce qui pourrait poser un risque supplémentaire de perturbation dans l'approvisionnement. La Société ne peut affirmer hors de tout doute qu'elle n'éprouvera pas de difficultés d'approvisionnement, comme un retard de livraison, ou une défectuosité ou une variation des matières premières, des pièces ou des composantes. Les pénuries de composantes importantes, comme les semi-conducteurs, peuvent également perturber la production de la Société. Par exemple, l'industrie des produits de sports motorisés et des produits marins a été confrontée au cours des deux dernières années, et continue de l'être, dans une moindre mesure, à une pénurie de semi-conducteurs, à l'égard desquels la chaîne d'approvisionnement connexe est complexe et de longs délais sont nécessaires pour augmenter la production et la capacité. De telles perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement ont entraîné une production plus importante qu'à l'habitude d'unités essentiellement achevées, mais en attente de composantes manquantes. En outre, la Société a fait face, et pourrait continuer à faire face, à un risque d'arrêts et de ralentissements de la production dans plusieurs territoires où la Société exerce ses activités, ce qui pourrait entraîner d'autres perturbations de l'approvisionnement et retards de livraison pour la Société. Dans ce contexte, la Société a été contrainte de prendre, et prévoit de continuer à prendre, dans une moindre mesure, des mesures supplémentaires pour protéger sa chaîne d'approvisionnement et maintenir sa production, comme utiliser le transport accéléré ou aérien, ce qui lui occasionne des coûts supplémentaires. De plus, divers risques liés à la chaîne d'approvisionnement, comme une grève ou la fermeture de ports de livraison, les perturbations ou les fermetures causées par des crises sanitaires, ainsi que la perte ou l'endommagement de matériel pendant son transport ou son entreposage, pourraient limiter notre approvisionnement en matières premières ou en composantes. Toute perturbation prolongée de la chaîne d'approvisionnement pourrait avoir un grave effet négatif sur les activités ou la rentabilité de la Société. L'insolvabilité, la faillite, la restructuration financière d'un fournisseur crucial ou son inexécution contractuelle pour cause de force majeure pourrait occasionner à la Société des coûts irrécupérables en raison du sauvetage du fournisseur ou du besoin d'en trouver un nouveau, ou encore pourrait accroître l'exposition de la Société au risque d'avoir à supporter les coûts attribuables à la responsabilité du fait des produits, aux garanties et aux rappels en ce qui concerne les composantes fournies par ces fournisseurs dans la mesure où ces derniers ne sont pas en mesure d'en assumer la responsabilité.

En outre, la Société obtient certaines des matières premières, pièces et composantes qu'elle utilise de fournisseurs uniques ou d'un nombre restreint de fournisseurs, ce qui l'expose à des risques de concentration. Si les ententes d'approvisionnement qu'elle a conclues avec ceux-ci étaient résiliées ou interrompues, notamment en raison du fait que les marchandises fournies ne respectent pas les normes de qualité ou de sécurité de la Société ou encore en raison de la perturbation des activités des fournisseurs due à divers risques internes ou externes, y compris la détérioration continue de la conjoncture économique générale que connaissent le Canada, les États-Unis et certaines autres régions où la Société exerce ses activités, la Société pourrait avoir de la difficulté à conclure des ententes d'approvisionnement de remplacement à des conditions satisfaisantes. Toute difficulté d'approvisionnement de la Société risquerait d'avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

En outre, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des pièces et des composantes que la Société utilise, notamment celles que la Société a connues en raison de l'environnement inflationniste soutenu, nuisent à la rentabilité de la Société. De plus, malgré l'amélioration de la situation pour la plupart des pénuries des principales composantes observées au cours des deux dernières années, ces pénuries ont entraîné, et pourraient continuer à entraîner, des augmentations du coût des matériaux et des pressions sur les prix, ce qui pourrait avoir un impact sur les marges de la Société. Les hausses des coûts de l'énergie et du prix des carburants, notamment en raison du conflit militaire continu entre la Russie et l'Ukraine,



peuvent également avoir une incidence négative sur le prix et la disponibilité des matières premières à base de pétrole, telles que les résines et le caoutchouc utilisés dans de nombreux produits de la Société. La Société pourrait être incapable de transférer à ses clients l'augmentation du coût des matières premières, des pièces et des composantes. Par conséquent, toute augmentation du coût des matières premières, des pièces et des composantes utilisées dans la fabrication des produits de la Société pourrait réduire sa rentabilité et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*Si la Société n'est pas en mesure d'attirer, d'embaucher et de maintenir en poste des employés clés, y compris des membres de l'équipe de direction ou des employés qualifiés, y compris des employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa capacité d'être concurrentielle, de gérer efficacement ses activités ou de concevoir de nouveaux produits.*

Le succès de la Société dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à maintenir en poste des employés qualifiés. Il existe une concurrence intense pour les employés qualifiés et compétents sur les marchés du travail dans lesquels la Société exerce ses activités. La Société doit attirer, former et maintenir en poste de nombreux employés qualifiés tout en contrôlant les coûts de main-d'œuvre connexes et en continuant à promouvoir les principes et pratiques en matière de DÉI dans ses valeurs fondamentales. Un resserrement des marchés du travail, comme celui que la Société a connu au cours des dernières années et, dans une moindre mesure, l'année dernière, pourrait continuer à rendre encore plus difficile pour elle l'embauche et le maintien en poste d'employés qualifiés et le contrôle des coûts de la main-d'œuvre. La capacité de la Société à attirer des employés qualifiés et à contrôler les coûts de la main-d'œuvre est soumise à de nombreux facteurs externes, notamment les taux de salaire en vigueur, les préférences des employés, le droit et la réglementation du travail, les relations de travail et la politique d'immigration. La capacité de la Société à récompenser ses employés au moyen de primes et d'autres programmes incitatifs dépend également de sa performance financière, de sorte qu'en cas de diminution de celle-ci, le taux de roulement du personnel peut augmenter et être plus important dans les secteurs qui ont déjà connu une diminution des primes et autres programmes incitatifs en raison de leur performance passée. Le passage à un environnement de travail hybride pourrait aussi avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à recruter, maintenir en poste et motiver les talents et dépendra des préférences des employés et des choix relatifs des autres employeurs. La capacité à maintenir la main-d'œuvre en poste dépend également de la capacité de la Société à favoriser un environnement de travail qui est, de manière durable, sécuritaire, respectueux, juste et inclusif pour tous et à promouvoir la DÉI à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. La Société a consacré du temps et des ressources pour continuer à faire des progrès en matière de DÉI, ce qui s'inscrit dans le cadre plus large de son programme RSE25. L'incapacité de la Société à recruter, à former et à maintenir en poste de tels employés risque d'avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

De plus, de nombreux dirigeants de la Société comptent une longue expérience du secteur de la Société et connaissent en profondeur ses activités, ses produits et ses clients. La perte du savoir technique ainsi que de connaissances et d'expertise en gestion et en exploitation d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de direction pourrait entraîner de la distraction chez les ressources de gestion, puisque les membres restants de la direction devraient prendre à leur charge les tâches des hauts dirigeants qui ont quitté la Société et consacrer du temps, habituellement réservé pour la gestion des activités de la Société, à la recherche, à l'embauche et à la formation de nouveaux membres de la direction. La perte d'une partie ou de l'ensemble des membres de l'équipe de direction de la Société, particulièrement si elle s'ajoute à la difficulté de trouver des remplaçants qualifiés, notamment en raison de l'absence d'un plan de relève efficace pour le chef de la direction ou de sa mauvaise mise en œuvre, pourrait nuire à la capacité de la Société de développer et de mettre en œuvre sa stratégie commerciale, ou créer une telle perception parmi les principales parties prenantes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Afin de pouvoir exercer et gérer ses activités et mettre en œuvre ses stratégies d'exploitation de manière efficace, la Société doit maintenir un haut niveau d'efficacité, de rendement et de qualité et continuer d'améliorer ses systèmes d'exploitation et de gestion ainsi que d'attirer, de former, de motiver et de gérer de manière efficace ses employés. L'incapacité de la Société à faire ce qui précède risque d'être très préjudiciable pour ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Les risques auxquels une pandémie, une épidémie ou une autre crise de santé publique expose la Société comprennent les risques pour la santé et la sécurité des employés, l'imposition de mesures restrictives prolongées pour lutter contre l'épidémie et des restrictions de voyage ou de déplacement, qui peuvent entraîner des pénuries temporaires de main-d'œuvre ou l'indisponibilité de certains employés ou consultants ayant une expertise ou une connaissance clés de la Société, l'impact sur la productivité de la main-d'œuvre et l'augmentation des frais médicaux et primes d'assurance.

*La défaillance des systèmes de technologie de l'information de la Société, les difficultés de la poursuite de la mise en œuvre de son système ERP ou une atteinte à la sécurité ou une cyberattaque pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

La Société gère ses activités commerciales mondiales par l'intermédiaire de divers systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes régissent tous les aspects de ses activités à l'échelle mondiale. La Société dépend de ces systèmes pour toutes les opérations commerciales, la communication de l'information financière, les interactions avec les concessionnaires et les distributeurs ainsi que la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks. Certains des systèmes de technologie de l'information clés de la Société sont désuets et doivent être ou sont en train d'être modernisés. Les systèmes informatiques de la Société peuvent aussi être vulnérables aux dommages ou aux interruptions occasionnés par des circonstances indépendantes de sa volonté, comme un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, une panne de système, une panne de réseau ou de communication, une panne de courant, une urgence de santé publique, une atteinte à la sécurité, une cyberattaque et un acte de terrorisme. Si l'un des systèmes de technologie de l'information clés de la Société devait subir une défaillance, rien ne garantit que les systèmes de secours ou les plans d'urgence de la Société soutiendront les activités critiques de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. De plus, la Société se fie, pour les services de technologie de l'information, à d'importants contrats de sous-traitance conclus avec des fournisseurs de services tiers majeurs et, si ces derniers devaient manquer à leurs obligations découlant de ces contrats ou si leur relation avec la Société devait prendre fin et que cette dernière était incapable de leur trouver des remplaçants convenables en temps opportun, ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière pourraient subir de graves contrecoups. La Société est également tributaire des mesures de sécurité mises en place par ces fournisseurs de services tiers pour protéger leurs propres systèmes et infrastructures. Si ces fournisseurs de services tiers ne maintenaient pas des mesures de sécurité adéquates selon les exigences contractuelles, il pourrait s'ensuivre des difficultés opérationnelles et des coûts supplémentaires pour la Société, et/ou la Société pourrait faire l'objet d'une infiltration de logiciels malveillants provenant de ces fournisseurs de services tiers. Le 8 août 2022, la Société a découvert et signalé publiquement qu'elle était la cible d'une activité malveillante portant atteinte à la cybersécurité, qui provenait d'un fournisseur de services tiers et qui a entraîné un arrêt temporaire des activités (la « violation d'août 2022 »). La Société a lancé une enquête et a rapidement mis en place des mesures appropriées pour assurer l'intégrité des systèmes et des données, mesures qui ont permis de limiter l'incident du point de vue de la confidentialité des données, ainsi qu'un plan de récupération pour minimiser les conséquences financières de la cyberattaque. La Société a été en mesure de restaurer la grande majorité de ses systèmes internes à partir de ses référentiels de sauvegarde et des mesures de précaution ont été adoptées en ce qui concerne les renseignements limités qui ont été compromis, y compris la disponibilité des services de surveillance du crédit. Même si l'impact de la violation d'août 2022 a finalement été contenu, de futurs incidents similaires pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, les activités et la réputation de la Société.

La Société modifie et améliore constamment ses systèmes de technologie de l'information et ses technologies en vue d'augmenter la productivité, l'efficacité et la sécurité. À mesure que de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies sont mis en place, la Société pourrait connaître des difficultés imprévues en raison de coûts non escomptés et de conséquences défavorables sur la communication de l'information financière, ses mécanismes de fabrication et ses autres procédés commerciaux. Les systèmes et technologies éventuellement mis en place pourraient ne pas procurer les avantages prévus et pourraient engendrer des frais et des complications pour les activités courantes, ce qui risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. La Société a mis en œuvre un nouveau système ERP l'année dernière, qui a remplacé ses anciens

systèmes financiers et opérationnels dans ses activités principales. La conception et la mise en œuvre de ce nouveau système ERP ont nécessité l'investissement de ressources humaines et financières importantes, y compris des dépenses considérables pour des consultants externes, du matériel informatique et des logiciels, en plus d'autres dépenses liées à la transformation de la structure organisationnelle de la Société et de ses processus financiers et opérationnels, et continueront d'en nécessiter, dans une moindre mesure, au fur et à mesure que les phases subséquentes du système ERP continueront d'être mises en œuvre dans toute l'organisation. La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre avec succès la mise en œuvre de son système ERP sans subir des retards, une hausse des coûts et d'autres difficultés, y compris des défauts de conception éventuels, des erreurs de calcul, l'exigence d'effectuer des tests et le détournement de l'attention de la direction des activités commerciales quotidiennes. Si la Société n'est pas en mesure de poursuivre la mise en œuvre de son système ERP comme prévu, cela pourrait avoir une incidence négative sur l'efficacité de ses contrôles internes sur la présentation de l'information financière, la capacité d'évaluer ces contrôles de manière adéquate et de publier ses documents financiers en temps opportun, et sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. De même, à mesure que la Société intègre des technologies émergentes et en évolution rapide comme l'intelligence artificielle (l'« IA ») et l'apprentissage machine dans ses services ou ses produits, elle pourrait ne pas être en mesure de prévoir ou de cerner les vulnérabilités, les défauts de conception ou les menaces à la sécurité découlant de l'utilisation de cette technologie ni d'élaborer des mesures de protection adéquates, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, de mauvaises expériences client et une atteinte à la réputation de la Société. À l'heure actuelle, la Société reconnaît le potentiel de l'IA si elle est utilisée avec précaution et avec des limites de sécurité, et elle se concentrera sur les occasions que l'IA présente, notamment l'automatisation des systèmes et les capacités de prévision, qui lui permettront de devenir un catalyseur clé de l'efficacité opérationnelle future, tout en s'assurant que l'IA soit utilisée dans un environnement sécuritaire et confiné et dans un cadre de gouvernance précis, et que des politiques appropriées soient en place. La Société, ses concessionnaires et ses distributeurs reçoivent et stockent des renseignements personnels dans le cadre de leurs activités liées aux ressources humaines, de leurs opérations de crédit, de leur gestion des garanties, de leurs activités de marketing et d'autres aspects de leurs entreprises. En outre, la Société conserve des renseignements financiers dans ses systèmes informatiques et échange électroniquement des renseignements avec un grand nombre de partenaires commerciaux à propos de tous les aspects de ses activités commerciales. Chaque année, la Société fait d'importants investissements en recherche et développement. Les données recueillies dans le cadre de ces activités sont conservées dans les systèmes informatiques de la Société. Toute atteinte à la sécurité des systèmes informatiques de la Société pourrait perturber ses activités, comme ce fut le cas avec la violation d'août 2022, ou provoquer des opérations ou des déclarations erronées, la perte des résultats des activités de recherche et développement ou la dépréciation de la propriété intellectuelle. La Société a mis en place des mesures de sécurité et des contrôles pour protéger les renseignements personnels et commerciaux. Elle investit constamment dans le renforcement des mesures de sécurité régissant l'accès à son réseau informatique. De plus, malgré les mesures que prend la Société pour se protéger des menaces à la cybersécurité, celles-ci sont toujours plus complexes et changent fréquemment, si bien que la Société pourrait être incapable de parer de façon proactive à ces menaces ou de se protéger convenablement. Compte tenu de l'utilisation accrue de technologies telles qu'Internet pour mener à bien ses activités, la Société est exposée à des risques opérationnels, à des risques liés à la sécurité de l'information et à d'autres risques connexes. En général, les cyberincidents peuvent résulter d'attaques délibérées ou d'événements non intentionnels. Les cyberattaques comprennent l'obtention d'un accès non autorisé aux systèmes numériques (par exemple, par le biais du piratage ou du codage de logiciels malveillants) dans le but de détourner des actifs ou des renseignements sensibles, de corrompre des données ou de provoquer une perturbation opérationnelle. Les cyberattaques peuvent également être menées sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un accès non autorisé, par exemple en lançant des attaques par refus de service sur des sites Web (c'est-à-dire en s'efforçant de rendre les services du réseau indisponibles pour les utilisateurs visés). En outre, les mesures de travail à domicile mises en œuvre au cours des dernières années présentent des défis en matière de cybersécurité, puisque la Société pourrait ne pas être en mesure d'adapter ses mesures de sécurité et de contrôle à un environnement de travail hybride. Bien que la Société ait déployé des mesures de protection supplémentaires, y compris des services avancés de recherche de menaces, de réponse en temps réel et de surveillance des technologies de l'exploitation, elle n'est pas totalement à l'abri de ces menaces croissantes à la cybersécurité. La perte de données de la Société, les dommages causés à celles-ci par

une atteinte à la cybersécurité ou la communication inappropriée de renseignements confidentiels ou personnels pourraient porter un grave préjudice à la réputation de la Société, nuire à sa relation avec ses clients, entraîner la violation de lois sur la protection de la vie privée et d'autres lois, des sanctions et des amendes imposées par règlement, des frais de conformité supplémentaires et des réclamations contre la Société et, finalement, nuire gravement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière.

*Les ventes et les activités internationales de la Société lui font courir des risques supplémentaires qui diffèrent en fonction des pays dans lesquels elle exerce des activités.*

La Société fabrique ses produits en Australie, en Autriche, au Canada, en Finlande, en Allemagne, au Mexique et aux États-Unis et elle a des bureaux de vente et des bureaux administratifs dans environ 20 pays. Les principaux centres de distribution de la Société distribuent ses produits à ses concessionnaires nord-américains; la Société dépend également de diverses autres installations dans le monde, y compris en Australie, en Belgique et en Finlande, pour desservir ses concessionnaires et distributeurs internationaux. Les ventes totales de la Société à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentaient 24,3 % de ses ventes totales au cours de l'exercice 2024, et la Société a l'intention de poursuivre son expansion internationale en investissant dans l'accroissement de son réseau de concessionnaires et en assurant la promotion de ses marques et produits sur les marchés internationaux, lesquels devraient continuer de faire croître le chiffre d'affaires. Plusieurs facteurs pourraient entraver la croissance du chiffre d'affaires, notamment un affaiblissement des conditions économiques internationales, l'écllosion d'une maladie infectieuse, une pandémie ou une menace similaire pour la santé publique, de nouvelles restrictions au commerce, dont un protectionnisme accru, des modifications dans les accords de libre-échange ou des tarifs de représailles et des événements géopolitiques (y compris le conflit militaire continu entre la Russie et l'Ukraine, le conflit au Moyen-Orient qui fait monter les tensions dans la région, le risque de reprise des inspections systématiques des cargaisons qui ont été effectuées à la frontière entre les États-Unis et le Mexique et les répercussions éventuelles de la prochaine élection présidentielle aux États-Unis). Les pandémies, les épidémies, les éclosions de maladies et d'autres crises de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ont perturbé et pourraient perturber les activités et l'exploitation de la Société, notamment en raison des restrictions imposées par plusieurs pouvoirs publics partout dans le monde, comme des quarantaines, des fermetures d'entreprises et des restrictions aux voyages ou déplacements, et ont obligé la Société à prendre des mesures temporaires pour suspendre ou réduire ses activités dans ses usines de fabrication et ses installations de distribution. Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a pas pris de mesures supplémentaires en ce qui concerne la COVID-19, des nouveaux variants ou des résurgences de la COVID-19 en raison de nouvelles vagues, et d'autres maladies donnant lieu à des effets similaires pourraient faire leur apparition et entraîner l'introduction de restrictions semblables ou l'imposition de nouvelles restrictions qui pourraient être onéreuses et, bien que les mesures puissent varier selon les territoires où la Société exerce ses activités, elles pourraient tout de même avoir une incidence sur les activités et l'exploitation de la Société compte tenu de l'envergure internationale de cette dernière.

En outre, la croissance des activités internationales existantes de la Société et son entrée sur d'autres marchés internationaux requièrent une attention importante de la direction et des ressources financières considérables. Les risques inhérents à la vente ou à des activités à l'étranger comprennent notamment les suivants :

- l'augmentation des coûts d'adaptation des produits aux lois, règles et règlements de pays étrangers et de certification des produits aux termes de ces lois, règles et règlements;
- l'acceptabilité limitée des produits de la Société en raison de préférences culturelles ou sociétales (voir « Facteurs de risque – Le fléchissement de l'acceptation sociale de la Société ou des produits de la Société ou l'augmentation des restrictions sur l'accès ou l'utilisation de ces produits à certains endroits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. »);
- les difficultés que posent la gestion et la dotation en personnel d'une entreprise internationale et l'augmentation des coûts des infrastructures et de l'exploitation;
- les relations employés/employeurs et la législation sur le travail qui diffèrent, notamment l'existence de comités d'entreprise et de syndicats, ainsi que les exigences en matière d'équité prévues par la loi et les autres défis causés par la distance, la langue et les différences culturelles, ce qui rend plus difficile l'exercice des activités dans certains territoires;

- l'accès restreint à Internet et/ou les niveaux d'utilisation plus faibles d'Internet, ou les limites de l'infrastructure technologique, qui pourraient respectivement limiter la capacité de la Société de migrer les activités internationales vers ses systèmes existants, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts;
- le risque d'émission d'un avertissement aux voyageurs ou d'imposition de restrictions de voyage en réponse à l'éclosion de maladies contagieuses, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à exercer ses activités sur certains marchés et/ou à gérer ses activités sur ces marchés;
- les fluctuations du marché dans les régions qui sont touchées par une zone de conflit militaire, comme le conflit entre la Russie et l'Ukraine ou le conflit au Moyen-Orient, ou qui entourent une telle zone, principalement en raison d'opérations militaires locales, mais aussi en raison de troubles politiques et sociaux et de restrictions commerciales;
- l'imposition de sanctions canadiennes ou internationales à un pays, une société, une personne ou une entité avec laquelle la Société fait affaire dont l'effet est de limiter ou d'interdire les activités de la Société avec le pays, la société, la personne ou l'entité sanctionnée (y compris les sanctions imposées à la Russie par les gouvernements étrangers);
- l'adoption de restrictions supplémentaires au commerce mondial par les gouvernements canadien ou étrangers, y compris l'augmentation des droits de douane, des tarifs de représailles ou des barrières commerciales non tarifaires, et le fait que de nouveaux règlements canadiens ou étrangers sur le contrôle des exportations aient une incidence sur les produits de la Société, comme l'imposition de nouvelles obligations concernant les permis d'importation et d'exportation;
- des perturbations dans le transport et le fret à la suite, par exemple, de procédures améliorées aux postes frontaliers (notamment les inspections systématiques des cargaisons effectuées à la frontière entre les États-Unis et le Mexique pendant quelques semaines au cours du troisième trimestre de la Société) ou l'incidence d'événements géopolitiques sur les routes commerciales mondiales (notamment la crise du transport maritime en mer Rouge);
- la violation ou le non-respect des lois, règles ou règlements contre la corruption par un employé, un consultant, un concessionnaire ou un distributeur de la Société;
- une concurrence nouvelle et différente;
- la pression internationale sur les prix;
- les lois et les pratiques commerciales favorisant les sociétés locales;
- l'expropriation par un gouvernement;
- des fluctuations défavorables du taux de change;
- des cycles de paiement plus longs, des conventions plus difficiles à faire exécuter et des créances plus difficiles à recouvrer par l'intermédiaire de certains systèmes juridiques étrangers;
- des difficultés ou des incompatibilités dans l'application des lois, règles et règlements, notamment les règles sur l'environnement, la santé, la sécurité et la propriété intellectuelle.

La Société compte quatre installations de fabrication en exploitation au Mexique, et elle a récemment terminé la construction d'une usine de fabrication de véhicules électriques (« VE ») à Querétaro. Ces installations pourraient être touchées par l'évolution des conditions économiques, réglementaires, sociales ou politiques touchant le pays. Dans le passé, le Mexique a connu de l'instabilité, des changements et de l'incertitude politique, et rien ne garantit que des événements semblables ne se reproduiront pas. Qui plus est, l'incidence de l'évolution des conditions économiques, réglementaires, sociales et politiques touchant le Mexique échappe au contrôle de la Société, et rien ne garantit que les mesures éventuelles que la Société pourrait prendre pour atténuer les répercussions seront efficaces. Par conséquent, des changements importants aux conditions économiques, réglementaires, sociales et politiques touchant le Mexique, tels que des changements radicaux dans le droit du travail mexicain visant à augmenter le salaire minimum ou les droits à congé annuel ou à réduire les heures de travail hebdomadaires, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. En outre, les tensions liées à l'immigration à la frontière entre les États-Unis et le Mexique ont entraîné des restrictions commerciales accrues à la frontière, notamment les inspections systématiques des cargaisons qui ont été effectuées pendant quelques semaines au cours du troisième trimestre de la Société et qui ont nui à ses livraisons de véhicules hors route au cours de cette période. De plus, la plupart des marchandises produites au Mexique et au Canada et vendues aux États-Unis bénéficient de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'« ACEUM »), qui a été signé et ratifié par les trois pays et est entré en

vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Des différends entre les trois pays concernant l'interprétation de certaines dispositions de l'ACEUM ont déjà eu lieu et rien ne garantit que les activités de la Société ne seront pas affectées par d'autres différends de ce type dans l'avenir.

Le marché mondial de la motoneige est fortement concentré en Amérique du Nord, en Russie et en Scandinavie, et la Société possède un bureau en Russie. Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, ce qui a occasionné des tensions accrues entre la Russie, les États-Unis, le Canada et un certain nombre d'États européens. Dans ce contexte et compte tenu des sanctions gouvernementales qui ont été imposées dans le cadre de cette crise, la Société a décidé d'arrêter toutes les ventes, expéditions et exportations destinées à la Russie, ce qui a eu un impact négatif sur l'entreprise et les résultats financiers de la Société. Si la situation persiste ou se détériore davantage, cela pourrait entraîner d'autres implications géopolitiques importantes, y compris d'autres répercussions économiques, sociales et politiques sur un certain nombre de régions qui pourraient avoir un impact sur la Société et ses clients. En outre, l'imposition d'autres sanctions et contrôles des exportations, ainsi que toute réponse de la Russie, pourraient avoir une incidence négative sur la chaîne d'approvisionnement de la Société, sur ses partenaires commerciaux ou ses clients. Le conflit entre Russie et l'Ukraine ainsi que ses conséquences politiques et juridiques ont amené la Société à ajuster ses activités en Russie au cours des deux dernières années et pourraient entraîner d'autres changements à l'avenir, ce qui pourrait augmenter ses coûts d'exploitation. Le conflit en Ukraine a également entraîné, et pourrait continuer d'entraîner, une volatilité sur les marchés mondiaux, une augmentation de l'inflation, d'autres perturbations des chaînes d'approvisionnement, une aggravation de la pénurie de puces à semi-conducteurs (puisque la Russie et l'Ukraine sont des fournisseurs mondiaux de gaz néon et de palladium utilisés dans la production de puces), une exacerbation des pénuries d'énergie et une hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'une augmentation des menaces d'atteinte à la cybersécurité, tous des facteurs qui pourraient réduire davantage la rentabilité de la Société et avoir un effet négatif important sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Une détérioration similaire des relations commerciales entre les États-Unis et un ou plusieurs autres pays, y compris possiblement en raison de l'élection présidentielle américaine qui approche, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et/ou les flux de trésorerie de la Société. Par exemple, bien que la Société n'exerce pas d'activités de fabrication en Chine, les tensions commerciales continues entre les États-Unis et la Chine et les mesures restrictives qui pourraient être imposées à la Chine pourraient exacerber un certain nombre de risques décrits ailleurs dans ces facteurs de risque, notamment en créant une instabilité supplémentaire dans la région environnante, limitant ainsi certaines occasions de croissance éventuelles pour la Société. La Société pourrait également être assujettie à la loi intitulée *Uyghur Forced Labor Prevention Act*, qui présume que les marchandises produites dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine sont le fruit de travaux forcés et donc interdites d'importation aux États-Unis. Bien que la Société n'ait pas subi d'incidence importante à ce jour à cet égard, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de fournir une preuve claire et convaincante de l'absence de recours aux travaux forcés sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui a trait à ses pièces, accessoires et vêtements; dans ce cas, l'agence américaine des douanes (*U.S. Customs and Border Protection*) pourrait détenir, exclure ou saisir ses marchandises et imposer des sanctions pécuniaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la chaîne d'approvisionnement, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

*La Société pourrait être incapable de mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de croissance.*

Le plan stratégique de la Société établi par la direction comprend une croissance interne, qui est principalement axée sur la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles caractéristiques des produits, y compris, plus récemment, l'expansion dans de nouveaux secteurs avec son plan d'électrification mondiale et la création de sa nouvelle unité commerciale ciblant les catégories de produits à basse tension et de produits assistés par l'humain, et qui pourrait comprendre à l'occasion une croissance par des acquisitions stratégiques, des investissements, des alliances, des coentreprises et des opérations analogues. De plus, au cours des dernières années, la Société a décidé de s'aventurer au-delà d'une offre axée sur les produits, avec le lancement de son programme *Uncharted Society / Expériences BRP* et l'ouverture du Centre d'Expériences BRP, offrant des expériences visant à rendre les sports motorisés accessibles à tous grâce à des partenariats avec des fournisseurs de services. Si la Société n'est pas en mesure de trouver des emplacements appropriés et des fournisseurs de services réputés, de gérer

efficacement ses relations avec ses fournisseurs de services et de surveiller leur adhésion aux normes d'exploitation, aux formations et aux procédures de conformité de la Société, ainsi que de prévoir la demande et de traiter l'impact connexe sur les niveaux de stock, cela pourrait avoir une incidence sur sa réputation et augmenter son risque de litige.

Malgré les sommes considérables que la Société investit dans la recherche et le développement ainsi que dans les gammes de produits émergents, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de continuer avec succès d'améliorer ses produits existants, de développer de nouveaux produits novateurs et de distinguer ses produits de ceux de ses concurrents grâce à l'innovation et à la conception. L'amélioration des produits et le lancement de nouveaux produits requièrent également d'importantes ressources, notamment au titre de la planification, de la conception, du développement et des essais sur le plan de la technologie, du concept et de la fabrication. Les nouveaux produits de ses concurrents pourraient être mis en marché plus rapidement, être plus efficaces, compter de meilleures caractéristiques, être moins dispendieux, faire l'objet d'une plus grande acceptation sur le marché ou déclasser les produits de la Société. La Société pourrait par conséquent ne pas être en mesure de répondre aux besoins et aux préférences des clients ni de rivaliser efficacement avec ces concurrents. Le développement de produits nécessite des ressources, notamment financières et technologiques. La Société a affecté environ 441,5 millions \$ à la recherche et au développement au cours de l'exercice 2024. Rien ne garantit qu'elle sera en mesure de maintenir ce niveau d'investissement en recherche et développement ou que celui-ci suffira à lui permettre de conserver ses avantages concurrentiels en innovation et en conception de produits à l'avenir (voir « Facteurs de risque – La Société utilise l'argent généré par ses activités d'exploitation pour financer son entreprise et mettre en œuvre sa stratégie de croissance et pourrait avoir besoin de plus de capital que celui auquel elle a accès. »). De plus, les ventes de nouveaux produits sont censées baisser au cours de la vie utile des produits. En effet, les ventes sont à leur niveau le plus élevé au début de la vie utile des nouveaux produits et baissent par la suite au fil du temps. La Société ne peut prédire quelle sera la durée de la vie utile de ses nouveaux produits. L'incapacité de la Société d'améliorer ses produits existants, de créer et de commercialiser de nouveaux produits qui répondent aux besoins et aux préférences de ses clients et d'obtenir l'acceptation sur le marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Par ailleurs, même si la Société réussit à améliorer ses produits existants et à développer de nouveaux produits, rien ne garantit que les marchés pour ses produits existants et nouveaux évolueront comme prévu. Si l'un d'eux ne réagissait pas comme prévu, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient être affectés négativement de façon importante. Les risques décrits dans cette rubrique pourraient être amplifiés en ce qui concerne la nouvelle unité commerciale créée par la Société, qui se concentrera sur des catégories de produits qui ne relèvent pas déjà de ses activités principales et qui pourraient présenter des complexités supplémentaires.

Comme la Société prévoit électrifier ses gammes de produits existantes, sa croissance à long terme pourrait également dépendre, dans une certaine mesure, de sa capacité à offrir de manière rentable ce large portefeuille de produits électriques. La stratégie en matière de VE dépend de la capacité de la Société à offrir une vaste gamme de VE de haute qualité qui soient concurrentiels et qui répondent aux demandes des consommateurs; à réduire les coûts associés à la fabrication des VE, notamment en ce qui concerne les batteries; à augmenter l'autonomie des véhicules et la densité énergétique des batteries; à obtenir des licences et à monétiser les innovations; à investir avec succès dans les nouvelles technologies par rapport à ses pairs; à développer de nouveaux logiciels et services; et à tirer parti de l'envergure de son entreprise, de ses capacités de fabrication et des synergies avec les gammes de produits existantes. La capacité de la Société à investir les capitaux et les ressources nécessaires pour mener à bien sa stratégie d'électrification pourrait également être touchée par la détérioration continue des contextes macroéconomique et géopolitique, ce qui pourrait entraîner des rajustements des cibles initiales sur de plus longues périodes (voir « Facteurs de risque – Les conditions économiques qui ont une incidence sur les dépenses à la consommation pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. »).

La Société est exposée à une concurrence intense pour attirer, recruter et maintenir en poste des gens talentueux qui possèdent les compétences dont elle a besoin pour assurer son développement et sa croissance. Elle revoit régulièrement sa structure organisationnelle pour rester concurrentielle et, au cours du dernier trimestre, elle a annoncé des changements dans sa structure de direction afin de maximiser les

efficacités et l'excellence opérationnelle et de mieux se placer en vue de sa croissance à long terme. Malgré des efforts importants, la Société pourrait ne pas réussir à réaliser les avantages attendus de sa nouvelle structure de direction, ou ces avantages pourraient tarder à se matérialiser, ou la Société pourrait ne pas être en mesure de recruter et de maintenir en poste des gens talentueux qui possèdent les compétences dont elle a besoin, ce qui pourrait nuire à sa capacité à se développer ou à innover et pourrait en conséquence provoquer un ralentissement de sa croissance (voir « Facteurs de risque – Si la Société n'est pas en mesure d'attirer, d'embaucher et de maintenir en poste des employés clés, y compris des membres de l'équipe de direction ou des employés qualifiés, y compris des employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa capacité d'être concurrentielle, de gérer efficacement ses activités ou de concevoir de nouveaux produits. »).

Au cours des dernières années, la Société a réalisé plusieurs acquisitions et elle pourrait également envisager dans l'avenir de faire des acquisitions stratégiques, des investissements, des alliances, des coentreprises ou des opérations analogues. De telles opérations comporteraient plusieurs risques, notamment :

- les difficultés à intégrer les activités des entreprises acquises ou de nouvelles entreprises aux activités actuelles de la Société et l'impossibilité pour la direction de réaliser avec succès une telle intégration;
- la nécessité de réunir des capitaux supplémentaires, au moyen de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, ou d'utiliser des liquidités qui auraient par ailleurs pu être affectées au soutien des activités actuelles de la Société et aux activités de recherche et développement, pour financer l'opération (voir « Facteurs de risque – La Société utilise l'argent généré par ses activités d'exploitation pour financer son entreprise et mettre en œuvre sa stratégie de croissance et pourrait avoir besoin de plus de capital que celui auquel elle a accès. »);
- le détournement de l'attention de la direction;
- les difficultés de concrétisation des gains d'efficacité, des économies de coûts et des synergies projetés;
- la perte éventuelle d'employés ou de clients clés des entreprises acquises ou les incidences défavorables touchant les liens d'affaires existants avec les fournisseurs et les clients (voir également « Facteurs de risque – Si la Société n'est pas en mesure d'attirer, d'embaucher et de maintenir en poste des employés clés, y compris des membres de l'équipe de direction ou des employés qualifiés, y compris des employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa capacité d'être concurrentielle, de gérer efficacement ses activités ou de concevoir de nouveaux produits. »);
- les coûts et les responsabilités imprévus, y compris des litiges ou d'autres réclamations liés à la société ou à l'investissement acquis;
- les difficultés d'intégration des systèmes informatiques, des applications et des bases de données de toute entreprise acquise ou de toute nouvelle entreprise avec les systèmes existants de la Société et les difficultés connexes dans la mise en œuvre des contrôles et procédures de présentation de l'information de la Société, des contrôles internes sur la présentation de l'information financière ainsi que des procédures relatives à la cybersécurité et au respect des règlements applicables, ou les déficiences à cet égard, qui pourraient avoir une incidence sur le respect par la Société de ses obligations en vertu des lois, règlements, règles et normes d'inscription boursières applicables ou qui pourraient obliger la Société à se prévaloir de limitations de la portée des attestations requises en vertu de ceux-ci (voir « Facteurs de risque – La défaillance des systèmes de technologie de l'information de la Société, les difficultés de mise en œuvre de son nouveau système ERP ou une atteinte à la sécurité ou une cyberattaque pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. »);
- l'incidence négative sur la rentabilité globale de la non-atteinte par les entreprises acquises ou les nouvelles entreprises des résultats financiers projetés dans les modèles d'évaluation de la Société;
- la dilution des actionnaires existants si les titres de la Société sont émis au titre de la contrepartie de l'opération ou pour financer cette contrepartie;



- l'incapacité de guider la direction et les politiques d'une entreprise acquise, d'une coentreprise, d'une alliance stratégique ou d'un partenariat, plus particulièrement si les autres parties intéressées peuvent prendre des mesures contraires aux instructions ou aux requêtes de la Société et allant à l'encontre de ses politiques et objectifs.

La capacité de croissance de la Société au moyen d'acquisitions stratégiques, d'investissements, d'alliances, de coentreprises ou d'autres opérations analogues dépendra, notamment, de la disponibilité de telles occasions stratégiques, de leur coût, de leurs conditions, de la capacité de la Société de livrer fructueusement bataille pour ces occasions stratégiques et de la disponibilité des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaires. Des engagements financiers ou d'une autre nature contenus dans des conventions auxquelles la Société est partie pourraient l'empêcher de réaliser ces opérations. L'incapacité pour la Société de profiter d'occasions stratégiques éventuelles ou le défaut de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux risques découlant des occasions stratégiques réalisées pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

La croissance rapide de la Société au cours des dernières années, que ce soit par la croissance interne, l'entrée sur de nouveaux marchés ou des acquisitions, présente des défis organisationnels supplémentaires liés au fait de devenir une organisation mondiale de plus grande envergure : la culture, les normes, les valeurs fondamentales, les contrôles internes et les politiques doivent être inculqués dans les entreprises nouvellement acquises ou développées, ainsi que maintenus dans les activités existantes. Communiquer et gérer efficacement ces normes au sein d'une grande organisation mondiale constitue un défi et requiert qu'on y consacre beaucoup de temps. Les différences culturelles dans les différents pays peuvent également constituer des obstacles à l'introduction de nouvelles idées ou à l'harmonisation de la vision de la Société et de sa stratégie avec le reste de l'organisation. Si la Société ne parvient pas à surmonter ces obstacles pour maintenir un lien stratégique dans l'ensemble de l'entreprise à l'échelle mondiale, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs de croissance et de rentabilité.

*La fluctuation des taux de change risque de faire baisser le chiffre d'affaires et les résultats nets déclarés.*

La Société déclare ses résultats financiers en dollars canadiens. Or la majorité de ses ventes et de ses charges d'exploitation sont exprimées en monnaies autres que le dollar canadien. Au cours de l'exercice 2024, 60,2 % des revenus de la Société ont été réalisés aux États-Unis. La Société est également exposée à d'autres monnaies, comme le dollar australien, le réal brésilien, la couronne suédoise, la couronne norvégienne, la livre sterling britannique, le dollar néo-zélandais, le peso mexicain, le yuan chinois et le yen japonais. Si les devises en lesquelles sont réalisées les ventes se dépréciaient par rapport au dollar canadien, les revenus de la Société libellés en devises étrangères diminueraient lors de leur conversion en dollars canadiens aux fins de présentation financière. En outre, la dépréciation des monnaies étrangères pourrait entraîner une augmentation des prix locaux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande locale et une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. À l'inverse, si les devises en lesquelles les charges d'exploitation sont engagées s'appréciaient par rapport au dollar canadien, les charges d'exploitation de la Société augmenteraient lors de leur conversion en dollars canadiens aux fins de présentation financière. Même si ces risques sont parfois naturellement couverts du fait que les ventes et les charges d'exploitation de la Société sont libellées dans la même devise, les fluctuations des taux de change pourraient créer un écart entre les ventes de la Société et ses charges d'exploitation libellées dans une devise donnée, ce qui risquerait de nuire grandement aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur la position concurrentielle relative des produits de la Société sur les marchés où ils sont confrontés à la concurrence de fabricants qui sont moins touchés que la Société par de telles fluctuations.

De plus, la dette de la Société découlant de sa facilité à terme et une tranche de ses facilités de crédit renouvelables sont libellées en dollars américains. Par conséquent, tout renforcement du dollar américain par rapport au dollar canadien ou toute réévaluation de la facilité à terme en dollars canadiens à la fin de chaque période reportée peut entraîner d'importantes fluctuations du résultat net, ce qui pourrait nuire considérablement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

Même si la Société gère activement son exposition aux fluctuations des taux de change et conclut de temps à autre des contrats de couverture, ces contrats couvrent des opérations libellées en devises et tout changement dans la juste valeur des contrats pourrait être contrebalancé par un changement dans la valeur sous-jacente des opérations couvertes. De plus, la Société n'a pas conclu de contrat de couverture de change pour certaines devises dans lesquelles elle fait affaire. Par conséquent, rien ne garantit que la méthode qu'utilise la Société pour gérer son exposition aux fluctuations des taux de change sera efficace à l'avenir ni que la Société sera en mesure de conclure des contrats de couverture de change jugés nécessaires à des conditions satisfaisantes.

*Des conditions météorologiques défavorables et, de manière plus générale, les changements climatiques, pourraient réduire la demande et avoir un effet défavorable sur la vente et la production de certains des produits de la Société.*

Les conditions météorologiques défavorables ont une incidence négative sur les ventes des produits de la Société, et 2024 a vu le nombre de phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde augmenter de façon considérable et a connu des conditions météorologiques défavorables plus fréquentes et plus marquées dans de nombreuses régions du monde (feux de forêt, inondations, tornades, vagues de chaleur et de froid et cyclones), y compris dans certaines régions où la Société exerce ses activités. Des conditions météorologiques défavorables dans une région donnée pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les ventes des produits de la Société dans cette région. Plus particulièrement, le manque de neige au cours de l'hiver pourrait grandement nuire aux ventes de motoneiges, alors qu'une forte quantité de pluie avant et pendant le printemps et l'été pourrait grandement faire du tort aux ventes de véhicules tout-terrain, de véhicules à trois roues, de motomarines, de bateaux et de systèmes de propulsion marins. Si les conditions météorologiques défavorables continuaient de s'amplifier, notamment par le changement du climat mondial, les ventes de la Société pourraient en souffrir davantage qu'auparavant. Rien ne garantit que des conditions météorologiques défavorables n'auront pas d'incidence sur les ventes des produits de la Société, incidence qui risquerait d'avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

En outre, les usines de fabrication de la Société peuvent être vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques. L'évolution de la dynamique du marché, l'évolution des politiques mondiales ainsi que la fréquence et l'incidence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes sur les infrastructures essentielles au Canada, aux États-Unis, au Mexique et ailleurs peuvent perturber les activités de la Société et celles de ses fournisseurs tiers, et faire en sorte que la Société subisse une plus grande attrition, des pertes et des coûts supplémentaires pour maintenir ou reprendre ses activités.

*Les résultats d'exploitation de la Société fluctuent d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre étant donné qu'ils sont influencés, entre autres, par la nature saisonnière des activités de la Société.*

Les résultats d'exploitation de la Société fluctuent significativement d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre. En général, les ventes au détail des produits de la Société sont les plus élevées pendant leur saison d'utilisation et au cours de la période précédant immédiatement cette saison. Par exemple, les ventes au détail de motoneiges seront plus élevées en automne et en hiver, les ventes au détail de motomarines seront plus élevées au printemps et en été et les ventes au détail de bateaux seront plus élevées en hiver et au printemps. En règle générale, les revenus du premier semestre ont été inférieurs à ceux du second. Toutefois, la composition des produits vendus peut parfois varier grandement lorsque la demande, le calendrier de production pour certains types de produits et le lancement de nouveaux produits et modèles évoluent au cours d'une saison donnée ou dans une région donnée. Par exemple, au premier trimestre de l'exercice 2024, en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'accélération plus progressive de la cadence de production liée au lancement de nouveaux produits du Groupe marin, ces produits ont été prêts et livrés aux concessionnaires trop tard dans la saison, ce qui a entraîné une baisse des revenus. Les conditions économiques négatives survenant pendant les mois où les ventes d'un produit donné sont traditionnellement plus élevées pourraient avoir un effet disproportionné sur les résultats d'exploitation de la Société pour l'ensemble de l'exercice. En outre, les concessionnaires et les distributeurs de la Société peuvent modifier les commandes, le calendrier de livraison ou les produits commandés. La Société peut également prendre la décision stratégique de livrer et de facturer des produits à certaines dates afin de réduire les coûts ou d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, ou elle peut être forcée de le faire en raison de perturbations ou de problèmes liés à la chaîne

d'approvisionnement. Par conséquent, les résultats d'exploitation de la Société sont susceptibles de fluctuer de façon significative d'une période à l'autre, de sorte que les résultats passés ne doivent pas être considérés comme représentatifs des résultats à venir. En outre, la Société doit supporter des charges supplémentaires considérables au cours des périodes précédant le lancement de nouveaux produits, ce qui pourrait aussi faire fluctuer ses résultats d'exploitation et être exacerbé davantage par la création par la Société, il y a deux ans, d'une nouvelle unité commerciale qui se concentrera sur des catégories de produits qui ne relèvent pas déjà de ses activités principales. Les marges bénéficiaires brutes annuelles et trimestrielles de la Société sont également sensibles à un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de sa volonté, y compris les changements dans la composition des ventes, dans les tendances dans les ventes d'une région et les fluctuations des taux de change. La Société s'attend à ce que ces facteurs continuent d'être présents. Ce caractère saisonnier des revenus, des charges et des marges, de même que d'autres facteurs qui ne dépendent pas de la volonté de la Société, y compris la conjoncture économique, les changements dans les préférences des consommateurs, les conditions météorologiques, les tarifs, les accords de libre-échange, l'incertitude géopolitique, le coût ou la disponibilité des matières premières ou de la main-d'œuvre, les habitudes en matière de dépenses discrétionnaires et les fluctuations des taux de change, peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

*La Société se fie à un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits, et l'incapacité de la Société à établir ou à maintenir un nombre approprié de concessionnaires et de distributeurs pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.*

La Société dépend de l'aptitude de ses concessionnaires et de ses distributeurs indépendants à élaborer et mettre en œuvre des plans de ventes au détail efficaces afin de créer une demande pour ses produits parmi les détaillants. Si les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société n'atteignent pas cet objectif, la Société ne pourra maintenir ou augmenter son chiffre d'affaires. Au cours des dernières années, les activités des concessionnaires et des distributeurs ont subi des pressions accrues causées par plusieurs situations, comme l'expédition par la Société de certaines unités essentiellement achevées et le niveau plus élevé des stocks du fait que certaines livraisons de produits ont été effectuées vers la fin de la saison en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'accélération plus progressive de la cadence de production liée au lancement de nouveaux produits du Groupe marin ainsi qu'en raison du ralentissement de la demande au sein de l'industrie, événements qui, s'ils devaient se poursuivre, pourraient entraîner un certain niveau d'insatisfaction ou une incapacité pour ces concessionnaires à maintenir leur niveau habituel d'efficacité dans l'exercice de leurs activités.

En outre, il pourrait être difficile pour les concessionnaires et les distributeurs indépendants de financer leurs besoins d'encaisse quotidiens et d'acquitter les dettes qu'ils contractent en raison de conditions économiques défavorables, notamment la diminution des dépenses de consommation ou le resserrement du crédit, comme ce fut le cas au cours des deux dernières années en raison des taux d'intérêt élevés et de l'inflation soutenue. Les concessionnaires et les distributeurs pourraient être obligés d'interrompre leurs activités s'ils ne sont plus en mesure de les financer, et la Société pourrait alors être incapable de trouver d'autres sources de distribution sur un marché déserté, ce qui pourrait nuire à ses ventes en raison de sa présence réduite sur le marché ou rendre sa couverture du marché insuffisante. En cas de défaut d'un concessionnaire ou d'un distributeur aux termes d'un accord de financement, la Société pourrait également être tenue de racheter les stocks de ce concessionnaire ou distributeur d'une société de financement. (Voir « Facteurs de risque – L'incapacité des concessionnaires et des distributeurs de la Société d'obtenir un accès convenable à du capital pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. ».) En outre, une faible demande visant les produits de la Société, ou un ralentissement de la demande dans l'industrie, comme celui qui s'est produit au troisième trimestre de la Société et qui devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres, pourrait amener les concessionnaires et les distributeurs à réduire ou à mettre fin, volontairement ou involontairement, à leurs activités avec la Société. Par ailleurs, dans certains cas, la Société pourrait chercher à mettre fin à ses relations avec certains de ses concessionnaires ou distributeurs qui n'ont pas cessé leurs activités, entraînant ainsi la réduction du nombre de ses concessionnaires ou distributeurs. Si la Société est obligée de liquider les stocks de ses produits provenant d'un ancien concessionnaire ou distributeur, cela pourrait ajouter une pression à la baisse sur le prix de ces produits. Enfin, si la Société ne

parvient pas à établir ou à maintenir un nombre approprié de concessionnaires et de distributeurs pour chacun de ses produits, elle pourrait ne pas obtenir de couverture de marché adéquate pour le niveau souhaité de ventes au détail de ses produits.

En outre, la perte non planifiée par la Société de l'un de ses concessionnaires ou distributeurs indépendants pourrait donner une impression négative à ses clients et avoir une incidence défavorable importante sur son aptitude à recouvrer les créances de gros du concessionnaire ou distributeur concerné. Également, si les principaux concessionnaires et distributeurs de la Société se regroupaient, ils seraient moins nombreux et la concurrence s'intensifierait en vue d'obtenir leurs services. Si la Société n'offre pas des produits et des prix qui répondent aux besoins de ses concessionnaires et de ses distributeurs, si elle perd une grande partie de ses concessionnaires et de ses distributeurs, ou si elle est incapable d'accroître son marché dans certaines régions clés, ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière pourraient être affectés négativement de façon importante.

La Société vend la majorité de ses produits au moyen de conventions de concession et de distribution. En règle générale, les distributeurs sont tenus par contrat d'offrir les produits de la Société de manière exclusive. Cependant, bon nombre des concessionnaires par l'intermédiaire desquels la Société vend ses produits offrent également des produits concurrents, et la plupart des concessionnaires qui offrent les produits de la Société en exclusivité ne sont pas tenus par contrat de continuer à lui accorder l'exclusivité et peuvent choisir, en tout temps, de vendre des produits concurrents. Si certains concessionnaires ou distributeurs décident de mettre l'accent sur les produits des concurrents de la Société ou de réduire par ailleurs leurs achats de produits de la Société, cela pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires de la Société. La Société s'en remet également à ses concessionnaires et à ses distributeurs pour entretenir et réparer ses produits. L'ajout de plusieurs nouvelles technologies dans les produits de la Société accroît leur complexité, ce qui exige des compétences et des connaissances supplémentaires de la part de ses concessionnaires et distributeurs pour entretenir et réparer ces produits. Rien ne garantit que les concessionnaires et les distributeurs de la Société fourniront des services de réparation de haute qualité aux clients de la Société. La prestation de services dont la qualité laisse à désirer pendant la mise à l'essai, la livraison ou après la vente pourrait nuire à l'identité et à la réputation de la marque de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Afin de rester concurrentielle, la Société a récemment lancé une plateforme de vente directe aux consommateurs qui lui permet de vendre certaines pièces et certains accessoires et vêtements directement à ses consommateurs au Canada et aux États-Unis grâce à une expérience de magasinage en ligne. La Société peut continuer d'appliquer d'autres stratégies de vente, et elle pourrait notamment envisager d'autres modifications de son modèle de distribution existant. La capacité de la Société à explorer des modèles alternatifs peut dépendre des lois qui pourraient être interprétées comme imposant des limitations au modèle de vente directe aux consommateurs et des actions et efforts de ses concessionnaires et distributeurs en réponse à de tels changements. Toute tentative de ce type par la Société pourrait également avoir un impact négatif sur ses relations avec ses concessionnaires et distributeurs existants et limiter sa capacité à développer des relations avec de nouveaux concessionnaires et distributeurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

*L'incapacité des concessionnaires et des distributeurs de la Société d'obtenir un accès convenable à du capital pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

Les concessionnaires et les distributeurs de la Société ont besoin de suffisamment de liquidités pour financer leurs activités et acheter les produits de la Société. Ils sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes qui pourraient nuire à leur position de liquidité, y compris l'accès continu à des sources de financement convenables au moment voulu et à des conditions raisonnables. Actuellement, la Société a conclu des accords avec de grandes sociétés de financement afin de fournir du financement des stocks à ses concessionnaires et à ses distributeurs et ainsi les aider à acheter ses produits. Ces sources de financement sont importantes pour permettre à la Société de vendre des produits par l'intermédiaire de son réseau de distribution, puisqu'un pourcentage important de son chiffre d'affaires provient de ces accords. Voir « Activités de la Société et industrie – Distribution, vente et marketing – Distribution et vente – Accords

de financement des stocks des concessionnaires et distributeurs ». La réduction du financement des stocks des concessionnaires et des distributeurs ou un changement défavorable des conditions de financement ou encore des conditions de financement devenant trop onéreuses, situations en cours dans une certaine mesure dans le contexte des taux d'intérêt qui continuent d'être élevés, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. Par conséquent, cette dernière pourrait devoir trouver d'autres sources de financement, ce qui pourrait notamment l'obliger à financer directement les concessionnaires et les distributeurs et, par conséquent, à réunir des capitaux supplémentaires pour financer les comptes débiteurs connexes. En cas de défaut de paiement d'un concessionnaire ou d'un distributeur, la Société pourrait être forcée d'acheter, auprès des sociétés de financement offrant des accords de financement des stocks à ses concessionnaires et à ses distributeurs, les produits neufs et inutilisés du concessionnaire contre le solde du capital dû à la société de financement, sous réserve de certains plafonds, comme il est décrit à la rubrique « Activités de la Société et industrie – Distribution, vente et marketing ». L'achat forcé des stocks de plusieurs de ses concessionnaires ou de ses distributeurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

*La Société est assujettie à des lois, règles et règlements qui portent notamment sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; ces lois, règles et règlements pourraient obliger la Société à payer des amendes ou des pénalités ou faire augmenter le coût de ses immobilisations ou de ses charges d'exploitation.*

La Société est assujettie, au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans d'autres pays, à des lois, règles et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques, locaux et municipaux qui portent notamment sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement, la pollution par le bruit et les droits de la personne. Ces règlements, lois et règles pourraient l'obliger à payer des amendes ou des pénalités ou faire augmenter le coût de ses immobilisations ou de ses charges d'exploitation, ce qui, dans tous ces cas, aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. L'omission ou l'obligation de la Société de s'y conformer ou de se conformer à de nouvelles exigences pourrait l'obliger à engager des charges supplémentaires pour modifier les produits ou nuire à sa réputation, ce qui risquerait d'avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Par exemple, la règle sur la norme de sécurité pour la pénétration des débris proposée par la Consumer Product Safety Commission en 2022 exigerait que les véhicules côte à côte réussissent un nouveau test de pénétration des débris pour être fabriqués ou importés. Si elle est adoptée telle que proposée actuellement, cette règle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, notamment en forçant cette dernière à cesser d'utiliser ses modèles existants, à suspendre les ventes de ces modèles ainsi qu'à redessiner et à retester des composantes entièrement nouvelles pour les châssis de ses véhicules côte à côte, ce qui pourrait être très coûteux et exiger du temps et des ressources supplémentaires. En ce qui concerne la réglementation qui touche la Société, il faut également tenir compte du fait que certains territoires exigent ou envisagent d'exiger l'obtention d'une licence pour l'utilisation des produits de la Société. Même si cette obligation d'obtenir une licence ne devrait pas être indûment restrictive, elle pourrait dissuader des acheteurs éventuels et réduire ainsi les ventes de la Société. Les produits de la Société sont également assujettis à des lois, règles et règlements qui imposent des restrictions en matière d'environnement, d'émission de bruit, de zonage et de licence, qui sont susceptibles d'être modifiés et qui limitent les endroits où les produits de la Société peuvent être vendus ou utilisés ou qui restreignent leur utilisation à certains moments ou dans certaines conditions (voir « Facteurs de risque – Le fléchissement de l'acceptation sociale de la Société ou des produits de la Société ou l'augmentation des restrictions sur l'accès ou l'utilisation de ces produits à certains endroits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. »). En cas de pandémies, d'épidémies, d'éclosions de maladies ou d'autres crises de santé publique, la Société pourrait devoir adapter ses mesures de santé et de sécurité dans l'ensemble de ses installations afin de se conformer aux réglementations locales changeantes, ce qui entraînerait pour elle des coûts supplémentaires, comme ce fut le cas pendant la pandémie de COVID-19.

Les changements climatiques retiennent de plus en plus l'attention dans le monde entier. Le consensus apparent entre les scientifiques et les autorités législatives en ce qui concerne l'incidence des niveaux croissants de gaz à effet de serre, y compris le dioxyde de carbone, sur les changements climatiques a

mené à l'adoption d'importantes mesures, sur le plan législatif et réglementaire, visant à restreindre les émissions de gaz à effet de serre. La réglementation des gaz à effet de serre obligera probablement la Société à acheter des quotas d'émission de gaz à effet de serre pour compenser ses propres émissions ou entraîner une augmentation générale du coût des matières premières ou des charges d'exploitation, ce qui, dans chacun de ces cas, pourrait réduire la concurrence à l'échelle mondiale ou par ailleurs avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. De nombreux fournisseurs de la Société se trouvent dans une situation semblable. En outre, la Société fait déjà l'objet d'une réglementation resserrée ou subit davantage de pression de la part des consommateurs pour concevoir des produits qui génèrent moins d'émissions. Il est probable que cela obligera la Société à faire plus de dépenses en recherche, en développement et en mise en œuvre et lui fera courir le risque que ses concurrents réagissent à cette pression d'une façon qui leur confère un avantage concurrentiel. Le développement de tels produits pourrait également présenter certains défis, notamment dans le maintien de l'aspect, du son et de la sensation des produits de la Société. À la lumière de l'adoption récente de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et de la publication des normes IFRS d'information sur la durabilité IFRS S1 et IFRS S2 par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou « ISSB »), la Société s'attend à devoir consacrer des ressources considérables pour réduire, mesurer et communiquer les émissions de gaz à effet de serre et termine actuellement son évaluation de toute autre incidence éventuelle de cette réglementation sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. De plus, les émissions devraient être davantage réglementées dans un avenir rapproché, mais il est trop tôt pour prédire si cette réglementation accrue aura en fin de compte une incidence défavorable importante sur la Société (voir « Facteurs de risque – Le fléchissement de l'acceptation sociale de la Société ou des produits de la Société ou l'augmentation des restrictions sur l'accès ou l'utilisation de ces produits à certains endroits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. »). La pression en faveur de la décarbonisation se matérialise également par l'émergence de politiques d'économie circulaire dans le monde entier, qui se traduisent par l'imposition d'exigences et d'obligations légales accroissant les responsabilités des producteurs, transférant ainsi aux producteurs (fabricants et importateurs de produits) la responsabilité de gérer le cycle de vie des produits depuis leur conception jusqu'à l'étape de la post-consommation (c'est-à-dire l'écoconception, la divulgation, les taxes sur le recyclage, l'information sur les clients et l'étiquetage), ainsi que par l'application de politiques et d'obligations obligeant les producteurs à prendre des mesures pour garantir la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens dans le but de protéger les consommateurs de l'obsolescence programmée. Une partie de la stratégie de la Société pour faire face à ces risques comprend les initiatives et les objectifs détaillés dans le programme RSE25 de la Société ainsi que l'engagement de la Société à proposer des modèles électriques dans chacune de ses gammes de produits et à étendre sa ligne de produits grâce à des produits à basse tension et à assistance humaine. Cette stratégie présente en soi des risques supplémentaires, notamment en ce qui concerne la capacité de la Société à veiller à la conformité aux règles, lois et règlements applicables à l'industrie des VE, ainsi que l'exposition aux mesures croissantes d'application du gouvernement et aux poursuites civiles croissantes pour cause d'« écoblanchiment », qui demandent une vigilance accrue lorsqu'il est question des communications, notamment en matière d'ESG. La Société est également assujettie à des lois, règles et règlements sur l'environnement aux termes desquels, entre autres choses, les propriétaires ou les occupants actuels ou anciens de terrains peuvent être tenus responsables de la contamination de ces terrains et, par conséquent, être tenus de payer les frais d'enquête à ce sujet ainsi que les frais engagés pour retirer et surveiller les substances dangereuses découvertes sur les terrains. Étant donné la nature des activités de fabrication de la Société et le fait que certaines de ses installations sont en exploitation depuis de nombreuses années, la Société et les anciens propriétaires ou occupants de ses terrains ont pu produire et aliéner des substances qui sont ou pourraient être considérées comme étant dangereuses. La Société a connaissance de certaines obligations environnementales actuelles relativement à certains de ses terrains, et il est possible que, à l'avenir, d'autres obligations environnementales découlent de la production ou de la disposition passée ou future de substances dangereuses. La Société pourrait par conséquent à l'avenir avoir à supporter des frais et à contracter des obligations considérables relativement au respect de l'environnement et aux questions de restauration. La non-conformité avec les lois, règles et règlements sur l'environnement applicables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

*La diminution des ventes pourrait nuire à la rentabilité de la Société étant donné l'importance relative de ses frais fixes.*

La réduction des ventes et de la production, comme celle susceptible d'être occasionnée par l'environnement inflationniste soutenu, peut entraîner une réduction des marges bénéficiaires brutes de la Société en raison des frais fixes afférents à la propriété et à l'exploitation de ses installations. La rentabilité de la Société dépend en partie de sa capacité à répartir les frais fixes sur un nombre croissant de produits vendus et livrés. Si la Société devait réduire sa cadence de production, ses marges bénéficiaires brutes pourraient en souffrir. Par conséquent, un repli éventuel de la demande pourrait nuire à la capacité de la Société d'absorber les frais fixes, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*Toutes les gammes de produits de la Société subissent une vive concurrence, et l'incapacité de la Société à livrer une concurrence efficace à certaines entreprises ou l'incapacité de la Société à répondre aux attentes évolutives des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.*

L'industrie des sports motorisés et l'industrie marine sont extrêmement concurrentielles. La concurrence dans ces industries dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris le prix, la qualité, la fiabilité, le style, les caractéristiques, la garantie des produits, l'expérience générale des consommateurs et la capacité d'innover en permanence. En ce qui a trait aux concessionnaires et aux distributeurs, les facteurs qui ont eu une incidence sur la concurrence comprennent les programmes de soutien des ventes et d'aide à la mise en marché, comme les promotions des ventes au détail, les primes de rendement des concessionnaires et des distributeurs et le financement des stocks des concessionnaires et des distributeurs. Certains concurrents de la Société sont plus diversifiés qu'elle et disposent de ressources financières et de marketing supérieures aux siennes, ce qui leur permet d'investir davantage dans la propriété intellectuelle, le développement de produits, l'aide à la vente et à la mise en marché et les offres aux consommateurs innovantes. Les prix de la Société doivent aussi être concurrentiels, notamment en raison de concurrents émergents ayant des coûts d'exploitation moindres. Cette pression sur les prix pourrait limiter la capacité de la Société de maintenir ou d'augmenter les prix de ses produits par suite de l'augmentation du prix des matières premières ou des composantes ou d'autres coûts et avoir ainsi un effet défavorable sur les marges bénéficiaires de la Société.

De plus, les industries dans lesquelles la Société exerce ses activités pourraient connaître de profonds changements au cours des prochaines années. Des participants perturbent, et pourraient continuer à perturber, le modèle opérationnel historique de ces industries en introduisant de nouvelles technologies, de nouveaux produits ou services ou de nouveaux modèles d'affaires ou encore en établissant des canaux de vente alternatifs. La Société s'attend à subir une plus forte pression dans l'avenir pour développer de nouveaux produits et services, y compris des produits et services qui pourraient être considérés comme ne relevant pas de ses activités principales historiques, comme des VE et des services numériques. L'industrie pourrait également être touchée par le regroupement transfrontalier de la concurrence, ce qui exercerait une pression supplémentaire sur la Société et sa capacité à demeurer concurrentielle sans elle-même procéder à des acquisitions ou à des regroupements semblables.

Puisque la demande pour les capacités numériques s'est accrue davantage au cours des dernières années, l'incapacité de répondre à la demande des clients ou de réagir aux tendances changeantes, ou de les anticiper, en temps opportun et de manière rentable pourrait avoir une incidence sur la clientèle actuelle de la Société et limiter sa capacité à attirer de nouveaux clients. Bien que la Société ait accéléré sa transformation numérique au cours des dernières années et que la demande des clients ait augmenté, ses concurrents pourraient adapter leur expérience client plus rapidement ou de manière plus économique qu'elle, ce qui pourrait nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière, à sa réputation et à la valeur de sa marque.

La conception et la mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux produits et services sont des processus complexes, coûteux et incertains, qui nécessitent d'importantes dépenses en immobilisations et dépendent de la capacité à recruter et à fidéliser des collaborateurs de talent. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'introduire des innovations dans l'avenir ou de le faire en temps opportun, de mettre au point de nouvelles technologies ou de nouveaux produits et services avant ses concurrents ou d'acquérir des technologies exclusives ou à prix avantageux. Dans ce contexte, la Société

s'expose également aux risques liés à l'expansion dans de nouveaux marchés et dans de nouvelles industries, expansion dont le succès peut être affecté par un certain nombre de facteurs, y compris la nécessité possible d'investir davantage que prévu dans la publicité et les activités promotionnelles afin d'accroître la notoriété de la marque, les difficultés à prévoir les goûts des consommateurs et les tendances de dépenses discrétionnaires qui peuvent différer par rapport à ses marchés existants, et les complexités liées à l'approvisionnement en nouveaux matériaux, processus et technologies et à l'adoption de modèles commerciaux entièrement nouveaux. Si la Société est incapable de concurrencer les nouveaux produits et modèles ou les nouvelles caractéristiques et les prix des produits de ses concurrents, d'attirer de nouveaux concessionnaires et distributeurs et de conserver ceux qui existent déjà, de s'adapter à l'évolution des habitudes de consommation ou à des perturbations dans les modèles d'affaires en place, ou d'exécuter avec succès ses plans d'expansion dans de nouveaux marchés ou de nouvelles industries, cela pourrait grandement nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière.

*Si la Société ne parvient pas à maintenir un système efficace de contrôle interne à l'égard de l'information financière, elle pourrait ne pas être en mesure de produire en temps voulu des états financiers exacts.*

Les démarches nécessaires à l'implantation de contrôles et de procédures internes adéquats en matière d'information financière et comptable, permettant à la Société de produire en temps voulu des états financiers exacts, coûtent cher, prennent beaucoup de temps et nécessitent des évaluations fréquentes. Si la Société ne corrige pas toute faiblesse significative qu'elle pourrait avoir au niveau de ses contrôles internes ou si, une fois cette faiblesse significative corrigée, elle ne parvient pas à préserver le caractère adéquat des contrôles internes, la Société pourrait ne pas être en mesure de présenter des résultats financiers exacts, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et nuire à son entreprise, notamment à la perception qu'ont les investisseurs de son entreprise et au cours de ses actions à droit de vote subalterne. Tout échec continu ou futur de la part de la Société de maintenir des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*Le succès de la Société est tributaire de la vigueur soutenue de sa réputation et de ses marques.*

Les marques bien établies de la Société comprennent les motoneiges *Ski-Doo* et *Lynx*, les motomarines et les pontons *Sea-Doo*, les véhicules hors route et sur route *Can-Am*, les bateaux *Alumacraft* et *Quintrex*, les pontons *Manitou*, et les systèmes de propulsion marine *Rotax* de même que les moteurs *Rotax* pour karts et avions de loisir. La Société estime que sa réputation et ses marques de commerce contribuent largement au succès de son entreprise. Toute mauvaise publicité concernant ses produits pourrait diminuer la confiance de sa clientèle, causer un grand préjudice à sa réputation et à ses marques, et nuire à son chiffre d'affaires. À mesure que la Société prend de l'expansion dans de nouveaux marchés géographiques, notamment au moyen d'acquisitions, le maintien et la stimulation de ses marques pourraient devenir de plus en plus difficiles et onéreux, étant donné que les consommateurs dans ces nouveaux marchés pourraient rejeter son image de marque. Si la Société ne parvient pas à maintenir ou à stimuler ses marques dans l'un ou l'autre de ses marchés, ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière pourraient en souffrir considérablement.

Les marques et les produits de marque de la Société pourraient également subir les contrecoups d'événements qui nuisent à son image. En outre, les effets défavorables de ces événements pourraient s'aggraver en raison de leur couverture dans les médias et sur les médias sociaux, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle. Par exemple, les médias ont accordé une attention accrue, en 2022, à l'utilisation non autorisée par des tiers de moteurs *Rotax* dans des drones militaires et, en 2023, aux infractions alléguées dans le milieu de travail déposées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) relativement aux travailleurs mexicains de la Société qui se trouvent temporairement dans ses installations canadiennes, allégations qui pourraient potentiellement nuire à la réputation de la Société. L'utilisation accrue des médias sociaux a aussi intensifié la nécessité de gérer les risques liés à la réputation. Si le public a une opinion négative d'une mesure prise par la Société, cela pourrait nuire à la réputation de cette dernière et, donc, avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière (voir « Facteurs de risque – Le fléchissement de l'acceptation sociale de la Société ou des produits de la Société ou l'augmentation des restrictions sur l'accès ou l'utilisation de ces produits à certains endroits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. »).



*L'issue défavorable pour la Société de toute réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.*

Le développement, la fabrication, la vente et l'utilisation des produits de la Société exposent cette dernière à des risques importants de réclamations liées à la responsabilité du fait des produits. Si les produits de la Société sont défectueux, présentent un défaut de fonctionnement ou sont mal utilisés par les consommateurs, ils sont susceptibles d'entraîner des préjudices corporels ou des dommages matériels, y compris le décès, ce qui pourrait entraîner la présentation de réclamations liées à la responsabilité du fait des produits contre la Société. Le changement de procédés de fabrication des produits de la Société et la fabrication de nouveaux produits pourraient nuire à la qualité des produits, si bien que le risque de litige et de responsabilité éventuelle augmenterait. Les pertes que la Société pourrait subir en raison de poursuites en responsabilité et l'effet que pourraient avoir les litiges en responsabilité du fait des produits sur son image de marque, sa réputation et la commercialité de ses produits pourraient nuire grandement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière.

La Société ne croit pas que l'issue des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière et pense être suffisamment assurée contre les réclamations futures. Cependant, rien ne garantit que la Société conservera les mêmes antécédents de réclamations, qu'elle ne fera pas l'objet d'importantes réclamations liées à la responsabilité du fait des produits à l'avenir, que le montant de réclamations éventuelles ne sera pas supérieur à ses indemnités et à sa garantie d'assurance ou que ses indemnités et sa garantie d'assurance la couvriront entièrement. La Société constitue des provisions pour les responsabilités éventuelles connues, mais il est possible que les pertes réelles soient supérieures aux provisions et, par conséquent, qu'elles diminuent les bénéfices. La somme couverte par les assurances diminue également, et le coût d'une assurance convenable contre la responsabilité du fait des produits continue d'augmenter, si bien que la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir dans l'avenir une assurance contre la responsabilité du fait des produits à des coûts raisonnables ou à des conditions acceptables, particulièrement en raison de l'augmentation du nombre de litiges portant sur la qualité des produits qui ont été intentés et de la tendance vers des verdicts dits « nucléaires » qui a cours aux États-Unis, ce qui pourrait donner lieu à des verdicts excessifs accordant des dommages-intérêts grossièrement disproportionnés, affectant ainsi les évaluations des risques menées par les assureurs. L'issue défavorable à la Société de réclamations liées à la responsabilité du fait des produits pourrait également nuire à la réputation de la Société, lui faire perdre des clients et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière (voir « Facteurs de risque – Le succès de la Société est tributaire de la vigueur soutenue de sa réputation et de ses marques. »).

*Les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

La Société offre une garantie limitée allant généralement de six mois à cinq ans contre les défauts pour tous ses produits. Elle peut accorder des garanties prolongées dans le cadre de certains programmes promotionnels ainsi que sur certains marchés géographiques comme le prescrivent les lois, règles, règlements et conditions du marché local. La Société accorde également une garantie limitée contre les émissions liées à certaines pièces de ses produits comme l'exigent l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis et l'*Air Resources Board* de la Californie. Même si la Société s'est dotée de procédures de contrôle de la qualité, il est possible qu'un produit fabriqué par elle doive être réparé, remplacé ou rappelé. Selon les garanties usuelles de la Société, les concessionnaires sont tenus de réparer ou de remplacer les produits défectueux sans frais pour le consommateur pendant le délai de garantie. La Société constitue des provisions fondées sur une estimation des réclamations liées à la garantie des produits, mais il est possible que les réclamations réelles soient supérieures aux provisions, en particulier si elles concernent de nouveaux produits qui apportent des complexités supplémentaires et pour lesquels la Société n'a pas la même connaissance historique, comme les VE, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les bénéfices. La Société pourrait procéder à d'importants rappels de produits ou être tenue responsable en cas de non-conformité de certains de ses produits aux normes de sécurité ou aux exigences prévues par la loi concernant la sécurité des produits ou la protection du consommateur. En outre, les risques liés aux rappels de produits peuvent être aggravés si les volumes de production augmentent considérablement, comme

cela a été le cas au cours des dernières années, ou si les marchandises fournies ne sont pas conformes aux normes de la Société, ou si cette dernière n'effectue pas systématiquement des analyses de risque ou si elle ne documente pas convenablement les décisions qu'elle prend concernant ses produits. Dans le passé, les rappels de produits ont été gérés par l'intermédiaire des concessionnaires et des distributeurs de la Société. Les coûts de réparation et de remplacement que la Société doit engager dans le cadre d'un rappel pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Les rappels de produits pourraient également nuire à la réputation de la Société et lui faire perdre des clients, notamment si les rappels incitent les clients à remettre en cause la sécurité ou la fiabilité des produits de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière (voir « Facteurs de risque – Le succès de la Société est tributaire de la vigueur soutenue de sa réputation et de ses marques. »).

*La non-souscription d'une assurance convenable pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.*

La Société souscrit une assurance responsabilité, une assurance des biens, une assurance des pertes d'exploitation, une assurance responsabilité en matière de cybercriminalité, une assurance des marchandises, une assurance contre les accidents de travail aux États-Unis, à concurrence des limites réglementaires, une assurance responsabilité civile automobile, une assurance aviation et une assurance des administrateurs et dirigeants, et sa garantie d'assurance prévoit des franchises, des montants autoassurés, des limites de garantie et des dispositions analogues. Toutefois, rien ne garantit que la garantie d'assurance de la Société sera suffisante ou que le produit tiré de l'assurance lui sera versé en temps opportun. La Société dispose de sites de fabrication qui sont la source exclusive de certains de ses matériaux, de sorte que si ces sites étaient soumis à des événements perturbateurs indépendants de sa volonté, cela pourrait avoir une incidence importante sur la logistique de la chaîne d'approvisionnement de la Société et sur l'interdépendance des activités et pourrait entraîner des pertes dépassant sa garantie d'assurance. Toute perte ou réclamation non assurée (y compris une perte qui est inférieure à la franchise applicable ou qui n'est pas couverte par l'assurance, comme, dans certains cas, les pertes dues à des actes de guerre et à certaines catastrophes naturelles), ou toute perte ou réclamation dépassant les limites assurées, en totalité ou en partie, peut entraîner des dépenses importantes pour la Société. En outre, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir des polices d'assurance dans l'avenir à des coûts raisonnables ou à des conditions acceptables, voire du tout, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Si, au titre d'une ou de plusieurs réclamations importantes présentées avec succès contre la Société, la Société est tenue de payer des montants qui sont supérieurs à la couverture d'assurance disponible, ou si des changements sont apportés à ses polices d'assurance, notamment des hausses de prime, l'imposition d'une franchise considérable ou des obligations en matière de coassurance, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en subir les contrecoups.

Parmi d'autres facteurs, les préoccupations en matière de sécurité nationale, les actes de guerre, certaines catastrophes naturelles, les pandémies ou toute modification de toute exigence légale applicable obligeant les compagnies d'assurance à offrir certains types de couverture, pourraient également avoir une incidence négative sur la couverture d'assurance disponible et entraîner, entre autres, une augmentation des primes sur la couverture disponible (ce qui pourrait amener la Société à choisir de réduire les limites de sa police ou à ne pas renouveler sa couverture) et des exclusions supplémentaires de la couverture. Au fur et à mesure que le nombre de cyberincidents et de menaces continue d'augmenter, et que leur niveau de complexité évolue, la Société pourrait également être tenue de dépenser des ressources supplémentaires, peut-être importantes, pour continuer à mettre à jour, modifier ou améliorer ses mesures de protection ou pour enquêter sur toute vulnérabilité aux cyberincidents et y remédier.

*La Société compte sur une bonne gestion des niveaux des stocks, par elle-même, les concessionnaires et les distributeurs. Tout manquement sur ce plan pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

La Société doit maintenir des niveaux de stocks suffisants pour exploiter son entreprise avec succès. Toutefois, elle se doit également d'éviter d'accumuler des stocks excédentaires même si elle tente de réduire au minimum les pertes de ventes. La nature des gammes de produits qu'offre la Société l'oblige à acheter des composants et à fabriquer des produits bien avant le moment où ces derniers sont mis en

vente. Par conséquent, la Société pourrait avoir de la difficulté à s'adapter à un changement de circonstances dans le secteur du détail, comme celui observé au cours des deux dernières années, qui suscite des préoccupations continues concernant une éventuelle récession au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où la Société exerce ses activités et qui a entraîné dans une certaine mesure, et qui pourrait continuer d'entraîner, le ralentissement de la demande des consommateurs ainsi qu'un excédent de stocks.

Les ventes de certaines gammes de produits sont gérées par l'intermédiaire d'engagements d'approvisionnements à plus long terme, et la Société planifie les niveaux de production annuelle ainsi que l'élaboration et le lancement de produits à long terme en fonction de la demande prévue, telle qu'elle l'établit compte tenu de sa propre évaluation du marché et de communications régulières avec ses concessionnaires, ses distributeurs et d'autres clients. Si la Société ne peut prévoir avec exactitude la demande éventuelle pour un produit donné ou le délai nécessaire pour ajuster ses stocks, ses niveaux de stocks pourraient être inappropriés et ses résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoups, notamment les marges bénéficiaires brutes qui pourraient diminuer en raison des ristournes et des diminutions de prix plus importantes que prévu, rendues nécessaires pour réduire les niveaux de stocks. En revanche, les ventes de certaines autres gammes de produits sont gérées par l'intermédiaire d'engagements d'achat à plus court terme, et la Société a lancé un système flexible de gestion des commandes à l'égard de certains de ses produits; toutefois, l'incapacité de celui-ci à fonctionner ou à être suffisamment flexible pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la gestion de ces engagements par la Société. En outre, l'incapacité de la Société de maintenir des niveaux de stocks adéquats pour ces produits, que la Société a connu au cours des dernières années principalement en raison de pénuries de composantes principales, de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de pénuries de main-d'œuvre, a entraîné des retards de livraison indésirables pour ses clients ou la perte de certaines ventes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. Par ailleurs, si la Société a des stocks excédentaires, comme ce fut le cas au cours des derniers trimestres du fait que certaines livraisons de produits ont été effectuées vers la fin de la saison en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'accélération plus progressive de la cadence de production liée au lancement de nouveaux produits du Groupe marin ainsi qu'en raison du ralentissement de la demande au sein de l'industrie, cela pourrait entraîner la perte de ventes ou des ventes au rabais, ce qui risque à son tour d'avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

De plus, les concessionnaires et distributeurs de la Société pourraient décider de réduire le nombre d'unités de produits de la Société qu'ils détiennent. Une telle décision obligerait probablement la Société à réduire les niveaux de sa production, diminuant ainsi les taux d'absorption des frais fixes des installations de fabrication de la Société ainsi que les marges bénéficiaires brutes. Si les concessionnaires et distributeurs de la Société passent alors des commandes supplémentaires pour les produits de la Société, cela pourrait compromettre sa capacité à répondre rapidement à cette demande et à gérer correctement ses niveaux de stock, ce qui risquerait de nuire gravement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière.

*La Société pourrait être incapable de protéger ses droits de propriété intellectuelle ou engager des frais considérables en raison de litiges ou d'autres instances liées à la protection de sa propriété intellectuelle.*

Dans le cadre de sa stratégie axée sur l'innovation, le succès de la Société dépend en partie de sa capacité de protéger ses brevets, marques de commerce, droits d'auteur et secrets commerciaux contre leur utilisation non autorisée. En cas d'utilisation non autorisée significative de ses droits de propriété intellectuelle, la Société peut engager des frais considérables si elle fait valoir ses droits en entamant des poursuites pour violation de ses droits, en particulier parce que l'application de mesures de contrôle de l'utilisation non autorisée des droits de propriété intellectuelle de la Société peut être plus difficile à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Europe et que les lois de ces territoires peuvent ne pas protéger les droits de propriété intellectuelle dans la même mesure que les lois de l'Amérique du Nord et de l'Europe ou rendre plus difficile la prise de mesures d'application. Cette utilisation non autorisée peut également détourner l'attention des ressources d'ingénierie et de gestion vers ces questions au détriment d'autres tâches liées aux activités. En outre, en raison du rythme rapide de l'évolution technologique dans le secteur d'activités de la Société, certains aspects de ses activités et de ses produits reposent sur des technologies

développées ou concédées sous licence par des tiers, et la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou de continuer à obtenir des licences et des technologies de ces tiers à des conditions raisonnables, voire du tout. D'autres personnes pourraient également tenter une action visant à contester la validité des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteur et des secrets commerciaux de la Société ou de ceux de tiers sur lesquels la Société s'appuie par le biais de licences ou autrement, ou alléguer que la Société ou ces tiers contreviennent à leurs brevets, marques de commerce, droits d'auteur ou secrets commerciaux. Le cas échéant, la Société pourrait engager des frais considérables pour défendre ses droits ou pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou de continuer à obtenir des licences de ces tiers. Si l'issue d'une telle action n'est pas favorable à la Société ou à ces tiers, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. De plus, la Société ne peut garantir que les brevets qu'elle a obtenus ou encore que les autres mesures de protection dont elle bénéficie, comme ses ententes de confidentialité ou ses secrets commerciaux, permettront d'empêcher les tiers d'imiter ses produits et technologies. Si la Société est incapable de protéger ses technologies en faisant valoir ses droits de propriété intellectuelle, sa capacité de livrer concurrence, qui repose sur ses avantages technologiques, pourrait en subir les contrecoups. Si elle ne peut empêcher l'utilisation non autorisée significative de ses secrets commerciaux, elle risque de perdre certains avantages concurrentiels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Certains concurrents directs et indirects de la Société peuvent consacrer beaucoup plus de ressources qu'elle à l'élaboration et au brevetage de nouvelles technologies. Il se peut que les concurrents de la Société élaborent et fassent breveter des technologies pour les moteurs ainsi que d'autres produits équivalents ou supérieurs aux produits de la Société et qui leur feront concurrence. Ils pourraient invoquer ces brevets contre la Société, qui serait tenue de demander une licence d'utilisation de ces brevets à des conditions défavorables ou de cesser d'utiliser la technologie couverte par ces brevets, ce qui serait préjudiciable à la position concurrentielle de la Société et pourrait nuire gravement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière.

En outre, la Société a eu et pourrait avoir dans l'avenir à se défendre contre des poursuites pour violation de brevet ou des poursuites semblables. Si la Société n'obtient pas gain de cause dans de telles poursuites, il pourrait en résulter de graves conséquences, y compris le paiement de dommages pécuniaires, la demande de licence pour l'utilisation de brevets à des conditions défavorables, la limitation de sa capacité à utiliser certaines technologies et le retrait de caractéristiques désirables de ses produits. Même si la Société gagnait de telles poursuites, l'allégation qu'elle viole des droits de propriété intellectuelle pourrait nuire à sa réputation et sa défense à de telles poursuites pourrait lui coûter très cher. Par ailleurs, il est arrivé à l'occasion qu'on conteste, et on pourrait à l'avenir tenter de contester, les droits relatifs aux marques de commerce de la Société ainsi que ses pratiques de valorisation de ses marques. La Société peut être tenue d'intenter des poursuites ou de se défendre dans des poursuites en vue de faire respecter ses droits relatifs à ses marques de commerce, ce qui, peu importe l'issue des poursuites, pourrait lui faire engager des frais considérables et détourner des ressources ainsi qu'avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Si cette dernière perdait l'utilisation d'un nom de produit, les efforts qu'elle a déployés pour valoriser cette marque seraient anéantis et elle devrait créer une nouvelle marque pour ce produit, ce qui pourrait ne pas être possible.

*La Société pourrait être incapable de mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de fabrication ou de répondre à la demande des clients en raison de contraintes de capacité de fabrication.*

L'une des priorités du plan stratégique établi par la direction vise l'emploi d'efforts soutenus pour réduire les coûts et améliorer les efficacités opérationnelles. Cette priorité consiste en partie à exploiter la force des centres de fabrication établis de la Société. Par ailleurs, pour aider la Société à réagir plus rapidement à l'évolution du marché et à réduire les stocks dans toute la chaîne d'approvisionnement, les mesures que prend la Société pour réduire les coûts et améliorer les efficacités opérationnelles sont axées sur le regroupement de la production de plusieurs modèles sur les mêmes chaînes de montage, technique qui permet à la Société de produire plus de modèles par semaine et par jour en évitant les coûts élevés de préparation des chaînes et les arrêts de production. La Société croit que la souplesse en matière de fabrication est l'élément clé qui lui permettra de mieux répondre aux besoins de sa clientèle tout en réduisant les coûts. Le succès de la mise en œuvre par la Société de cette priorité du plan stratégique dépend de la participation de sa direction, de ses employés de production et de ses fournisseurs.

L'incapacité à réduire les coûts et à améliorer les efficacités opérationnelles (notamment à atteindre les niveaux de productivité et les efficacités opérationnelles prévus) dans les installations de fabrication de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière et sa capacité de livrer au client le bon produit au bon moment.

Une augmentation importante de la demande pour ses produits, le développement de nouveaux produits ou l'amélioration de produits ou modèles existants pourraient nécessiter la construction, l'amélioration, la reconfiguration, la délocalisation ou l'expansion des installations de production existantes de la Société, comme ce fut le cas au cours des dernières années. Un tel développement de nouvelles opérations de fabrication comporte par nature certains risques et incertitudes, y compris la conformité continue aux exigences réglementaires, l'acquisition et le maintien de licences de construction, de licences d'achat de matériaux et d'équipement de construction et de licences environnementales et opérationnelles, et l'approbation d'une expansion supplémentaire, les contraintes potentielles de la chaîne d'approvisionnement, l'embauche, la formation et la rétention d'employés qualifiés, l'obtention des subventions attendues et la capacité de réaliser les synergies attendues, et les retards qui en découlent dans l'exploitation des installations à un niveau de production maximal parallèlement à la fabrication d'unités de haute qualité à l'échelle. Rien ne garantit que les capacités de fabrication actuelles ou futures de la Société seront suffisantes pour répondre aux futures demandes des clients ou encore que la Société sera en mesure de développer avec succès ses capacités de fabrication, ou de le faire en temps opportun, pour répondre à la demande, ce qui pourrait entraîner une perte de revenus et de parts de marché. De même, le contexte immobilier concurrentiel continue d'évoluer, et rien ne garantit que la Société sera en mesure d'identifier et d'obtenir, en temps voulu, par le biais de baux à long terme ou d'acquisitions, des terrains et des bâtiments offrant un emplacement optimal et répondant aux autres exigences commerciales et opérationnelles, tout en bénéficiant de conditions tarifaires acceptables.

À l'inverse, compte tenu de l'évolution constante du secteur du détail, laquelle a récemment causé un ralentissement de la demande au sein de l'industrie, la Société pourrait devoir ajuster sa stratégie de fabrication et optimiser certains de ses investissements afin de mieux aligner l'offre sur la demande, ce qui a notamment mené à sa décision de reporter la construction de son usine de fabrication de bateaux au Mexique. La capacité de la Société à ajuster sa stratégie de fabrication et ses plans d'expansion de façon agile pourrait dépendre des modalités des ententes applicables, de l'état actuel de certains de ses projets et plans ainsi que d'autres facteurs qui pourraient être indépendants de sa volonté, ce qui risque d'entraîner certains coûts et certaines inefficacités pour la Société.

*Une hausse des frais de transport et d'expédition ou des dommages à l'infrastructure de transport et d'expédition pourraient nuire aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.*

La Société a recours à des services externes de transport et d'expédition pour assurer le transport et la livraison des produits et des matières premières. Des fluctuations défavorables des frais de transport, des restrictions à la capacité d'expédition ou de réception ou tout autre dommage à l'infrastructure de transport et d'expédition aux points d'entrée et de sortie importants pour les produits et les matières premières de la Société, comme ce fut le cas pendant quelques semaines au cours du troisième trimestre de la Société en raison des inspections systématiques des cargaisons qui ont été effectuées à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, pourraient nuire à son entreprise et à ses résultats d'exploitation. Par exemple, des retards de livraison ou une hausse des frais de transport (y compris en raison d'une hausse des coûts du carburant, des tarifs des transporteurs ou des salaires des chauffeurs par suite d'une pénurie de chauffeurs, d'une réduction de la capacité de transport pour les envois de marchandises outremer, d'arrêts ou de ralentissements de travail ou d'arrangements d'expédition de rechange) pourraient considérablement à la capacité de la Société de vendre ses produits et de réaliser des profits. La pénurie de main-d'œuvre et les arrêts de travail dans l'industrie du transport ou de longues interruptions dans l'infrastructure nationale et internationale de transport pourraient entraîner des retards ou des arrêts des livraisons ou obliger la Société à trouver d'autres transporteurs, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts pour la Société ou avoir une incidence négative sur son entreprise, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Les coûts de transport entrant de la Société sont également influencés par l'évolution de la dynamique du secteur du transport maritime, plus particulièrement par la vague de consolidation du marché observée dans le transport par conteneurs ces dernières années. Au cours des dernières années, la Société a fait face, et pourrait continuer à faire face dans l'avenir mais dans

une moins mesure, à des frais de transport plus élevés, ce qui pourrait nuire aux résultats d'exploitation de la Société. Les perturbations dans le transport des marchandises ont des répercussions sur ses frais de transport et, en fin de compte, sur ses revenus, en particulier en forçant la Société à recourir au transport accéléré ou aérien afin d'assurer son approvisionnement pour maintenir la production et réduire les retards.

*Certaines des conventions conclues par la Société sont assorties de clauses restrictives qui empêchent, partiellement ou totalement, la Société d'exercer ses activités.*

Certains accords de financement ou autres contrats importants conclus par la Société, y compris la facilité à terme et les facilités de crédit renouvelables, sont assortis de clauses qui touchent ou, dans certains cas, limitent considérablement, entre autres, les activités que peut exercer la Société ainsi que sa capacité à contracter des dettes, à grever d'une charge ses actifs, à exercer des activités dans un secteur qui n'est pas le sien, à vendre des actifs, à verser des dividendes ou d'autres distributions, à racheter ou par ailleurs à annuler des actions, à faire d'autres paiements restreints, à accorder des prêts ou des avances, à faire d'autres investissements et à fusionner ou à se regrouper avec une autre personne. Les conditions des facilités de crédit renouvelables de la Société imposent à la Société un ratio de couverture des charges fixes lorsque la disponibilité excédentaire des facilités de crédit renouvelables est inférieure à 100,0 millions \$ pendant sept jours ouvrables consécutifs (jusqu'à ce que cette disponibilité excédentaire soit supérieure à 100,0 millions \$ pendant sept jours ouvrables consécutifs). Ces clauses restrictives pourraient empêcher la Société de saisir certaines occasions d'affaires ou de prendre certaines mesures qui pourraient être à l'avantage de l'entreprise, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Tout manquement de la part de la Société à ces obligations contractuelles ou tout défaut de sa part de payer les sommes dues aux termes d'accords de financement ou d'autres contrats importants pourrait entraîner le devancement de l'échéance des dettes contractées aux termes de ces accords ou contrats, la résiliation des engagements pris aux termes de ceux-ci ainsi que l'exercice, par les créanciers de la Société, de recours qui y sont prévus (y compris la forclusion de la quasi-totalité des actifs de la Société). Le cas échéant, la Société risque d'être incapable de rembourser ses dettes par anticipation, de s'acquitter de ses obligations contractuelles ou de couvrir ses frais fixes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*Les questions d'ordre fiscal et la modification des lois fiscales pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

À titre de société internationale qui exerce des activités par l'intermédiaire de filiales dans de multiples territoires, la Société est assujettie à l'impôt sur le revenu au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux autres territoires étrangers. Le taux d'imposition effectif futur de la Société pourrait subir les contrecoups d'un certain nombre de facteurs, y compris les acquisitions, les variations dans la composition des bénéficiaires dans des pays où les taux d'imposition prescrits par les lois sont différents, des variations dans l'évaluation des actifs et des passifs fiscaux différés, des modifications des lois fiscales et des résultats des audits fiscaux dans divers territoires dans le monde. La Société évalue régulièrement ces questions afin d'établir le caractère adéquat des obligations fiscales. Si les évaluations de la Société se révélaient inexactes, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Les filiales canadiennes et étrangères de la Société réalisent certaines opérations avec d'autres filiales actuelles ou nouvelles dans différents territoires, notamment le Canada, les États-Unis, le Mexique, la Finlande, l'Autriche et la Suisse. Les lois fiscales de ces territoires, y compris le Canada, prévoient des règles détaillées de fixation des prix de transfert, qui exigent que toutes les opérations conclues avec des personnes apparentées non résidentes doivent être conclues à un prix dicté par principe de fixation des prix dans des conditions de pleine concurrence. Bien que la Société soit d'avis que ses politiques de fixation des prix de transfert ont été raisonnablement établies conformément aux principes de pleine concurrence, les autorités fiscales des territoires où elle exerce ses activités pourraient contester ses politiques de fixation des prix de transfert applicables dans des conditions de pleine concurrence aux personnes apparentées. La fixation des prix de transfert à l'échelle internationale est un domaine subjectif de la fiscalité qui comporte généralement une grande part de jugement. Si une autorité fiscale contestait avec succès les politiques de fixation des prix de transfert de la Société, la charge fiscale de celle-ci pourrait en

subir un grave contrecoup et la Société pourrait en outre devoir payer des intérêts et des pénalités. Une telle augmentation de la charge fiscale de la Société ainsi que les intérêts et pénalités connexes pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

De plus, la modification imprévue des taux d'imposition effectifs ou l'issue défavorable d'examen de déclarations de revenus, y compris des différends éventuels, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Au cours des dernières années, la politique fiscale a considérablement évolué, notamment en ce qui concerne le recours à une approche multinationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »), qui représente une coalition de pays membres, dont le Canada, pour régler les problèmes liés aux régimes fiscaux existants, en particulier ceux qui sont associés à l'« érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices » (*base erosion and profit shifting* ou « BEPS »). Dans le cadre de cette initiative, l'OCDE a finalisé les lignes directrices du Pilier deux, qui prévoient un taux d'imposition des sociétés minimum mondial de 15 % et l'application d'un impôt complémentaire. Ces propositions, qui entreront en vigueur en 2024, devraient être adoptées dans un certain nombre de pays membres de l'OCDE, ce qui pourrait avoir une incidence sur les taux d'imposition effectifs de la Société pour l'exercice 2025 et après dans des territoires où elle exerce ses activités. Un certain nombre de territoires, dont le Canada et l'Union européenne, ont annoncé ou commencé à mettre en œuvre des plans visant l'adoption de ce nouveau régime mondial d'impôt minimum dès 2024. Cette situation accroît l'incertitude fiscale et risque de nuire aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

Les entités canadiennes et étrangères de la Société ont le droit de demander certains frais, déductions et crédits d'impôt, y compris les frais de recherche et développement et les crédits d'impôt pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental. Bien que la Société soit d'avis que ses demandes ou déductions ont été établies de façon raisonnable, rien ne garantit que les autorités fiscales canadiennes (fédérale ou provinciales) ou étrangères compétentes seront du même avis. Si une autorité fiscale remettait en question l'exactitude des frais, déductions ou crédits d'impôt demandés ou encore réduisait un crédit d'impôt en diminuant le taux de subvention ou l'admissibilité de certains frais de recherche et développement à l'avenir, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient subir de graves contrecoups.

*La dépréciation de la valeur comptable du goodwill et des actifs incorporels pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la valeur nette consolidés de la Société.*

Le goodwill et les actifs incorporels, comme les marques de commerce de la Société, sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année ou plus souvent s'il existe des indicateurs de dépréciation. La dépréciation du goodwill est déterminée en comparant la juste valeur marchande de chaque unité d'exploitation de la Société avec sa valeur comptable. Des changements importants et imprévus dans les circonstances, comme un changement défavorable à long terme important dans le contexte économique, une concurrence inattendue, l'évolution des technologies ou des marchés, et/ou des acquisitions ne donnant pas les résultats escomptés, pourraient nécessiter une provision pour dépréciation au cours d'une période future. Cette provision pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, et faire diminuer la valeur nette consolidée et les capitaux propres de la Société.

*La détérioration des relations que la Société entretient avec ses employés non syndiqués et syndiqués pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.*

La majorité des employés de la Société ne sont pas syndiqués, notamment dans toutes ses installations au Canada et aux États-Unis. Le maintien d'un environnement de travail productif et efficient et, dans le cas de la syndicalisation de ses employés, la négociation fructueuse d'une convention collective ne sont pas garantis. La détérioration des relations que la Société entretient avec ses employés ou de l'environnement de travail risque d'entraîner des arrêts de travail ou d'autres perturbations ou de faire en sorte que la direction y consacre du temps et des ressources qui seraient autrement consacrés à d'autres aspects des activités de la Société, ce qui pourrait nuire gravement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

Certaines des filiales de la Société sont parties à des conventions collectives qui expirent à divers moments dans le futur, à savoir (i) BRP-Rotax GmbH & Co KG à Gunsksirchen, en Autriche, (ii) BRP Finland Oy à Rovaniemi, en Finlande, (iii) BRP Queretaro S.A. de C.V. à Querétaro, au Mexique, (iv) BRP Megatech Industries Inc. à Shawinigan, au Canada et (v) BRP Brazil Motorsports Ltd. à Campinas, au Brésil. Puisque la Société dépend de syndicats pour renouveler ces conventions à des conditions satisfaisantes lorsqu'elles devront être renégociées, l'issue des négociations collectives pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. Cela pourrait être le cas si les négociations ou contrats actuels ou futurs devaient restreindre encore davantage la faculté de la Société de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, la capacité de la Société à procéder à des rajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives applicables.

La Société ne peut pas prédire l'issue des négociations actuelles ou futures se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives ni ne peut garantir que des arrêts de travail, des grèves, des dommages aux biens ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas avant le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève ou toute autre forme d'arrêt de travail de ses employés syndiqués, ou toute tentative de syndication des employés non syndiqués, pourrait considérablement perturber les activités de la Société ou occasionner des dommages à ses biens ou des interruptions de services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

*Le passif des régimes de retraite pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.*

Les cycles économiques peuvent avoir une incidence négative sur le financement des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies restants de la Société ainsi que sur les frais afférents. En particulier, une partie des actifs des régimes de retraite de la Société sont investis dans des titres de participation, dont la valeur peut chuter considérablement en cas d'affaiblissement des marchés financiers. Une partie des actifs des régimes de retraite de la Société sont investis dans des titres d'emprunt, dont la valeur peut chuter considérablement en cas d'augmentation des taux d'intérêt. Les plus récents rapports d'évaluation actuarielle de la Société démontrent que le volet à prestations définies des régimes de retraite enregistrés de la Société présente un excédent combiné lorsqu'il est évalué sur la base de la continuité de l'exploitation. Toutefois, ce ne sont pas tous les régimes qui sont en situation excédentaire. La Société doit verser des cotisations supplémentaires pour financer tout régime déficitaire et pour financer les modifications apportées aux régimes. Rien ne garantit que les investissements et les cotisations nécessaires pour capitaliser ces obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies n'augmenteront pas dans l'avenir, nuisant ainsi aux résultats d'exploitation, à la liquidité et à la situation financière de la Société. Les risques inhérents à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies pourraient se matérialiser si les engagements totaux relatifs à un tel régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs. Les déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévu, de changements dans le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre du régime de retraite et de déficits actuariels, ainsi que de changements aux lois et règlements fédéraux existants en matière de pensions. Chacun de ces risques pourrait nuire gravement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

*Les catastrophes naturelles, les conditions météorologiques inhabituellement défavorables, les épidémies, les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.*

La survenance de catastrophes naturelles, comme des ouragans et des tremblements de terre, des conditions météorologiques inhabituellement défavorables, comme celles qui se sont produites en 2023 en raison de l'augmentation significative des phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde et de la fréquence accrue des conditions météorologiques défavorables, des épidémies ou des pandémies, des boycottages et des événements géopolitiques, comme le conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine, le conflit au Moyen-Orient qui fait monter les tensions dans la région ou des troubles civils et des actes terroristes, ou d'autres perturbations semblables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur



les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société. Ces événements pourraient entraîner des dommages matériels aux biens de la Société, augmenter les coûts du carburant et d'autres sources d'énergie, entraîner la fermeture temporaire ou permanente d'installations de la Société, créer une pénurie temporaire de main-d'œuvre qualifiée dans un marché, interrompre temporairement ou à long terme l'approvisionnement en matières premières ou encore en pièces ou en composantes de produits, interrompre le transport de biens en provenance ou à destination de l'étranger et perturber le réseau de distribution et les systèmes informatiques de la Société. La Société pourrait subir des frais ou des retards par suite de tels événements hors de son contrôle, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

#### *Volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne*

Le cours des actions à droit de vote subalterne de la Société a fluctué dans le passé et il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il fluctue dans l'avenir. En plus des autres risques décrits aux présentes, le cours des actions à droit de vote subalterne peut être influencé par de nombreux facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société, notamment :

- les fluctuations réelles ou anticipées des résultats d'exploitation trimestriels de la Société;
- un changement dans l'estimation, par la Société, des résultats d'exploitation futurs de la Société, ou un changement des politiques comptables;
- un changement dans les prévisions, les estimations ou les recommandations des analystes en valeurs mobilières concernant les résultats d'exploitation ou la performance financière futurs de la Société, ou la publication de rapports de recherche ou d'articles sur la Société, ses concurrents ou son secteur;
- un changement dans le rendement économique ou la valeur au marché d'autres sociétés que les investisseurs jugent comparable à la nôtre;
- un changement dans la conjoncture économique générale, principalement en Amérique du Nord et en Europe, notamment un changement ayant une incidence sur les dépenses de consommation et les dépenses discrétionnaires, comme cela est actuellement le cas en raison des taux d'intérêt élevés et de l'inflation soutenue;
- l'arrivée ou le départ de membres du conseil, de membres de la haute direction ou d'autres employés clés de la Société;
- la vente d'actions à droit de vote subalterne supplémentaires ou l'impression d'imminence d'une telle vente, et les ventes à découvert, les opérations de couverture ou d'autres opérations sur dérivés visant les actions à droit de vote subalterne;
- les litiges ou les procédures réglementaires visant la Société;
- les atteintes à la sécurité ou les incidents liés à la confidentialité des données, ainsi que les coûts associés à ces atteintes et aux mesures correctives;
- les acquisitions, regroupements d'entreprises, alliances stratégiques, coentreprises ou engagements de capital d'importance touchant la Société ou ses concurrents;
- des annonces publiques concernant les tendances, les inquiétudes, la situation de la concurrence, les changements dans la réglementation et d'autres questions connexes dans le secteur ou les marchés cibles de la Société.

Les marchés financiers ont dans le passé connu d'importantes variations de cours et de volume, qui ont touché en particulier le cours des titres de participation de sociétés. Ces variations n'ont souvent aucun lien avec les résultats opérationnels, la valeur des actifs sous-jacents ou les perspectives de ces sociétés. Par conséquent, le cours des actions à droit de vote subalterne pourrait baisser même si les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives de la Société ne changent pas. De plus, certains investisseurs institutionnels pourraient fonder leurs décisions d'investissement sur une analyse des pratiques et des résultats de la Société dans les domaines de l'environnement, de la gouvernance et de la responsabilité sociale selon leurs propres lignes directrices et critères en matière d'investissement. En l'absence de conformité à ces lignes directrices et critères, ces institutions pourraient limiter leur investissement dans les actions à droit de vote subalterne ou s'abstenir de faire un tel investissement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le cours des actions à droit de vote subalterne. Le retour de niveaux accrus de volatilité et de perturbations des marchés, qui risque de se produire en raison de certaines préoccupations continues concernant une éventuelle récession au Canada, aux

États-Unis et dans d'autres régions où la Société exerce ses activités, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours des actions à droit de vote subalterne. Des conditions de marché instables ont déjà causé et pourraient encore causer un ralentissement de l'économie mondiale, la volatilité des marchés financiers mondiaux ainsi que la baisse du cours des actions à droit de vote subalterne.

*BRP inc. est une société de portefeuille dont la performance et les résultats financiers sont tributaires des bénéfices de ses filiales et de leur distribution à BRP inc.*

BRP inc. est une société de portefeuille et une partie importante de son actif est constituée des actions de ses filiales directes et indirectes. Par conséquent, BRP inc. est assujettie aux risques attribuables à ses filiales. En tant que société de portefeuille, BRP inc. exerce la quasi-totalité de ses activités par l'intermédiaire de ses filiales, qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. En conséquence, les flux de trésorerie de BRP inc. et son aptitude à saisir des occasions de progrès actuelles ou futures sont tributaires des bénéfices de ses filiales et de leur distribution à BRP inc. La possibilité pour ces entités de verser des dividendes et d'autres distributions dépendra de leurs résultats d'exploitation et sera assujettie aux lois et règlements applicables qui exigent le respect de certains critères relatifs à la solvabilité et au capital et aux restrictions de nature contractuelle figurant dans les actes qui régissent leurs dettes. En cas de faillite, de liquidation ou de restructuration d'une des filiales de la Société, les créanciers, notamment commerciaux, auront généralement droit au paiement de leurs créances sur l'actif de ces filiales avant toute distribution de cet actif à BRP inc. Au 31 janvier 2024, les actions occupaient dans les faits un rang inférieur à celui d'environ 6 684,8 millions \$ de dettes des filiales de BRP inc.

*Le groupe Beaudier et Bain Capital ont une grande influence sur les questions soumises aux actionnaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des actions à droit de vote subalterne.*

Au 26 mars 2024, le groupe Beaudier et Bain Capital détenaient respectivement 21 709 901 et 13 625 187 actions à droit de vote multiple, ce qui représentait environ 47,3 % et 29,7 %, respectivement, des droits de vote combinés rattachés aux actions en circulation de la Société. Ainsi, le groupe Beaudier et Bain Capital ont une influence notable sur toutes les questions soumises aux actionnaires de la Société pour approbation, notamment l'élection et la destitution d'administrateurs, la modification des statuts constitutifs et des règlements administratifs de la Société et l'approbation de certains regroupements d'entreprises. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne ont une influence limitée sur les affaires de la Société. La concentration des droits de vote pourrait avoir une incidence sur le cours des actions à droit de vote subalterne; retarder ou empêcher une acquisition; retarder ou empêcher les tentatives de prise de contrôle que certains des actionnaires pourraient juger favorables; rendre difficile, voire impossible, la prise de contrôle de la Société par un tiers ou un changement du conseil d'administration et de la direction de la Société. Tout report d'un changement de contrôle ou tout obstacle à celui-ci pourrait dissuader des acquéreurs éventuels ou empêcher la réalisation d'une opération qui procurerait aux actionnaires de la Société une prime significative par rapport au cours alors en vigueur de leurs actions à droit de vote subalterne.

De plus, les intérêts du groupe Beaudier et de Bain Capital ne sont pas nécessairement compatibles dans tous les cas avec ceux des autres actionnaires de la Société. Le groupe Beaudier et Bain Capital pourraient avoir intérêt à procéder à des acquisitions, à des dessaisissements ou à d'autres opérations qui, de l'avis de leur direction, pourraient accroître leur participation, même si de telles opérations comportent des risques pour les actionnaires de la Société et pourraient ultimement avoir une incidence sur le cours des actions à droit de vote subalterne.

*Ventes futures d'actions à droit de vote subalterne par le groupe Beaudier, Bain Capital ou les administrateurs et les dirigeants de la Société.*

Au 26 mars 2024, le groupe Beaudier avait la propriété de 21 709 901 actions à droit de vote multiple, ce qui représentait au total environ 54,1 % des actions à droit de vote multiple de la Société émises et en circulation et Bain Capital avait la propriété de 13 625 187 actions à droit de vote multiple, ce qui représentait au total environ 33,9 % des actions à droit de vote multiple de la Société émises et en circulation. Le porteur d'une action à droit de vote multiple pourra à son gré la convertir en tout temps en une action à droit de vote subalterne. Toutefois, les ventes futures d'un grand nombre d'actions à droit de

vote subalterne par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs ou les dirigeants de la Société, ou le sentiment de l'imminence de telles ventes, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur le cours alors en vigueur des actions à droit de vote subalterne. Voir « Description de la structure du capital ».

Sous réserve du respect de la législation en valeurs mobilières applicable, le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs ou les dirigeants de la Société ainsi que les membres de leur groupe pourraient éventuellement vendre une partie ou la totalité de leurs actions à droit de vote subalterne. Il est impossible de prédire l'incidence, le cas échéant, que ces ventes d'actions à droit de vote subalterne auront sur le cours alors en vigueur des actions à droit de vote subalterne. Toutefois, les ventes futures d'un grand nombre d'actions à droit de vote subalterne par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs ou les dirigeants de la Société, ou le sentiment de l'imminence de telles ventes, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur le cours alors en vigueur des actions à droit de vote subalterne.

Aux termes de la convention de droits d'inscription, le groupe Beaudier et Bain Capital se voient attribuer certains droits d'inscription. Voir « Contrats importants – Conventions des porteurs de titres – Convention de droits d'inscription ».

## Information sur les actions en circulation

Le tableau suivant présente l'information sur les actions en circulation de la Société au 26 mars 2024.

|   | <i>Actions et options d'achat<br/>d'actions émises et en circulation</i> |
|---|--|
| Actions à droit de vote multiple sans valeur nominale                               | <b>40 147 916</b>  |
| Actions à droit de vote subalterne sans valeur nominale                             | <b>34 808 553</b>  |
| Options d'achat d'actions visant l'acquisition d'actions à droit de vote subalterne | <b>3 537 929</b>   |

## Information supplémentaire

De l'information supplémentaire sur BRP inc. est disponible sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).